This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~84. a. 14.~~

ff 391,2 are missing

Presented to the

Taylor Institution

by C. Sorsina Esq. Ch. Ch.

1880.

Vet. Fr. II B. 262

Rédigés par le comte de Mirabeau,
et publiés par l'éditeur Soulavie,
l'aîné.

MÉMOIRES

DU MINISTÈRE

DU DUC D'AIGUILLON.

5

AVIS.

On trouve chez le même Libraire :

MÉMOIRES du Maréchal de Richelieu, 9 vol. *in*-8°. Fig.

MÉMOIRES sur la Minorité de Louis XV, par Massillon, 1 vol. *in* 8°.

MÉMOIRES du Comte de Maurepas, ministre de la marine, etc. etc. 3 vol. *in*-8°. Fig.

MÉMOIRES sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV, par feu M. Duclos, 2 vol. *in*-8°.

MÉMOIRES du Duc de Saint-Simon, 5 gros vol. *in*-12.

MÉMOIRES du Duc de Choiseul, ministre de la marine et de la guerre, 2 vol. *in*-8°.

MÉMOIRES
DU MINISTÈRE
DU DUC D'AIGUILLON,
PAIR DE FRANCE,
ET DE SON COMMANDEMENT EN BRETAGNE;

Pour servir à l'Histoire de la fin du règne de Louis XV et à celle du commencement du règne de Louis XVI.

TROISIÈME ÉDITION.

A PARIS,
Chez F. BUISSON, Libraire, rue Haute-Feuille, N°. 20.
Et à LYON,
Chez les Frères BRUYSET, Imprimeurs-Libraires, rue St-Dominique.

1792.

81. c. 11

STI
XFORD
RY

MÉMOIRES DU MINISTÈRE DU DUC D'AIGUILLON,

ET DE SON COMMANDEMENT EN BRETAGNE.

LIVRE PREMIER.

Le plan de finance de M. Bertin choque tous les parlemens de France, et le duc de Choiseul qui aspire à être fait surintendant des finances. Le duc de Choiseul se sert du ressentiment des parlemens pour les mettre en action. Il s'unit à la Chalotais pour perdre le duc d'Aiguillon. Le duc d'Aiguillon dénoncé au parlement de Rennes. Le parlement est mandé par la cour. Il se démet. Remarques sur les fameuses lettres anonymes. Commencemens des intrigues du jeune Calonne.

Commission établie en Bretagne. Portrait des commissaires. Gestes de ces commissaires. Suite des intrigues du parti de Choiseul et du parlement contre Bertin, soutenu par madame de Pompadour. M. Bertin sacrifié. Intrigues de Choiseul contre d'Aiguillon. Celui-ci est attaqué dans l'administration des grands chemins. Le duc d'Aiguillon tente encore de se faire nommer surintendant des finances de France.

Après la disgrace de M. de Sillhouette, en 1759, M. Bertin fut chargé du contrôle général, et soutint les dépenses extraordinaires de la guerre jusqu'à la paix de 1762. Il crut qu'à cette époque il seroit utile pour l'état de rétablir la caisse d'amortissement créée par M. de Machault, et de pourvoir à une libération par des fonds libellés, soit en paix, soit en guerre. Son projet tendoit en outre à cadastrer le royaume.

M. de Choiseul venoit de faire la paix : il profita adroitement des vues de M. Bertin

pour échauffer le parlement et culbuter le ministre (1). En effet, le lit de justice de juin 1763 ayant fait cesser les fonctions à Rouen, Grenoble et Toulouse, M. Bertin crut que, pour soutenir son acte du mois de juin, il falloit sévir, et fit remplacer le chancelier Lamoignon par le vice-chancelier Maupeou. Ce dernier, qui avoit soutenu le lit de justice de M. de Machault, du 13 décembre 1756, malgré les démissions du même jour; l'exil de seize membres, du 31 décembre; l'assassinat du roi, du 5 janvier 1757, et la chambre des restes, qui jugea jusqu'à l'accord du cardinal de Bernis, du mois de septembre 1757; M. de Maupeou, dis-je, parut plus propre qu'aucun autre pour contenir les parlemens, et négocia avec celui de Paris un arrangement qui termina tout, le 23 novembre 1763.

Le choix du vice-chancelier de Maupeou étant fait contre le gré de M. de Choiseul, et la paix rétablie avec le parlement de Paris, ce ministre vit que son plan avortoit;

---

(1) On verra plus bas quel intérêt il y avoit.

il redoubla d'ardeur, et profita de la grande faveur dont il jouissoit auprès de madame de Pompadour pour lui déclarer que sa vie et celle du roi n'étoient pas en sûreté. Elle le crut, foiblit, fit à M. Bertin un pont d'or ; et M. de Choiseul, pour s'*accaparer* les parlemens, eut le crédit de déterminer le roi à prendre un contrôleur-général dans le parti ennemi. De trois qui furent proposés, MM. Lambert, Laverdy et Cochin, Laverdy fut choisi ; et à l'instant on *complimenta* le parlement de Grenoble que Bertin avoit mandé à Fontainebleau pour être tancé. Rouen reprit ses fonctions ainsi que Toulouse.

Au mois de décembre, la guerre parlementaire devint très-violente. M. Dumesnil fut décrété à Grenoble, et M. de Filtz-James à Toulouse. M. Dumesnil mourut de désespoir ; mais le décret du duc de Filtz-James ayant été évoqué par le parlement de Paris, donna lieu à cette fameuse question : *Si un pair pouvoit être décrété par un autre tribunal que celui de la pairie.* M. de Vaudreuil lut un mémoire que M. le dauphin fit attaquer par le duc de Sully ;

et il fut jugé que le parlement de Paris seul pouvoit décréter un pair. Jugement absurde! Mais le prince de Conti l'emporta. Le système de M. le duc de Sully et de feu M. le dauphin étoit que le *tribunal de la pairie se trouvoit où assistoit le roi avec ses pairs*, et c'étoit la vraie loi du royaume. Elle ne fut pas suivie. En conséquence, on jugea le duc de Filtz-James. Son procès fut assoupi par une déclaration du 24 janvier 1766, que le parlement enregistra *par grace;* en sorte que le duc de Filtz-James est resté *entaché* depuis cette époque; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit devenu maréchal de France, après avoir commandé en Bretagne..... Puis faites des constitutions pour ce pays-ci!

Dans ce même mois de janvier 1764, M. de la Chalotais vint à Paris prendre langue. M. de Laverdy n'étoit point du goût de madame de Pompadour. M. de Choiseul eut avec M. de la Chalotais des conférences chez elle, où il fut fait un *pacte* pour perdre M. d'Aiguillon. (Je vous prie de m'entendre jusqu'au bout, avant de faire des objections; l'enchaînement des faits ne

peut se rompre ici.) On donnoit à M. de la Chalotais le contrôle-général en perspective, et il promit tout. Ces faits ont été révélés par lui-même à un bénédictin, dont les tient M. de la Barberie, ancien commis de M. Bertin.

On dénonça donc M. d'Aiguillon à Rennes: son crédit balança quelque temps l'action de M. de la Chalotais; et l'on parvint à finir l'année, d'autant que M. le dauphin soutint le commandant de tout son pouvoir.

La chaleur augmenta en 1765. M. de la Chalotais fit de nouveaux voyages à Versailles; le parlement de Bretagne y fut mandé en corps; mais le 22 mai il donna sa démission. M. de Choiseul n'avoit pas le crédit de déterminer le roi contre M. d'Aiguillon; et malgré le trouble énorme que les démissions apportèrent à la province, cette affaire resta en suspens.

M. de la Chalotais, dans un moment de gaieté, crut que des lettres anonymes intimideroient le roi et madame de Pompadour. Il écrivit les deux si célèbres.

M. de Calonne, maître des requêtes depuis deux mois, avoit négocié au commencement

de l'année, avec M. de la Chalotais à Versailles, pour tâcher d'arranger l'affaire du parlement de Bretagne. Tout frais émoulu de l'écriture du procureur-général, il entre le 13 juillet 1765, à Compiegne, dans le cabinet de M. de la Vrilliere. Ce ministre lui montre sur le bureau les deux lettres anonymes, et M. de Calonne s'écrie : *Ah ! voilà de l'écriture de M. de la Chalotais !* Ces mots étoient remarquables pour l'oncle de M. d'Aiguillon. Le jeune maître des requêtes insiste, et dit à M. de la Vrilliere d'envoyer chercher quelques lettres du procureur-général pour servir de pièces de comparaison. Cela fut fait, et M. de Calonne offrit alors un rapport d'experts qui seroit fait en vingt-quatre heures sur ces pièces de comparaison. M. de la Vrilliere y consentit. Le 17 juillet le rapport arrive : les têtes s'échauffent ; on en parle au conseil, et on propose une commission extraordinaire : le roi l'approuve ; en conséquence, le 17 juillet 1765, cette mission du conseil est établie à l'arsenal, et M. de Crosne, intendant de Rouen, en est le rapporteur.

Mais le parlement de Paris gronda ; et le

même jour M. de Laverdy écrivit à M. de Bernage, président de la commission, de la dissoudre. Il l'écrivit, *sans même prévenir le roi, qui n'étoit pas revenu de la chasse*. Le 18 juillet M. de Crosne se rendit à Compiegne, craignant d'être décrété. La confusion devint alors extrême. D'une part, M. de la Chalotais, tranquille à Rennes au milieu de son parlement démis, se croyoit assuré de MM. de Choiseul qui lui avoient confié leur secret pour perdre M. d'Aiguillon. Il ne doutoit pas qu'à l'aide des troubles qu'il fomentoit dans cette province, le parlement de Paris ne prît fait et cause pour celui de Bretagne, et ne pouvoit pas se figurer qu'on lui imputât jamais une platitude aussi vile que ces lettres anonymes : d'autre part, M. de Choiseul n'avoit point été consulté par M. de la Chalotais sur le départ de ces dangereux billets. Cet épisode l'embarrassa ; et malgré l'envie qu'il pouvoit avoir de protéger M. de la Chalotais, il se trouva forcé d'observer pour le moment une neutralité parfaite.

Dans cette bagarre, chaque faction donna alternativement. On proposa plans sur plans;

et l'on finit par oublier M. de la Chalotais, pour ne s'occuper que de l'affaire du parlement de Bretagne. Le 19 août 1765, à Versailles, M. de Calonne proposa de *faire rentrer le parlement de Bretagne, en le chargeant de connoître l'incident des billets anonymes*. Par-là on venoit au secours de M. de la Chalotais. M. Bertin fut consulté par le roi avant le conseil. Le roi se fit rendre compte de l'avis du comité; cet avis lui déplut. Alors Bertin lui suggéra l'idée de s'ouvrir après l'avis du rapporteur; en sorte qu'aussi-tôt que M. de Calonne eut proposé ce que je viens d'énoncer, le roi dit sèchement: *Monsieur le rapporteur, si c'est là votre avis, ce ne sera jamais le mien*. Cette opinion anticipée du roi arrêta tout. M. le dauphin, déjà malade, n'avoit point assisté à ce conseil: tout fut renvoyé à Fontainebleau.

Le 8 novembre, M. de Calonne rapporta l'affaire à neuf, et il fut décidé qu'au cas de refus de la part du parlement de Bretagne de juger ses procureurs-généraux arrêtés, et conduits au château du Taureau avec trois conseillers au parlement, on enverroit

une commission du conseil pour tenir le parlement de Bretagne, et y remplir les fonctions concurremment avec le parquet qui avoit promis de rester.

Le 12 novembre le parlement refusa; le 13 il fut dispersé, et le 19 la commission du conseil se rendit à Fontainebleau pour y prendre ses instructions. M. de Calonne ne les avoit pas dressées, et l'on força la commission de se rendre à Rennes sans connoître le but de sa mission : néanmoins, comme il avoit été dit que cette commission du conseil formeroit corps avec le parquet, elle refusa à son arrivée à Rennes de tenir le parlement, parce que le parquet de Rennes refusa de son côté de s'unir à elle.

Cette conduite embarrassa le ministère; et c'est alors que M. de Soubise enferra M. de Calonne qui, par des vues pleines d'astuce, avoit voulu *gâcher* cette besogne. M. de Calonne eut l'étourderie d'accepter une place dans la commission, même d'y prendre celle de procureur-général; ce qui l'a perdu aux yeux de la nation : il avoit une excuse si légitime! « J'ai été, pouvoit-il dire, le dénonciateur des billets

anonymes le 3 juillet ; j'ai fait nommer une commission pour juger M. de la Chalotais le 17 ; j'ai rendu compte de toute l'affaire le 19 août ; j'en ai donné le plan le 8 novembre, etc. » Il y en avoit là mille fois plus qu'il n'en falloit pour se récuser ; l'iniquité seroit retombée sur la commission. M. de la Bove (intendant de Brest) mouroit d'envie de jouer un rôle ; il s'étoit rendu à Rennes assisté de l'avocat le Prince, pour se faire diriger, au cas qu'il eût été procureur-général..... Comme l'ambition est aveugle !

Le 3 décembre 1765, M. de Calonne se rendit à Rennes ; et alors commencèrent les infamies. Son arrivée forma une scission qui dura jusqu'à la fin de la séance.

La commission du conseil, transférée en Bretagne le 26 novembre 1765, avoit démontré par remontrances itératives, qui sont imprimées, l'impossibilité de juger MM. de la Chalotais, et même de juger le civil en Bretagne comme parlement. Alors le conseil des dépêches décida qu'il falloit au moins juger les criminels détenus dans les prisons publiques ; et M. de Calonne ne se

rendoit en Bretagne que pour suivre cette odieuse besogne, et sur-tout aviser aux moyens de trouver MM. de la Chalotais coupables.

La commission tenant le parlement à Rennes trouva deux cents trente-cinq malheureux dans les prisons, enchaînés avec des anneaux de fer rivés sur l'enclume, selon la mode du pays. Ils languissoient ainsi depuis le commencement des troubles, et souffroient depuis près de trois années que le parlement, occupé des divisions qui animoient contre M. d'Aiguillon, refusoit de rendre la justice même criminelle à la décharge du prince, malgré le serment qu'il en fait; ces malheureux souffroient, dis-je, beaucoup plus qu'un homme condamné à vivre dans la cage du mont St.-Michel, puisqu'étant enchaînés et empilés dans des cachots étroits et sombres, ils ne pouvoient se garantir de la vermine, de l'ordure et de l'infection.

Le conseil, en cinq semaines, en jugea cent seize, parmi lesquels se trouva une malheureuse qui avoit détruit son fruit. La loi (loi atroce!) est textuelle. Cette femme

avoit encouru peine de mort ; mais, à cause du refus que le parlement faisoit de juger ces criminels depuis trois ans, le vœu de la commission fut de mettre un *retentum* à l'arrêt, sous prétexte que cette victime avoit déjà éprouvé une mort anticipée par une détention de trois années dans ces lieux infects, et que le roi ne refuseroit pas sa grace quand il seroit instruit. C'étoit une pauvre paysanne de dix-huit ans, très-intéressante, et qui, en paroissant sur la sellette, arracha des larmes à tous les juges.

M. de Calonne s'opposa à ce qu'on la sauvât, et exigea même qu'elle seroit suppliciée au lieu du délit. Ce n'est pas l'usage en Bretagne, on exécute à Rennes; il n'y a point de bourreau dans l'intérieur de la province. Cette malheureuse fut manquée; on y revint à deux fois; elle souffrit des douleurs effroyables. C'est la seule exécution que la commission ordonna, parce que M. de Saint-Priest, qui présidoit, effrayé de cette barbarie, imagina d'éluder la loi, et on condamna aux galères à perpétuité tout ce qui entraînoit peine capitale. On

sait qu'on se rachète aisément des galères à perpétuité, et difficilement des galères à temps.

Cependant rien de ce qui avoit été projetté le 8 novembre ne put s'exécuter, parce que ce plan étoit fou par le fond et par la forme. M. le dauphin se mouroit. Le roi étoit fort sombre, et personne n'osoit lui parler. M. d'Aiguillon se rendit à Fontainebleau, de Véret où il étoit, et, dans l'embarras où se trouvoit le ministre, il proposa de mettre ordre à tout en créant un parlement pris dans celui de Bretagne, de le faire siéger à Rennes, où il rendroit la justice, *pourvu qu'on ne le chargeât point de juger les procureurs-généraux ni les trois conseillers arrêtés.* M. d'Aiguillon, n'ayant été pour rien dans une affaire qui s'étoit engagée par la dénonciation du 3 juillet, ne vouloit pas charger d'une affaire odieuse le tribunal qu'il créoit, et dit que M. de Calonne s'en tireroit comme il le jugeroit à propos ailleurs qu'à Rennes.

Comme les prisonniers étoient en Bretagne, on créa une commission à St.-Malo, composée des mêmes membres du conseil

qui siégeoient à Rennes. Ainsi, ce parlement *postiche* dissous, le parlement d'Aiguillon s'établit à Rennes, et le 13 janvier la commission commença ses séances à St.-Malo. Les prisonniers y furent transférés. M. Lenoir se chargea d'être le rapporteur, et M. de Calonne dirigea les accusations d'après les réquisitoires, et sur-tout d'après les manœuvres.

Pour trouver MM. de la Chalotais coupables de quelques crimes, on imagina d'éventrer leur secrétaire. Au moyen de cette abominable infamie, on trouva chez le fils, M. de Caradeuc, toute leur correspondance de 1764. Il étoit naturel qu'un père écrivît à son fils, lui rendît compte de sa conduite à la cour, lui en prescrivît une en Bretagne en son absence, lui parlât de ses espérances, de ses craintes, de la situation de la cour, des ministres, et enfin des détails les plus secrets. On trouva d'abord des lettres, dont M. de Calonne abusa pour plaire à M. de Choiseul.

M. de Soubise avoit voulu donner au roi madame d'Esparbès au mois de mars 1765. Un nommé de Rayne avoit fait dans cette

occasion les fonctions de conseiller Bonneau, et le hasard avoit lié M. de la Chalotais avec de Rayne pendant le séjour qu'il avoit fait à la cour. On fit arrêter de Rayne à Versailles pour le conduire à St.-Malo, uniquement afin d'avertir les courtisans d'être plus circonspects.

Ce n'est pas tout, on fit la même opération chez MM. de Kersalaun, la Colinere, et une troisième chez M. de la Chalotais. On y trouva des projets de remontrances; des détails sur les grands chemins que M. d'Aiguillon avoit fait exécuter; des interrogats dressés contre quelques corvéieurs, des lettres de confrères des autres parlemens, et quelques-unes de M. de la Chalotais à ces mêmes confrères, par lesquelles il rendoit compte de la fermentation qui existoit contre le gouvernement dans les parlemens de Paris, Rouen, Grenoble, Toulouse, etc.

MM. de Calonne et Lenoir échaffaudèrent sur tout cela un *amphigouri* d'accusations contre les deux procureurs-généraux, et *notamment* contre les trois conseillers au parlement *accidentellement*, d'après lequel ils prétendoient prouver :

1°.

1°. Qu'il existoit une association générale entre les parlemens, une confédération pour élever contre le roi une autorité rivale de sa puissance, confédération dont M. de la Chalotais étoit le moteur principal et le chef, prouvé par ses propres lettres originales.

2°. Que cette association générale avec les parlemens avoit une base et une assiette particulières en Bretagne, par l'union que M. de la Chalotais avoit ourdie avec *aucuns* membres de la noblesse, afin de renforcer et d'*étayer* le parlement de Rennes *des Etats:* d'où les priviléges de ces derniers devenus communs; d'où leurs prérogatives étendues sur un corps qui leur est étranger; d'où rébellion, fermentation, faction, révolte, etc.

3°. Enquêtes sourdes formées dans le peuple pour obtenir des dépositions, tendantes à prouver des abus dans l'administration des grands chemins.

4°. (Et ceci est le plus curieux) Venoit le grief énorme d'avoir *lu* le Contrat Social, de l'avoir cité et d'en avoir voulu *employer* les principes..... D'où M. de la Chalotais, républicain factieux, tendant à saper les

fondemens, les principes sacrés de notre auguste monarchie ; d'où, etc.

Senac, qui étoit de la commission, fit esclandre sur le *Contrat Social*, et pensa se brouiller sérieusement avec MM. de Calonne et Lenoir. Le premier étoit si furieux qu'il refusa de débaptiser son laquais (à lui Calonne) qui s'appelloit Senac, disant que ce laquais étoit de la branche aînée, peut-être, et de meilleure race par-là que le commissaire du roi, qui venoit à St.-Malo pour faire de l'esprit, etc. On a imputé à M. d'Aiguillon le fait des billets anonymes; mais au moins ne lui a-t-on pas imputé celui du Contrat Social. Tels furent les griefs allégués; car l'épisode de Rayne sur madame d'Esparbès n'eut d'objet, de la part de M. de Calonne, que d'inquiéter M. de Soubise, et d'éviter qu'on essayât désormais de donner une maîtresse au roi, ce que redoutoit infiniment M. de Choiseul.

Vous voyez que les billets anonymes n'ont jamais été qu'un accessoire dans les accusations, parce que ce genre de délit ne pouvoit, sous aucun aspect, entraîner la plus légère peine.

Or, M. de la Chalotais se défendoit aisément ; car il disoit : « Sur quoi fondez-vous ces accusations prétendues ?.... Sur le secret de mes lettres avec mon fils ?.... Et si, en ce moment, on éventroit votre bureau à Paris, qui sait si on n'y trouveroit pas des lettres de vous, par lesquelles on va vous traduire comme criminel d'état ? Jamais lettres personnelles, arrachées par la violence, ne forment pièces de conviction quand elles ne sont pas sorties du secret de la personne à qui on les a écrites. D'ailleurs, c'étoit ma pensée alors ; mais vous en tirez de fausses inductions. L'inquisition à Rome, à Madrid même, à Lisbonne, le conseil des dix à Venise, les commissions les plus rigoureuses, instruites par le Laubardemont de Richelieu, ont jugé sur des délits, des faits, des accusations, mais jamais sur des pensées supposées, d'après des lettres arrachées de force au secret des familles, etc. »

Au bout de huit jours, les informations se trouvèrent assez avancées. Le parlement de Paris commença à murmurer. Calonne craignit pour sa personne ; il partit pour Versailles, et la commission fut suspendue.

De retour à St.-Malo, Calonne fait prononcer *le premier décret de forme* pour dire que la commission avoit opéré, et la dissout.

Un seul décret étoit donc prononcé. Il auroit encore fallu au moins trois semaines pour pouvoir prononcer un jugement quelconque. Cependant, bien que l'évidence des faits fût notoire, il a été imprimé par-tout que M. de Praslin avoit expédié un courier pour empêcher l'exécution, et que l'échaffaud avoit été dressé; le tout, à ce qu'il paroît, pour jetter l'odieux sur M. d'Aiguillon, qui n'a pas plus influé dans l'affaire de M. de la Chalotais que le roi de Prusse; et ce qui est bien attroce, c'est qu'en 1770, M. d'Aiguillon n'a jamais pu obtenir de M. de Choiseul un mot d'écrit par lequel il fût avéré que le fait du courier étoit faux, quoique M. de Choiseul en ait été sommé par lettre lue au conseil d'Etat, le roi présent.

Cependant le parlement de Paris fit de vives représentations, auxquelles le roi répondit en personne par une séance qu'il vint tenir le 3 mars 1766. Ce prince n'étoit

point venu à Paris depuis le 13 décembre 1756, époque de son assassinat.

M. d'Aiguillon consolida son parlement, le porta à soixante membres. Les prisonniers de St.-Malo furent transférés à la Bastille. Le 20 décembre 1766, le roi, en personne, siègea à Versailles au conseil des parties, pour se faire rendre compte de la procédure suivie à St.-Malo, et l'assoupit par une déclaration publiée au sceau suivant. MM. de la Chalotais furent exilés à Saintes: leur affaire n'a jamais été jugée; elle ne pouvoit pas l'être. Ces billets anonymes ressembloient à l'écriture de M. de la Chalotais: comme homme, on ne pouvoit pas s'y méprendre; mais comme juge, il n'y avoit rien à prononcer : tout le reste n'est qu'une tournure très-criminelle que M. de Calonne avoit prise, de concert avec M. de Laverdy et M. de Flesselles, pour n'avoir pas l'air de suivre uniquement le corps du délit des billets anonymes.

Voilà en masse l'affaire des procureurs-généraux de Bretagne, qui est un scandale pour l'administration de M. de Choiseul. Il n'y manqua que de déterrer quelques déposi-

tions d'espions qui donnassent à entendre que l'Anglois y étoit pour quelque chose, prêtoit main-forte au besoin. Alors l'affaire du prince Cellamar de 1718. . . . . . . O honte !

Mais enfin, il résulte de tout ceci que cette affaire n'étoit qu'une intrigue infernale d'ambitieux peu scrupuleux, qui furent embarrassés par un ambitieux étourdi ; intrigue dans laquelle M. le duc d'Aiguillon n'eut pas plus de part que le roi de Prussse : échouée en 1768, elle reprit en 1770, et donna lieu aux fameuses assemblées dont je vous ferai bientôt le précis historique ; mais il faut auparavant ajouter au récit précédent un léger commentaire.

Il est simple que ce récit inspire quelques difficultés, d'autant que cet évènement étant éloigné et d'un intérêt moins contemporain, si l'on peut parler ainsi, que ceux qui font l'objet de nos autres questions, je suis entré brusquement en scène, et n'ai point accumulé des détails, aujourd'hui aussi inutiles qu'indifférens. Je vais donc exposer les objections qui me paroissent les plus naturelles. Voici ces objections :

1°. A quel propos et comment le plan de Bertin choquoit-il tant les parlemens? quels ressorts put faire agir M. de Choiseul sur cette donnée pour les échauffer ?

2°. Quelle fut l'occasion de ce prétendu pacte entre M. de la Chalotais et ce maître, pour perdre M. d'Aiguillon ? De pareilles choses, dont on ne peut jamais donner la preuve, ont besoin du moins d'être rendues vraisemblables.

3°. Il falloit bien qu'il y eût plus que des prétextes à une démarche aussi tranchante qu'une dénonciation ;

4°. Comment un homme de la trempe de la Chalotais pour l'esprit écrit-il deux lettres anonymes qui peuvent lui faire perdre ignominieusement la tête ? et comment Calonne donna-t-il un conseil aussi fou que celui de recourir à la confrontation ?

A tout cela je réponds :

1°. Le plan de M. Bertin choquoit moins les parlemens qu'il ne choquoit M. de Choiseul, ou plutôt M. de Choiseul, n'ayant plus à guerroyer, voulut profiter de son crédit pour se faire surintendant des finances. Il concluoit avec madame de Pompadour : pour

lui plaire, il venoit de signer une paix honteuse, et l'avoit débarrassée des Jésuites; il étoit juste de se faire donner une indemnité. M. de Choiseul ne pouvoit pas proposer à madame de Pompadour de chasser M. Bertin qu'elle aimoit, et qui d'ailleurs avoit soutenu les dernières et cruelles années de la guerre du mieux que sa tête lui avoit suggéré. Mais M. Bertin offrit une *fente*; M. de Choiseul y mit un *coin* et l'enfonça à *coups de maillet*. Cette fente fut le lit de justice de 1763. Il n'y avoit plus de guerre : l'autorité est moins sévère à la paix, les corps sont plus récalcitrans, parce qu'on a besoin d'eux; et en conséquence, Langlois, conseiller au parlement, homme d'affaires de M. de Praslin, fit un écrit intitulé *Richesse de l'état*, huit jours après le lit de justice. Cet écrit fut imprimé sur quatre pages, et distribué en 24 heures. M. Bertin furieux proposa au conseil de faire mettre Langlois à la bastille. MM. de Choiseul soutinrent la liberté : Bertin mollit; Langlois ne fut point à la bastille, mais le libelle fut supprimé par arrêt du conseil.

La semaine d'après, le parlement de Paris

arrêta des remontrances contre les édits registrés dans le lit de justice, ce qui s'étoit rarement vu ; car enfin il est clair que, selon le systême du gouvernement, le lit de justice (*electa justitia*) étant le complément de l'autorité, si l'on permet des remontrances par-delà, le roi n'a plus le dernier, etc. Ces remontrances restèrent impunies. Rouen alors cessa ses fonctions.

On fut à Compiegne : M. de Choiseul écrivit à Forbonnais de s'y rendre. Ce dernier arriva en poste, ne douta pas d'une révolution, dîna chez M. de Choiseul, et fit ce qu'est capable de produire la tête de Forbonnais, c'est-à-dire, un *Vésuve*. M. Bertin offrit sa démission si l'on n'exiloit sur-le-champ Forbonnais. Ordre à celui-ci de se retirer sans délai à sa terre ; ce qu'il exécute désolé.

M. de Choiseul tempêta, mais il se contint. On chargea M. de Filtz-James d'ordres pour Toulouse, et M. Dumesnil pour Grenoble. Les comissaires de M. de Choiseul inspirèrent la résistance ; et après le voyage de Compiegne, le ministre se rendoit avec un laquais gris, rue Chartière, quartier de

l'Estrapade, où se tenoient les conférences avec quelques membres du parlement de Paris ; d'où la correspondance en province, etc.

Le chancelier Lamoignon fut gagné par M. de Malesherbes contre M. Bertin : il n'y avoit plus à reculer. En septembre et octobre, M. Bertin fut soutenu.... Exil de Lamoignon. Le vice-chancelier Maupeou père arrive : M. de Choiseul furieux n'ose et ne peut s'y opposer.

Novembre. Arrangement entre la cour et le parlement de Paris.

Décembre. M. de Choiseul l'emporte ; M. Bertin est abandonné. M. de Choiseul n'obtient pas d'être surintendant, mais il place au contrôle l'un des factieux de la rue Chartière ; et M. de Praslin fait Langlois intendant des finances (l'abbé Terrai l'a rayé en 1771); d'où l'autorité fut compromise, laquelle se seroit néanmoins rétablie en 1764, si madame de Pompadour ne fût pas morte le dimanche des Rameaux. Elle étoit décidée à renvoyer MM. de Choiseul et de Laverdy : Castries avoit la guerre, et M.— les finances.

M. d'Aiguillon visoit au ministère depuis 1768. M. le dauphin le portoit à la marine: il étoit de l'intérêt de M. de Choiseul d'écarter ses rivaux ; comme on voit aujourd'hui M. de Sartine envoyer M. d'Ennery mourant à la Martinique, M. d'Estaing en 1778 au continent, etc. Toulouse ayant perdu, noyé, décrété M. de Filtz-James, Grenoble M. Dumesnil, il étoit bien important de saisir ce jour pour perdre le commandant de la Bretagne. Il est impossible qu'il n'y ait quelques endroits foibles dans une administration, et si l'on ne pouvoit découvrir aucun abus, il seroit aisé d'en forger. On attaqua M. d'Aiguillon sur l'administration des chemins; on fit entendre en déposition des gens qui avoient été vexés à la corvée ; on exposa d'autres faits que vous trouverez dans le mémoire de Linguet.

Mais, pour arriver à quelque chose de *topique*, il étoit important de gagner M. de la Chalotais, lequel, en qualité de procureur-général, devenoit l'ame d'une procédure attentatoire à l'administration : pour le gagner, il falloit un pont d'or. Madame de Pom-

padour redoutoit autant M. d'Aiguillon que pouvoit le redouter M. de Choiseul, parce que M. d'Aiguillon porté, poussé, soutenu par l'héritier présomptif, qui appelloit madame de Pompadour *maman putain*, culbutoit tout le système de 1764, si on lui eût seulement permis de *flairer l'huis* ou cabinet du conseil.

M. de Choiseul se servoit de M. de Laverdy, mais ne l'avoit point épousé. C'étoit un être de circonstance et de remplissage; et la preuve en est qu'il fut abandonné le jour où M. Cromot lui dit de cesser de donner de l'argent à M. de Choiseul (1768). Il étoit donc égal à M. de Choiseul d'avoir pour contrôleur-général M. de Laverdy ou M. de la Chalotais, puisque le roi ne vouloit point entendre parler de surintendant; tous ses intérêts se réunissoient donc pour accorder à M. de la Chalotais le salaire de ses intrigues; d'où *le pacte*.

3o. La plus légère connoissance des corps apprend qu'on dénonce sur un *soupçon* quand il y a une *motion*. Les mémoires de Linguet développent une trame qui annonçoit plus qu'un *soupçon*, et la *motion* est démontrée; d'où la dénonciation.

4°. Ce raisonnement, que M. de la Chalotais a fait comme toute l'Europe, l'a enhardi à se permettre cette étourderie, d'autant que, sous aucun point de vue, il n'étoit possible de le condamner. Il étoit seul quand il les fit, cela est probable; *ainsi point de témoins*. Quelle action contre lui? Un rapport d'experts? Cette preuve est si fautive qu'il est impossible d'en rien induire : je vais contrefaire votre écriture, et votre vie et votre honneur seront à la disposition de deux vils stipendiés.....

De qui donc l'étourderie? Elle fut de M. de Calonne, qui provoque un ministre déjà aigri depuis dix-huit mois contre un procureur-général payé pour déshonorer son neveu. Voilà la haine, la vengeance, nourrie, excitée, etc.

Quel intérêt avoit Calonne?.... L'intérêt d'un jeune maître des requêtes, indifférent sur les moyens, qui arrive, qui a du talent, qui veut le faire valoir, qui ne doit pas craindre d'engager une procédure, laquelle, 1°. de sa nature ne pouvoit jamais aller à une conclusion définitive; 2°. seroit arrêtée par les parlemens; 3°. étouffée par le mi-

nistère, etc. : d'ailleurs, *conseil léger*; analogue au caractère de Calonne; conseil adopté par M. de la Vrilliere, déjà stimulé par les faits antérieurs; conseil que Louis XV saisit avec chaleur sitôt qu'on lui en parla. Or, pourquoi le saisit-il avec chaleur? parce que ce prince, persuadé que Damiens ne l'avoit assassiné *que sur la motion* des sept membres dénommés dans la lettre qu'il écrivit au roi le 9 janvier 1757, et que Belot, exempt, lui remit de sa part, ne pouvoit apprendre qu'avec fureur que son procureur-général en Bretagne avoit l'audace d'écrire de sa main ce que ces sept magistrats avoient pu conseiller. A Dieu ne plaise que je croie qu'aucun des membres du parlement de Paris ait donné ce conseil; mais la lettre de Damiens (imprimée au procès par ordre du vice-chancelier, malgré le parlement, alors exilé, 1757) fit une impression affreuse dans l'esprit du roi, au point qu'il refusa de leur laisser connoître de la procédure; il les tint en exil pour la (1) huit mois après l'exécu-

(1) On n'a pu remplir les présentes lacunes effacées.

tion, et cette fureur a duré jusqu'à
Louis XV a pardonné à tout le parlement
de Bretagne; mais les procureurs-généraux
n'ont pu obtenir grace. Le fil
l'inimaginable le 12 de juillet à Choisy au
frappa du poing sur la table, et dit:
Qu'on ne m'en parle jamais;
et il a tenu parole. Louis XVI
Louis XV sur cette affaire; et M. de
Maurepas mettre de la tour-
nure, lorsque M. de Penthievre
rappel.

Mais, puisqu'on ne pouvoit pas condamner M. de la Chalotais, que falloit-il donc faire?..... M. de la Vrilliere devoit mander M. de la Chalotais, et lui montrer ses décrets entre quatre yeux, en disant: *Voilà de quoi vous perdre: donnez votre démission; les billets vont être brûlés.* Voilà ce que M. de Calonne devoit conseiller, et ce que M. de la Vrilliere eût dû faire, en administateur sage. Sans doute la probabilité, la raison, l'intérêt, répugent à ce que M. de la Cha-

---

dans l'original; les imprimeurs ont laissé l'espace effacé, en blanc.

lotais ait été assez bête pour se permettre cette noirceur. Ce raisonnement, joint au défaut de preuves, devoit empêcher une instruction légale. Comme homme, je mettrois ma tête que les billets étoient de M. de la Chalotais ; comme juge, j'aurois prononcé pour le recevoir partie plaignante contre les *quidams* qui avoient imité son écriture, et je l'aurois décharge de l'accusation. Plusieurs des membres de la commission ne pensoient point ainsi, et auroient prononcé une peine infamante : mais M. de la Chalotais auroit eu la pluralité pour lui. Au parlement de Bretagne, en 1769, il fut déchargé unanimement. La question ne pouvoit pas toucher à terre dans un tribunal légal. La commission de Saint-Malo étoit composée de juges choisis par M. de Laverdy, lequel se réunissoit à M. de la Vrillière pour perdre son rival, et ceci fortifioit le parti contre M. de la Chalotais.

Au reste, le fait primordial de M. de Calonne a été déclaré par lui-même, dînant chez M. de Beaupré à S.-Malo, avec Senac de Meilhan, Touville et un autre maître des requêtes, qui signeroit au besoin l'ex-

posé de ce fait. Celui de la dénonciation étoit capital et décisif dans cette affaire, parce qu'elle inculpoit ou n'inculpoit pas M. d'Aiguillon en accordant *la voie de recours, la voie récriminatoire;* voie qu'on ne pouvoit pas refuser à M. de la Chalotais, en le déchargeant de l'accusation. Si Calonne n'eût pas eu la bêtise d'avouer, M. de la Vrillière n'y auroit pas manqué; car il n'eût point été curieux de se trouver inculpé : et voilà pourquoi M. de Soubise envoya Calonne le 3 décembre 1765 : *Vous avez ourdi la besogne*, lui dit-il, *menez-la donc à sa fin comme vous pourrez.*

Enfin, il faut observer, quant à la vraisemblance, 1°. que MM. d'Aiguillon et de la Chalotais ont vécu dans la plus grande intimité jusqu'à une certaine époque, laquelle avoisine 1763, et non pas, comme on a dit, St.-Caste, qui est en 1758 : or, cette époque n'est relative qu'aux Jésuites (elle est bien développée dans Linguet). C'est dans ce temps que M. de la Chalotais commença à prendre le grand vol : son réquisitoire est de 1761. M. le dauphin soutenoit les jésuites : M. d'Aiguillon, qui s'en

soucioit fort peu, ne pouvoit cependant point paroître les abandonner ; ç'eût été déplaire à son protecteur ;

2°. Que M. d'Aiguillon passa l'été de 1765 à Véret ; que M. de Calonne eut le 3 juillet connoissance des billets, dont la date est des derniers jours de juin ; que M. de la Vrillière ne venoit que de les recevoir ; que du 3 au 7 il ne se passa que quatre jours pour le rapport d'experts ; et que la commission de l'arsenal ayant été ordonnée sur-le-champ, il est impossible que M. d'Aiguillon, étant à Véret, ait eu une connoissance subite d'aucuns de ces faits.

J'ajouterai à ceci une réflexion bien simple : le public est à mille lieues de cette affaire ; les contemporains mêmes racontent de vingt façons différentes, et souvent plus absurdes les unes que les autres, le même fait.

Fin du livre premier.

LIVRE SECOND.

Mort de madame de Pompadour. Bertin obtient la confiance du roi, et Choiseul conserve le pouvoir. Le dauphin est incité, par ceux qui l'environnent, à agir. Portrait de l'abbé de Broglie. Il attaque le ministère de Choiseul par des écrits ; comment Choiseul triomphe de cette attaque. Mort du dauphin. Calonne et Senac récompensés. Suite des troubles relatifs à l'administration de la Bretagne. Fortune de mademoiselle Lange. Le duc d'Aiguillon s'appuie sur cette favorite. Révolution dans le ministère. Suite de l'affaire du duc d'Aiguillon au parlement. Le roi enlève les procédures originales. Mariage du dauphin, depuis Louis XVI. Exil du duc de Choiseul. Projet de ruiner le parlement. De Boynes offre un plan, pourvu qu'il soit fait ministre. Mort de Louis XV. Rentrée du parlement.

On vient de voir que les menées de M. de Choiseul, en 1763 et 1764, pour parve-

nir à se faire nommer surintendant, avoient été très-vives. Le roi ouvrit enfin les yeux, et se seroit décidé à faire un changement, si madame de Pompadour ne fût pas morte; mais, après elle, il n'y eut personne dans l'intérieur d'assez fort pour déterminer le roi. M. Bertin avoit sa confiance, et M. de Choiseul conserva le pouvoir. Les entours de M. le dauphin excitèrent le prince à parler et agir : mais ce prince étoit si timide et si respectueux, qu'il n'osoit proférer un mot. Ses conseils et M. Bertin imaginèrent alors de renouveller auprès du roi une ancienne correspondance, qui autrefois lui avoit plu, mais qui cessa lors de l'exil de Broglie (12 février 1762).

Cette correspondance étoit celle de M. l'abbé de Broglie, leur oncle, homme très-aimable, agent du clergé à la mort de Louis XIV, admis aux débauches de la régence, possédant 80,000 liv. de rentes en abbayes : il fut de la société de M. le duc, premier ministre, puis de toutes les chasses de Louis XV à Rambouillet. C'étoit un répertoire inépuisable d'anecdotes; il avoit amusé le roi quarante ans de sa vie.

Feu M. le dauphin l'aimoit à la passion : tout concourut donc à lui faire renouer sa correspondance à la mort de madame de Pompadour. Le roi y prit goût ; elle étoit *coignée* à mesure à M. le dauphin et à M. Bertin ; en sorte que l'administration de M. de Choiseul fut attaquée et disséquée de manière que le roi ne put s'empêcher de convenir qu'on culbutoit tout. M. de Laverdy fit enregistrer, au mois de décembre 1764, un plan de liquidation qui étoit fou. Ce plan avoit été dressé par le beau-père de Chardon (M. Maupassant); mais ce qui n'étoit pas fou pour M. de Choiseul, c'est qu'on put par ce moyen couvrir légalement les déprédations de tout genre que la guerre précédente et son administration avoient occasionnées.

Louis XV éclairé, parut desirer, en janvier 1765, que l'abbé de Broglie lui envoyât une liste des sujets propres à remplacer les départemens. M. Bertier, qui étoit dans le secret, ou qui devina le roi, vint apporter la liste : l'abbé de Broglie l'envoya avec ses réflexions sur les sujets ; les neveux de l'abbé se plaignirent amèrement

de ce que leur oncle ne les avoit pas compris sur la liste ; en quoi il avoit fait aussi sagement que noblement. L'abbé fut foible ; il récrivit de nouveau pour ajouter ses deux neveux comme par *post-scriptum*. La première liste avoit été remise par Jeannel ; et M. Bertin, à qui le roi en avoit apparemment parlé, fit dire qu'on paroissoit *décidé*. Quelque chose transpira. M. de Choiseul fut averti que sa position ne tenoit qu'à un fil. Il gagna Jeannel, et eût communication de la seconde des dépêches. Le roi avoit signé son renvoi, lorsque Senac obtint que M. de Choiseul le verroit encore une fois : le roi le permit. M. de Choiseul se jeta à ses genoux, lui promit d'être plus circonspect, de ne plus compromettre son autorité, comme il avoit cru devoir faire pour lui procurer sa tranquillité, etc. Alors, il saisit ce moment pour rendre compte au roi de la missive de l'abbé de Broglie, dans laquelle il portoit ses neveux à la guerre et aux affaires étrangères. Le roi, furieux d'avoir été trahi, écrivit le 12 février 1765 à l'abbé de Broglie : « Votre langue n'est pas assez connue ; car M. de Choiseul m'a

dit tout ce qui est contenu dans un de vos mémoires, où vous vous étendez sur le compte de vos neveux. Taisez-vous, sans cesser cependant de m'envoyer vos rêveries, ou partez pour recevoir les peines ou les récompenses de votre juge suprême. »

De ce moment on comprend que Senac fut en faveur. Il avoit raccommodé M. de Choiseul avec le roi. Aussi son fils s'en est-il ressenti; il a été successivement intendant de la Guadeloupe, de l'île-de-France, de la Rochelle, de la Provence, du Hainault, et intendant de la guerre (en 1776, 12 mai); mais comme il a refusé de travailler avec M. de Montbarrey, il siège à Valenciennes. (Voyez les notes ci-après).

M. de Choiseul, réveillé et gourmandé, se conduisit avec plus de circonspection; il favorisa moins la défection du parlement de Rennes du 22 mai 1765, qu'il ne l'eût fait en 1763. Il ne parut pas se mêler de l'intrigue des billets anonymes de M. de la Chalotais; et la mort de M. le dauphin, arrivée le 20 décembre, ayant affecté le roi, il voulut paroître favoriser, soutenir, provo-

quer même tous les actes qui tenoient au maintien de l'autorité.

De-là M. d'Aiguillon fut soutenu, en janvier et février 1766, pour son nouveau parlement de Bretagne ; et de-là aussi le fameux acte du 3 mars de cette année, dans lequel, de concert avec le premier président Maupeou (depuis chancelier), il fait parler le roi en souverain. Au reste, on reconnoît, dans le discours du chancelier, le style du préambule du trop fameux édit (7 décembre 1770), et des discours que M. de Maupeou tint au lit de justice du 13 avril 1771.

Ce tour de passe-passe réussit à M. de Choiseul; car, au mois d'avril, il eut le crédit de remettre un département à M. de Praslin pour reprendre le sien, et fit revivre en sa faveur la place du duc de Charost (président du conseil des finances) avec 60,000 liv. de traitement.

Dès cette époque, ses actions augmentèrent sans bornes. Il créa six nouveaux conseillers d'état, ce qu'on n'avoit pas vu depuis 1661 ; il nomma M. de Calonne à Metz, M. de Senac à la Rochelle, plaça toutes ses créatures ; et tandis que M. d'Aiguillon se

morfondoit en Bretagne pour consolider sa besogne, M. de Laverdy, pour plaire à M. de Choiseul, commença à y exciter les troubles, en écoutant favorablement, comme ministre de la finance, les plaintes, représentations et doléances que les Etats lui remettoient, et que M. de la Vrillière rejettoit.

M. d'Aiguillon s'écria en vain qu'ayant été persécuté par le parlement de Bretagne, il lui étoit dû des indemnités à bien plus juste titre qu'à son antagoniste M. de Choiseul: en vain employa-t-il le crédit de Marie Leczinska pour la place de M. de Guerchy en 1767; M. de Laverdy fut sollicité par le duc de Duras pour dire que, si l'on donnoit le régiment du roi à M. d'Aiguillon, les troubles alloient renaître en Bretagne: le roi y nomma M. Duchâtelet.

De-là, cette fermentation dans le parti de l'opposition en Bretagne. M. d'Aiguillon représentoit inutilement qu'on y excitoit le trouble plutôt que de l'éteindre. Les Etats de 1766 avoient été tumultueux. M. de Choiseul fit proposer alors, par M. de Laverdy, de faire tenir à Saint-Brieux des Etats intermédiaires, afin de concilier tout: il de-

manda que, pour y parvenir, M. de Duras, homme nouveau pour la Bretagne, fût envoyé à cet effet, et qu'au lieu de l'intendant Flesselles, on nommât un commissaire du roi extraordinaire. M. de Choiseul fit nommer M. Ogier, conseiller d'état, ci-devant ambassadeur à Copenhague, en sorte qu'on y mit le grand appareil.

En 1768, mademoiselle Lange fut connue du roi à Compiegne. M. Cromot, qui étoit instruit par Lebel de la frénésie que montroit ce prince pour ce nouvel objet, avertit M. de Laverdy de se tourner du côté de l'astre naissant. M. de Choiseul ne lui pardonna pas. Il eut encore le crédit de refondre le ministère ; il fit démettre le chancelier Lamoignon en exil, et nommer le vice-chancelier Maupeou père, chancelier. Le 15 septembre, le père se démit en faveur du fils, qui étoit premier président. Le 21 du même mois, M. de Choiseul remplaça M. de Laverdy par M. Mainon d'Invau, au refus de M. Trudaine, et M. Cromot fut chassé.

Ce crédit étoit grand. M. d'Aiguillon, qui vit alors où cela pouvoit tendre, de-

manda à se démettre de son commandement. Il eut la compagnie des chevau-légers. M. de Duras fut commandant tout de bon, et Flesselles transféré à Lyon. On le remplaça par M. d'Agay, créature de M. de Duras.

Les Etats intermédiaires de 1767 avoient donné lieu à redemander le parlement de Bretagne tel qu'il étoit le 22 mai 1765, époque de sa démission. C'étoit prétendre que tout ce qui s'étoit fait de l'ordre de M. d'Aiguillon, depuis le 13 janvier 1766, fût dissous, et que les procureurs-généraux la Chalotais fussent jugés et réintégrés.

Le roi batailla sur les cahiers, et les Etats de Bretagne n'obtinrent leur demande que le 12 juillet 1769, à Choisy : c'est alors que feu M. le maréchal d'Estrées dit dans son opinion : « Si l'on proposoit de céder la » Bretagne aux Anglois, j'en serois d'avis; » mais pour la céder à ce peuple noir, je » ne puis pas y souscrire. La raison est que » sa majesté pourra conquérir la Bretagne » quand elle le jugera à propos, tant qu'elle » ne sera qu'entre les mains des Anglois; » mais elle ne fera jamais la guerre contre » ses propres sujets ».

Le roi accorda tout, excepté les procureurs-généraux. De ce moment, l'ancien parlement fut réintégré. On jugea les billets anonymes. MM. de la Chalotais furent blanchis; mais ils restèrent à Saintes. Quant à M. d'Aiguillon, il fallut évoquer au parlement de Paris son affaire, parce qu'il est pair, et que le parlement de Bretagne reprenoit les erreurs de l'époque de 1765 avant les démissions.

La plainte évoquée à Paris, on suivit l'instruction; et M. d'Aiguillon se trouva forcé de donner des mémoires pour se justifier sur les faits contenus au requisitoire, et aux dénonciations rendues contre lui à Rennes, en 1764. De-là les mémoires de Linguet.

Il fallut alors décider les assemblées au parlement de Paris, les pairs séant, comme on avoit fait pour M. de Fitz-James en 1764. M. de Choiseul, et encore plus le chancelier, tenoient M. d'Aiguillon : il n'y avoit plus à reculer; mais la cause bien consultée, on la trouva différente de ce qu'on avoit cru, et l'on sentit que M. d'Aiguillon pourroit gagner, et se trouver justifié,

malgré l'envie qu'on avoit de le noircir; car sa cause tenoit toute à l'administration, au lieu que M. de Fitz-James avoit évidemment abusé de ses pouvoirs dans sa conduite pour sévir contre le parlement : en conséquence, M. d'Aiguillon demanda à être jugé.

Le chancelier craignoit un arrêt favorable ; il en trembloit plus encore que M. de Choiseul : ainsi, M. d'Aiguillon avoit plus d'un ennemi à combattre, il en avoit deux, Choiseul et Maupeou ; et ce dernier étoit beaucoup plus redoutable dans la circonstance.

Ce fut dans cette perplexité extrême qu'il eut recours à la maîtresse. Il faut être juste : quelle autre ressource pouvoit-il choisir ? et comment, dans cette position, lui imputer à crime son attachement pour madame Dubarry, à qui il dut son salut ?

Le chancelier portoit plus loin ses vues ; il vouloit faire le coup de deux. Le roi l'aimoit assez dans ce moment ; il parvint à remplacer M. d'Invau par l'abbé Terrai, et fit revenir Cromot. Tandis qu'il s'occupoit à perdre M. d'Aiguillon, il tramoit sour-

dement avec ce Cromot pour culbuter M. de Choiseul. Madame Fontete tenoit les séances nocturnes où madame de Monaco et le prince de Condé se rendoient en tiers avec Cromot. Là, ce dernier remettoit au prince les mémoires propres à perdre M. de Choiseul : l'abbé Terrai appuyoit ses mémoires de ce que sa position de ministre lui apprenoit, et le prince de Condé les remettoit au roi.

Quant à M. d'Aiguillon, sous prétexte de vouloir le servir à ce que madame Dubarry le portoit, le chancelier obtint du roi, que puisque M. d'Aiguillon vouloit être jugé par le parlement dans une affaire toute d'administration, au moins falloit-il que sa majesté parût y consentir, non comme roi, mais comme premier pair, en laissant par conséquent toute liberté aux suffrages.

Cette idée, qui étoit neuve, plut, parce qu'on aime ce qui est neuf. Il fallut établir un local à Versailles pour y transférer le parlement : l'anti-chambre de la reine fut destinée à cet objet.

Cette forme inusitée pouvoit cependant

terminer l'affaire de M. d'Aiguillon. On tint trois séances, on lut les informations ; et quand le chancelier s'apperçut que l'arrêt qui interviendroit prenoit une tournure favorable, il coupa court, rompit ce plan, et obtint du roi qu'il y auroit un lit de justice le 27 avril 1770, où l'on enregistreroit une déclaration qui éteindroit à jamais l'affaire de M. d'Aiguillon.

Ce dernier fut au désespoir : mais comment faire comprendre ce dédale à madame Dubarry ? comment l'emporter sur le chancelier, n'étant point admis au conseil ? Il fallut plier, souffrir et gémir.

Le lit de justice tenu, on n'en resta pas là. Les intrigues croisées de MM. de Choiseul et de Maupeou se réunirent contre M. d'Aiguillon, et le 2 mai la faction du parlement fit rendre le fameux arrêt qui l'*entache*.

Le roi pouvoit mander alors le parlement pour biffer le registre ; mais le chancelier n'eut garde ; il envoya à l'instant à Saint-Hubert l'arrêté et un projet d'arrêt du conseil pour le casser. Le roi signa l'arrêt : le chancelier le fit imprimer sur-le-champ ;

en sorte que M. d'Aiguillon, qui soupoit le 2 mai chez madame Sabathin, où l'on donnoit des *proverbes* à M. de la Vrillière, y reçut l'arrêt qui l'entachoit, et presque en même-temps l'arrêt du conseil qui y répondoit sans remédier à rien. Le duc d'Aiguillon fut désolé. Il étoit joué, victime de tant d'intrigues, et assez foiblement soutenu à cette époque par la maîtresse, qui d'ailleurs ne comprenoit rien à tout ce tripotage.

Alors les chansons de toute nature fondirent sur M. d'Aiguillon : ce qui fut le plus remarqué est le lazzi de M. de Maurepas, qui peint le caractère de ce ministre : « Je crains bien, dit-il, que de tout ceci il ne reste à mon neveu que le *jaune;* en effet il étoit jaune comme un coing.

Le 10 mai, on maria le roi d'aujourd'hui; et tout ce tripotage fut oublié. M. de Choiseul y parut dans sa gloire. Rien ne fut plus plaisant pour les neutres que la nuit du 10 au 11 à Versailles : les jardins étoient illuminés, et chaque faction se promenoit en groupe; M. de Choiseul donnoit le bras à la princesse de Beauveau et sa suite ;

M.

M. d'Aiguillon donnoit le bras à madame Dubarry et sa suite.

M. de Fuentes, ambassadeur d'Espagne, eut au mois de juin un grand bal; madame de Forcalquier y avoit son bord, M. de Choiseul le sien. Un maître des requêtes, du parti d'Aiguillon, étoit le seul homme de robe au souper de M. de Fuentes, où il y avoit trois cents couverts. Madame de Forcalquier, qui ne le connoissoit pas, avoit tellement la couleur noire dans la tête, qu'elle dit au maréchal de Broglie : *Enfin, je verrai donc par-tout de ces robins!*

Cependant on fut à Compiègne, où M. d'Aiguillon reparla de son affaire. Il parvint à faire comprendre que l'arrêt du conseil du 3 mai ne remédioit à rien, et qu'il falloit un acte plus décisif. Madame Dubarry l'obtint du roi, et le chancelier reçut ordre le 2 septembre de s'y préparer. M. de Choiseul refusa d'y paroître, et partit dans la nuit pour la Ferté-Vidame. De son côté, le chancelier donna tous les ordres nécessaires. Le roi ne manda point le parlement à Versailles; mais le 3 septembre, de grand

matin, il arriva au palais dans ses voitures de chasse, ventre à terre, précédé des quatre compagnies rouges et du vol. On enleva les minutes du greffe que le chancelier emporta. M. le duc de Noailles, capitaine des gardes, siégea à côté du roi; et comme on contesta sa place, on cloua le tabouret.

Cet acte surprit d'autant plus le parlement, que M. de Choiseul ne parut pas et que la faction ne fut point prévenue. Interdit d'un coup si imprévu, le parlement prit ses vacances sans détermination. Mais le feu s'alluma dans les têtes, et le chancelier prévit qu'il falloit parer à la rentrée, d'autant que M. de Choiseul, qui s'occupoit de son grand projet de guerre, culbutoit tout si le roi l'eût laissé faire.

Ce projet pour descendre en Angleterre, fait par la Rosiere et Béville, sous les ordres de M. de Broglie, en 1764, 5 et 6, fut déployé sur la table du conseil à Fontainebleau en 1770, expliqué par la Rosiere; et MM. de Broglie furent appellés, parce que M. de Choiseul qui les avoit fait exiler le 13 février 1761, à Marly, savoit que c'étoit au

moyen de tranquilliser le roi sur la possibilité de la réussite. Le roi approuva le projet, et, sur le refus que fit l'abbé Terrai de fournir les fonds, Foulon les offrit ou les garantit. M. de Choiseul profita du moment pour se faire donner un *acquit comptant* de trois millions pour payer ses dettes. Le roi signa l'acquit, mais oublia d'écrire *bon pour trois millions*. M. de Choiseul montra l'acquit à Foulon en revenant de chez le roi. Foulon lui fit appercevoir l'oubli : M. de Choiseul répondit qu'il le feroit réparer au premier travail. Ce premier travail ne lui fut indiqué que pour le 24 décembre, jour où le roi se décida à le renvoyer ; de sorte que cet acquit de comptant n'a pas été payé ; et c'est une queue de cette aventure qui nécessite la démolition actuelle de l'hôtel Choiseul.

En novembre 1770 (époque fameuse par cette décision du conseil, de déclarer la guerre à l'Angleterre) les Anglois résolurent, de concert avec la Russie, de faire partir des vaisseaux du Kamstschatca aux Philippines ; il n'y eut point de guerre (d'où arriva la singulière affaire de M.

de Guines avec Tort.) Ce projet des Anglois ne s'effectua point par conséquent ; et comme les hommes vulgaires ne croient rien de ce qui est extraordinaire, on l'a traité de chimérique. Mais le comte Bewiourscky, régimentaire hongrois, détenu dans la citadelle de Calais, a prouvé, en 1771, la possibilité de l'exécution, et est venu à cet effet à Compiègne en 1772, où M. de Boynes lui a donné un poste à Madagascar, dont il s'est mal tiré. M. de Sartine a révoqué Bewiourscky, qui a reparu à Fontainebleau en 1777. L'empereur le reconnut à Paris, et lui a donné de l'emploi en Allemagne où il est maintenant.

Ce Bewiourscky tenta de revenir en Europe par le nord, ne put y parvenir, et descendit à travers les mers orageuses du Japon jusqu'à l'île Formose ; là, manquant de tout, il prit des Chinois qui le conduisoient à Canton. A la vue de la ville, il massacra tous ces malheureux, de peur qu'ils ne parlassent, et se rendit à Canton, où il dit ce qu'il voulut, et se renomma de la reine d'Hongrie. Le consul françois

de Canton ne fit pas difficulté de le renvoyer à l'Orient sur un vaisseau françois; et on ne sut qu'à l'Orient ou plutôt à la cour de France, par la réclamation de la Russie, faite à toutes les cours de l'Europe, que ce Bewiourscky, échappé de l'Asie, où il avoit égorgé la garnison, étoit à l'Orient. M. de Mercy le prit sous sa protection, et son affaire s'arrangea; mais elle est bien singulière.

Le chancelier, forcé comme un lièvre, et presque aussi étourdi, quoique ténébreux, se détermina à demander à M. de Boynes une loi pour fixer la marche du parlement et sa discipline. Le 7 décembre 1770, son édit fut enregistré au parlement. Quoiqu'il ne fît au fond que renouveller les dispositions de l'ordonnance de 1667, la forme en étoit si outrageante, la chaleur devint si excessive, et le moment de crise si violent, à raison de l'état de M. de Choiseul, que le parlement crut devoir cesser ses fonctions, et soutenir le crédit chancelant du ministre.

Mais Louis XV l'ayant exilé le 24 décembre, le parlement se trouva vis-à-vis du

chancelier. Ce dernier s'occupa d'abord d'éloigner M. d'Aiguillon des départemens; et quand la guerre fut donnée au protégé du prince de Condé (M. de Monteynard,) et la marine à l'abbé Terray, il s'occupa du parlement; mais il échoua.

Après trois mois de vains efforts, M. de Boynes offrit un plan, pourvu qu'on lui donnât la marine; ce qui fut fait le 13 avril 1771. Alors on créa un parlement pris dans le grand conseil et dans la cour des aides, laquelle on fit supprimer par le maréchal de Richelieu.

Cependant le chancelier avoit toujours les pièces de la procédure depuis le 3 septembre. Inutilement M. d'Aiguillon les reclamoit-il. Quand il eut les affaires étrangères, il crut que sa qualité de ministre lui donneroit plus de poids pour les obtenir: jamais le chancelier ne voulut les lâcher; jamais le roi n'osa les lui demander. Le chancelier disoit à tout le monde: « Les pièces sont là; elles me suivent par-tout, comme les sceaux à Compiègne, à Versailles, à Paris, à Fontainebleau; je puis recommencer sa procédure quand je voudrai ». Louis XV

est mort sans que M. d'Aiguillon ait pu les retirer.

Le 2 juin 1774, M. de Maurepas mit pour condition à sa déférence aux prières du roi, que M. Bertin iroit retirer des pièces chez le chancelier, de l'ordre de Louis XVI, ce qui fut exécuté.

Pendant l'inoculation à Marly, M. de Maurepas se détermina à faire un changement dans la magistrature. Le plan arrêté, le roi voulut aller à Compiègne, ce qui suspendit cette opération. Le 23 août on exila le chancelier. M. Hue fit en septembre un plan par lequel on réintégroit le parlement dans l'état où il étoit le 7 décembre 1770 ; ce qui fit dire à M. de Choiseul : *Maupeou a versé la charrete à gauche, Hue l'a versé à droite*; et M. de Choiseul avoit raison.

Or, le parlement rentrant sans conditions, M. d'Aiguillon devoit s'attendre à voir ce corps reprendre ses erremens du 2 septembre 1770, puisqu'on avoit enlevé les pièces de ce jour, le 3 du même mois. Les corps suivent le registre (1). Que fit M. de

(1) D'où l'on dit marcher à pas de registres.

Maurepas? Il manda son neveu de Véret, et le 12 novembre 1774, il le fit siéger, le roi présent, avec tout le nouveau parlement, pour qu'il ne restât plus d'entachement.

Comme le parlement de Paris auroit pu regarder encore la séance du 2 novembre comme non libre, parce que le roi s'y trouvoit, M. d'Aiguillon profita de plusieurs assemblées de Paris, convoquées en novembre et en décembre 1774, pour délibérer sur la forme illégale dont M. Hue s'étoit servi pour le faire rentrer, pour y siéger librement, le roi étant absent; en sorte qu'il n'y a plus rien à dire sur cette affaire, dans laquelle je ne vois pas qu'on ait à reprocher à M. d'Aiguillon autre chose que sa dextérité, laquelle, comme il est simple, lui a suscité de tout temps beaucoup de jaloux et d'ennemis. (Voyez les notes ci-après.)

Fin du livre second.

LIVRE TROISIÈME.

Rentrée du parlement sous le nouveau règne. Considérations politiques sur cet évènement relativement à l'autorité royale. Affaire du duc de Guignes ; quelle liaison elle eut avec celle du duc d'Aiguillon. Sacre du roi. Suite des intrigues de cour.

De l'époque précédente vous voyez naître ce qui a donné lieu à la scène de mai 1775 ; ce qui, quoique n'ayant plus trait qu'à M. de Guignes, tient aux anciennes inimitiés, et paroît avoir englouti M. d'Aiguillon.

Son affaire finie, il ne songea qu'à retourner à Véret, craignant de rester à Paris dans une circonstance aussi délicate que celle où il se trouvoit. La rentrée du parlement, opérée le 12 novembre, entraînoit des maux infinis par la manière dont M. Hue l'avoit faite. M. d'Aiguillon tendoit au même but depuis long-temps ; déjà il

avoit rapproché de Louis XV, à la fin de 1773, M. le duc d'Orléans et son fils; rapprochement que le chancelier n'avoit pu ni osé faire en avril 1774. M. le duc d'Orléans, de concert avec M. d'Aiguillon, avoit remis à Louis XV, à Bellevue, un mémoire tendant à une restauration. M. le dauphin entroit au conseil, et de bonne heure on s'occupoit à lui donner une teinture de cette lenterne-magique, appellée *administration*. Tous ces projets échouèrent par la mort du roi, et encore plus par la disgrace de M. d'Aiguillon, du 2 juin 1774. Cependant il parla de la restauration de la magistrature à M. de Maurepas, le jour de la fête-Dieu, à Marly. Il s'apperçut que son oncle avoit un plan; plan faux, et qui entraîneroit de grands inconvéniens, quand même il ne rencontreroit pas de grands obstacles, lesquels on ne pourroit vaincre qu'en sacrifiant beaucoup de victimes, et en opposant, pendant toute une génération, les familles contre les familles; d'où les schismes, les brigues, les factions, les ligues mêmes, le jour où un chef de parti se déclare.

M. d'Aiguillon se conduisit alors en bon sujet du roi, qui se sentoit des connoissances plus étendues qu'un autre, en ce qu'il avoit été quatre ans dans le ministère, et que, depuis 1750, il n'avoit jamais perdu de vue l'administration. Il confia ses idées à ses amis, déposa ses plans dans des mains sûres, qu'il indiqua à son oncle, et se retira.

Obligé de reparoître le 12 novembre 1774, il vit très-bien que l'opération d'Hue consacroit, dans les annales de la monarchie, *que des sujets du roi se trouvoient déshonorés pour avoir obéi à leur maître.* Certes, si, comme il est très-vrai, une telle flétrissure peut être fort utile, ce n'est pas du moins pour l'autorité dans une monarchie aussi absolue que la nôtre. Quel moyen Louis XVI emploiera-t-il aujourd'hui, si pareille défection que celle du 7 décembre 1770 arrivoit? Je n'ignore assurément point que la forme du 13 avril 1771 étoit ridicule plus encore qu'unique. Maup** n'étoit sans doute qu'un vil factieux, scélérat dans l'ame, tracassier subalterne, incapable de faire le bien; mais le mal étoit fait, avoit duré quatre ans, s'étoit consolidé dans tout

le royaume. Il falloit donc prendre cette affaire dans l'état où le chancelier l'avoit conduite par son lit de justice du 7 décembre 1770 ; deux époques bien importantes à saisir, et qui font tout le nœud de cette branche essentielle de l'administration.

M. d'Aiguillon s'étoit trop ouvert, et à M. d'Orléans, et à M. de Maurepas, pour qu'on ne sût point quel étoit son plan ; il devoit craindre que les ministres d'alors ne le regardassent avec suspicion. Les pairs eurent plusieurs assemblées en novembre et décembre 1774, au parlement, pour reviser la séance du 12 novembre 1774. La présence de M. de Choiseul à Paris ne pouvoit d'ailleurs qu'échauffer le parti de ce dernier contre M. d'Aiguillon, d'autant que la reine se montroit à cette époque avec toute la roideur et l'énergie dont elle peut être capable. Une seule de ces raisons suffisoit pour déterminer M. d'Aiguillon à s'absenter ; toutes réunies l'y forçoient.

Il en parla plusieurs fois à son oncle, soit en décembre 1774, soit en janvier 1775. M. de Maurepas ne voulut pas entendre ses raisons ; il se crut fort, et voulut faire en

1775 ce qu'il desire en 1780, je veux dire s'étayer, s'aider de son neveu, se l'accoler.

On sut à Paris, au mois d'octobre 1774, que le parlement rentreroit. M. de Maurepas parut à l'opéra le 8 novembre où l'on battit des mains à toute outrance. Cet évènement l'émut; il précédoit de quatre jours la rentrée du parlement, que le vieux ministre vit de la lanterne du palais. M. de Choiseul avoit reparu à la cour, mais il ne gagnoit point de terrain. On s'étoit opposé à Choisy, à la Muette et à Marly, à ce que M. de Maurepas eût un logement près du roi à Compiègne: au retour à Versailles, le roi partagea l'appartement de madame Dubarry entre M. de Maurepas et Thierry; de manière que le roi montoit chez son maître à sept heures en caleçon, et demandoit: *Dort-il?* A Fontainebleau, madame de Maurepas avoit eu l'appartement de madame Dubarry: ainsi M. de Maurepas ne doutoit plus de son existence; il avoit des regrets d'avoir abandonné son neveu totalement le 2 juin 1774; il s'imaginoit qu'il auroit pu le soutenir alors au moins aux affaires

étrangères, et de toutes ces pensées naissoient des reproches intérieurs qui le poussoient à réparer.

Cette digression, qui est longue et peut-être fastidieuse, étoit néanmoins indispensable pour bien saisir la position respective de l'oncle et du neveu.

M. de Maurepas força M. d'Aiguillon à rester à Paris, et voulut même qu'il travaillât avec le roi à l'occasion de la compagnie des chevau-légers. M. d'Aiguillon, qui s'étoit refusé à suivre ce plan, qui avoit remis le travail de la compagnie à M. de Maurepas, pour qu'il le fît avec le roi en son absence, ainsi qu'il l'a toujours fait depuis; M. le duc d'Aiguillon, dis-je, fut contraint; il obéit et resta.

Le 27 décembre 1774, il arriva de nuit à Versailles, descendit chez son oncle, et fit son travail avec le roi en passant par l'œil-de-bœuf. Le roi, très-bien disposé, le reçut à merveille; signa ce qui lui fut montré et proposé sans vouloir y regarder, puis parut prêt à écouter M. d'Aiguillon, ne doutant point que celui-ci ne profitât de l'occasion pour lui parler. M. d'Aiguillon, en homme

très-adroit, se contenta de reployer son porte-feuille, et témoigna à sa majesté « qu'il étoit pénétré jusqu'au fond du cœur de la permission qu'elle lui donnoit de lui présenter personnellement son hommage ; qu'il avoit borné là son ambition ; qu'il croyoit qu'il étoit à desirer, pour la tranquillité de sa majesté, que cette séance fût fort courte, parce qu'immanquablement l'œil-de-bœuf étoit plein de gens qui avoient leurs montres à la main ».

Cette idée fit rire le roi de son gros et large rire, et lui plut beaucoup. M. d'Aiguillon brusqua donc cette séance et se comporta parfaitement. Il remonta chez M. de Maurepas, fit sa tournée des visites d'alors, vit M. de la Vrillière, M. Bertin, M. de Vergennes, causa long-temps avec M. de Muy qu'il aimoit, se fit écrire chez les trois autres, et repartit pour Paris.

On ne pouvoit pas observer une conduite plus mesurée : il ne quitta point Paris de tout l'hiver. Quand M. de Maurepas y venoit ou alloit à Pontchartrain, l'oncle et le neveu s'y voyoient. Madame d'Aiguillon eut ses hépatiques, madame de Maurepas venoit

à Paris s'établir auprès de son lit, ne la quittoit point et faisoit chauffer le bouillon.

C'est dans cette position que le parti opposé à M. d'Aiguillon prévit que si on ne l'anéantissoit pas sans retour, il rentreroit immanquablement dans le conseil. M. le duc de Guignes faisoit alors juger son procès. Le comte de Broglie, son beau-frère, rentré en grace du mois de juin 1774, frais émoulu de son exil, se montra le champion, et annonça que si l'affaire de M. de Guignes éprouvoit quelques difficultés, c'étoit *M. le duc d'Aiguillon* qui en étoit la cause, *par la conduite qu'il avoit tenue contre son beau-frère depuis l'exil de M. de Choiseul, en sa qualité de ministre des affaires étrangères*. Ainsi, M. de Guignes imprima que, dans tout le cours de l'année 1771, *on l'avoit empêché de se défendre*; que Tort n'ayant que des ordres verbaux à objecter contre lui, les preuves testimoniales étoient périmées dans l'intervalle de ces quatre années, et qu'il ne lui étoit plus possible de se défendre aussi avantageusement en 1775 qu'il l'eût fait en 1771; enfin, que M. d'Aiguillon avoit corrompu ceux qui avoient déposé

déposé dans l'instruction secrète. Attaque personnelle contre M. le duc d'Aiguillon.

Le duc de Guignes et le comte de Broglie se flattèrent que leur crédit seroit assez puissant pour obtenir que M. d'Aiguillon fût mis en cause (la reine étoit derrière le voile très-transparent.) Affaire de pairie, etc.

M. d'Aiguillon ne pouvoit guère s'attendre à cette levée de boucliers. Que fit-il? Il présenta requête au conseil pour obtenir du roi la permission de faire imprimer sa correspondance ministérielle à cet égard, laquelle étoit déposée à la cour. En conséquence ordre du roi au sieur Gravier de Vergennes, « de donner toutes les expéditions (collationnées par lui Gravier, en sa qualité de secrétaire d'état *ad hoc*) que M. le duc d'Aiguillon aviseroit être nécessaires pour se procurer tous les renseignemens qu'il estimeroit convenables, relativement à l'affaire du sieur duc de Guignes ».

Ces expéditions, faites au greffe ou dépôt des affaires étrangères, furent à l'instant imprimées avec une lettre du sieur Gravier de Vergennes à M. le duc d'Ai-

guillon, explicative de ce que je viens d'énoncer.

Ce volume imprimé contenoit : 1°. lettres du duc de Guignes à M. de la Vrillière, depuis le 24 décembre 1770 jusqu'au mois de juin 1771 ; puis à M. d'Aiguillon jusqu'au mois de mai 1774 ; 2°. mémoire de Tort, d'Elpech, etc. ; 3°. lettre de M. Moreau, procureur du roi au Châtelet, contre M. de Guignes ; 4°. avis et réquisitoire de M. Moreau sur le tout ; 5°. communication de l'ensemble à MM. d'Aguesseau, Marville, Tolosan, etc. pour avoir leur avis quant à la forme : — rien de plus ; point de raisonnement, des faits par pièces.

Ce fut un coup de foudre pour M. de Guignes et consorts : cet imprimé mettoit le public dans le cas de préjuger l'affaire. Il fallut changer de batteries, et se contenter d'imprimer des injures pour aigrir le caractère de M. le duc d'Aiguillon, et c'est ce que fit M. de Guignes. On arriva ainsi au mois de mai. L'instruction se trouvant prête au châtelet, et l'affaire à la veille d'être jugée, M. de Maurepas crut qu'il falloit se contenter de faire supprimer les

mémoires de M. le duc de Guignes comme injurieux à un ministre du roi. M. de Vergennes eut donc ordre de notifier ledit arrêt, qui fut imprimé dans l'imprimerie secrète du cabinet de Versailles, et signé Vergennes, le 15 mai.

La sentence du châtelet alloit être rendue. M. de Guignes se plaignit à la reine de ce que M. d'Aiguillon remuoit ciel et terre pour animer ses juges contre lui, et ne manqua pas d'observer que l'arrêt qu'il venoit d'obtenir annonçoit un haut pouvoir. La reine employa tout son crédit pour sauver M. de Guignes, et chargea le prevôt de Paris de son vœu. Il y eut au châtelet des intrigues incroyables, qui formèrent six opinions différentes; lesquelles, pour être refondues chef par chef, comme c'est l'usage, donnèrent lieu à une sentence ridicule, qui fourmilla de contradictions, et qui ne satisfit pas plus M. de Guignes que Tort et d'Elpech.

Il faut, pour bien entendre ceci, savoir que, dans un arrêt qui n'a qu'un chef à juger, les différentes opinions ne sont point connues, parce que la pluralité l'emporte;

de-là *oui* ou *non*. Mais, dans une affaire où il y a six ou sept chefs de demandes, comme dans celle-ci, s'il y a diversité d'opinion sur chaque chef, on recueille les voix jusqu'à ce que les opinions soient refondues par moitié sur chaque article pour avoir la pluralité ; d'où il arrive que le jugement est quelquefois contradictoire en lui-même dans la prononciation sur les différens chefs; c'est-à-dire, que le système d'une portion des juges qui a prédominé sur le premier chef, lequel a obtenu la pluralité de suffrages, ne l'obtient pas sur les deuxième, troisième ; et d'où souvent l'habit d'arlequin, etc. Or, je demande si l'imprimé, si l'arrêt du conseil favorables à M. d'Aiguillon pouvoient influer dans ce petit labyrinthe tortueux de chicane, qui d'ailleurs ne formoit qu'une sentence préparatoire susceptible d'appel, etc. etc. ?.... Misères humaines !

Quoi qu'il en soit, la reine outrée crut tout ce qu'on lui dit, ne mit pas en doute que M. d'Aiguillon n'eût intrigué par ses émissaires dans les colonnes du châtelet, etc. etc. ; tandis qu'en lisant le rapport de

Moreau, on voyoit l'opinion du tribunal. Ce rapport, pièce importante et décisive dans cette affaire, étoit de 1772, et contre M. de Guignes absolument, sans néanmoins donner raison à Tort. Or, ce procès n'avoit point changé de face ; il étoit en 1775 ce qu'il avoit été en 1772 ; le rapport de Moreau la préjugeoit. Quelle influence M. d'Aiguillon, sorti du ministère en 1774, pouvoit-il avoir sur les juges du châtelet en 1775, dans une matière de pure procédure? Il n'y avoit pas la moindre apparence de la plus légère action de la part de M. d'Aiguillon, qui, après tout, avoit été attaqué.

Eh bien ! sans examiner, sans se faire rendre compte, et probablement sans savoir de quoi il étoit question, la reine fait croire au roi que M. d'Aiguillon a *intrigué*, *tripoté*, *trigaudé*, etc. La revue est indiquée au Trou-d'Enfer. M. d'Aiguillon, à la tête de sa compagnie, reçoit, quelques minutes avant que le roi passe, un petit carré de papier de l'écriture de M. Maurepas, contenant ces mots : *Qand le roi pas-*

sera, ne lui remettez pas le papier (1).

M. d'Aiguillon qui ignoroit l'action de la reine, ne comprend rien à ceci, *il perd la tête*; cependant il suit le conseil de son oncle et ne remet pas le *papier*: on dit que le roi ne le regarda pas. La reine passa dans les voitures; on dit qu'elle lui tira la langue. Je n'ai vu ni l'un ni l'autre de ces derniers faits; mais le parti de Guignes publia sur-le-champ que le roi *avoit refusé* de prendre le papier; et la reine, de retour à Versailles, obtint que M. d'Aiguillon ne paroîtroit point à Reims, mais qu'il iroit à Véret. Tout étoit parti pour Reims, ses équipages et ses provisions. Il devoit y traiter sa compagnie; sa position n'étoit pas douce.

Ce n'est pas tout; M. de Guignes et consorts apprennent que M. de Maurepas n'ira point au sacre: ils représentent à la reine que les intrigues continueront; que les courriers se croiseront de Véret à Pontchartrain. A l'instant la reine mande M. de la Vrillière, et exige que son neveu se retire à Aiguillon en Agénois.

(1) Papier d'usage, qui contient les graces à donner, etc.

Deux jours après on part pour Reims. Le roi fait ses adieux à M. de Maurepas ; il marque des regrets ; il avoue même sa foiblesse, a du repentir, veut adoucir, revenir sur ses pas, réparer ; il en témoigne le desir : mais M. de Maurepas se conduisit, tranchons le mot, mieux qu'on n'auroit cru ; il refusa tout.

« Il faut que V. M. aille à Reims, dit-il au roi ; qu'elle oublie tout ; qu'elle ne songe qu'à sa santé. Je vais me tranquilliser à Pontchartrain avec mes carpes. V. M. me fait espérer qu'elle aura la bonté de me donner de ses nouvelles ; elles me tiendront lieu de tout. Quand V. M. sera de retour, on verra. Mon neveu partira dans quelques jours ; il est sujet trop respecteux pour rien faire qui puisse déplaire à la reine ».

Le roi partit ; et M. d'Aiguillon se rendit à Pontchartrain chez son oncle, où il lui fit sentir qu'il avoit trop présumé de ses forces ; qu'il s'étoit trop pressé ; qu'il le falloit oublier à Véret tout 1775, comme il y avoit passé les six derniers mois 1774 ; qu'il avoit eu à combattre et la trop grande bonté du roi, et l'acharnement de la reine

LIVRE QUATRIÈME.

Affaire de M. de Bellegarde dans son rapport avec MM. de Choiseul et d'Aiguillon. Intrigues des subalternes de la cour. Anecdotes.

Je ne suis point étonné qu'après toutes les imputations lancées contre M. d'Aiguillon, et fondées sur des faits si peu connus ou si étrangement travestis, vous le regardiez comme auteur de motions dangereuses contre deux de ses ennemis les plus acharnés et les plus puissans. Cependant, l'une, fruit d'une intrigue très-déliée, et qui me forcera à entrer dans de longs détails subalternes, lui est presque étrangère, ou du moins il n'y a aucune part : l'autre, et c'est l'affaire de M. de Bellegarde, par laquelle je commence, comme antérieure à celle du comte de Broglie, et une des plus frappantes anecdotes que M. d'Aiguillon

puisse opposer à ses ennemis. Je la reprendrai d'un peu haut ; car le cadre historique en est pitoresque.

M. Cromot, renvoyé par M. de Choiseul de sa place de premier commis des finances, pour avoir conseillé M. de Laverdy contre sa personne, a été l'un des principaux moteurs de la disgrace de cet habile courtisan, qui marchoit à si grands pas au pouvoir absolu. Cromot rentra avec l'abbé Terrai, graces au chancelier et à madame Dubarry, le 20 décembre 1769, et promit d'attaquer vigoureusement M. de Choiseul : il tint parole. Peu d'êtres sont aussi vindicatifs et aussi dangereux que Cr.... D'abord, il fit demander (janvier 1770) par l'abbé Terrai l'état de l'emploi des soixante-quatre millions qu'on donnoit à la guerre. M. de Choiseul, qui n'avoit jamais rendu qu'au roi compte de ses fonds, refusa. Alors, l'abbé Terrai (février 1770) suspendit le paiement des rescriptions, et coupa par la moitié la *dette en papier.*

Grands débats au conseil. M. de Choiseul a bien plus d'esprit que n'en avoit ce fripon d'abbé Terrai. Il offre de compter des

soixante-quatre millions, pourvu qu'on n'abandonne point les *affaires du roi ;* démontre que l'opération du contrôleur-général fait manquer à la Balue, banquier de la cour, son service, parce qu'il a pour trente-trois millions de rescriptions dans son porte-feuille ; d'où le service à l'étranger arrêté, d'où les subsides à la Hollande, etc. ne seront point fournis. Enfin, pour parer à l'instant au manquement de paiemens qui va s'opérer à la Haye et ailleurs, il offre les *diamans de madame de Choiseul.* Ce coup étourdit l'abbé Terrai. Ce n'étoit point un incident de procédure à rapporter qu'on *flaire* au sac. Il fut décidé sur-le-champ, selon la demande de la Balue, qu'il seroit voituré quatre millions d'espèces en or à la Haye, seulement pour faire face aux engagemens du jour. L'abbé Terrai s'entortilla ; le roi dit qu'il falloit les trouver, et soutint son ministre. M. Bertin offrit ce qui se trouveroit dans la caisse, et versa cinq cents mille livres ; l'abbé Terrai fut bien obligé de donner le reste. Foullon fit convertir le tout en or ; et les quatre millions partirent. En même-temps ce Foullon porta chez le con-

trôleur-général les comptes de la guerre en trois volumes *in-folio*, où l'abbé ne compris rien. Cette pétarade échoua donc.

Cromot furieux, gagne le prince de Condé par madame de Monaco. Rendez-vous nocturnes pendant les jours gras chez M. de Fontenelle. Le prince de Condé, ambitieux, promet de parler au roi et de lui remettre des mémoires; pourvu que madame Dubarry lui accorde trois choses;

1°. L'assurance de commander les armées;

2°. Le choix du successeur à la guerre;

3°. La place de grand-maître d'artillerie.

Madame Dubarry promet. Cette nouvelle action inspire plus de confiance au chancelier, à qui Cromot rendoit compte. Cette confiance étoit fondée sur ce que Louis XV se croyoit père du prince de Condé; ce qui lui donnoit un foible pour ce dernier. La trame s'ourdit et aboutit.

Le dimanche 23 décembre 1770, on remarque qu'à la signature d'un contrat, le roi jette la plume avec colère sur sa table après avoir signé, au lieu de la rendre au secrétaire d'état: ce trait contre M. de Choiseul, en public, fit impression. Le prince

de Condé étoit à Versailles : le roi lui dit le soir..... *Prince Condé, serez-vous ici demain?* — *Oui, Sire*..... Le prince se douta de quelqu'évènement, et n'eut garde de s'éloigner; contre sa coutume, il coucha ce dimanche à Versailles.

Louis XV avoit promis au roi d'Espagne qu'il seroit instruit le premier du renvoi de son ministre; c'étoit tout ce que M. de Choiseul avoit pu obtenir par la cour de Madrid. Ce ministre ayant les postes dans sa main, se flattoit qu'il seroit instruit à Versailles du départ du courier, et qu'il pourroit barrer sa chûte par quelque stratagême analogue à celui dont il avoit usé le 12 février 1765.

Le 23 février 1770, le roi écrivit donc à Madrid et se coucha. Le courier fut expédié de nuit par des voies détournées; le 24, en partant pour la chasse, le roi remit à M. de la Vrillière les deux lettres-de-cachet, et lui dit: « vous apprendrez à M. de Muy » que je lui donne la guerre ».

M. de la Vrillière annonce à M. de Choiseul qu'il a pour successeur à la guerre M. de Muy. M. de Choiseul emporte tous ses pa-

piers, et met dans son renvoi toute la fierté et la noblesse dont il est capable.

Le prince de Condé, furieux de se voir joué, part pour Chantilly. M. de la Vrillière se rend à Paris, et intime à M. de Muy l'ordre du roi. M. de Muy accepte; puis, comme un enfant, il consulte M. de la Vrillière sur son embarras. — *Eh quoi!* dit ce ministre. — *Madame Dubarry*, répond l'autre; *comment cela s'arrangera-t-il? Je ne puis y porter mon porte-feuille.... Je ne m'y soumettrai jamais : comment faire?*

A l'instant M. de la Vrillière qui, d'après les conditions qu'il connoissoit, croyoit dans le principe voir à la guerre un homme du prince de Condé, profite de la circonstance pour conseiller à M. de Muy d'écrire, se flattant que, sur cette lettre, on pourroit tourner le roi; et de-là, concevant quelqu'espoir pour son neveu, M. de Muy suit le conseil, écrit cette mal-adroite lettre : *L'inflexibilité de mon caractère*, etc., toutes choses qu'on dit en tête-à-tête et qu'on n'écrit point.

Le roi, de retour de la chasse (où l'on ignoroit absolument le renvoi de M. de

Choiseul), croit trouver au débotté un ministre de la guerre, n'apperçoit qu'une lettre; et n'est point du tout content. Il communique cette lettre à madame Dubarry : la maîtresse va plus loin, comme on l'imagine bien ; elle démontre au roi que M. de Muy l'insulte : une humeur désordonnée s'empare du prince, personne ne peut lui parler; il se couche, à l'instant tous les partis en campagne. Chon et Bitzchi expédient un courier aux Broglie; Cromot part pour Chantilly, etc. Le 26, c'étoit un enfer à Versailles; les voleurs s'étoient entendus pour arrêter le coche, se battent pour savoir qui le pillera..... Pardon de la comparaison triviale; mais ces vils tripotages qui gouvernent le monde méritent plus de dignité ?

Le chancelier avoit son catarre et étoit au lit depuis le 24. Il interrompt ses sueurs, se fait porter chez madame Dubarry, et lui dit que si M. de Broglie paroît dans le ministère, tout est perdu.

M. de la Vrillière se flatte que l'on pensera à son neveu, parce que le roi dit un jour à M. d'Aiguillon, en regardant le

pavillon

pavillon de la guerre : « *Tout y est culbuté; il n'a gardé que le poële du maréchal de Belle-Isle* ». Mais le chancelier, en excluant les Broglie, charge contre M. d'Aiguillon. Le parlement avoit cessé ses fonctions; ainsi le chancelier se rendoit nécessaire; son but étoit de s'accoler un prince du sang, ce qu'il avoit dans le prince de Condé.

En effet, celui-ci arrive de Chantilly pour le petit lever de la maîtresse. Madame Dubarry, toujours amusée de voir un prince du sang à ses pieds, (et certes le changement de costume étoit assez récent pour qu'elle en fût flattée), écoute ses doléances, et lui dit : « Je n'ai pu vaincre le roi; il m'a manqué; ne m'en savez pas mauvais gré. Mais je vous préviens qu'on ne peut pas l'aborder depuis hier : il va venir; vous en jaserez. Tenez-vous là ». Effectivement le roi monte..... dit quelques mots, ne répond point.

Le prince de Condé tourne comme il peut, amène son objet : « Mais on dit que M. de Muy refuse..... Mais si V. M. n'étoit arrêtée sur aucun choix..... Mais il y a des sujets..... Si V. M. permettoit, on en pour-

roit nommer ; car je me garderois bien d'en désigner..... encore moins d'en indiquer ». — Pas un mot de la part du roi. — Enfin, le prince de Condé prend l'almanach royal, lit de Moras, s'arrête à Monteynard, en dit du bien, comme l'ayant vu opérer sous ses ordres ; finit par assurer qu'il doute qu'on puisse trouver mieux ; offre de lui envoyer un courier..... Jamais on n'obtint du roi un *oui* ou un *non*..... Le prince de Condé sort, fait expédier trois couriers par trois routes en Dauphiné. On trouve ce bel oiseau soupant tristement chez M. de Marcheval à Grenoble. Il part pour Versailles ; le prince de Condé le présente..... Jamais le roi n'a ouvert la bouche ; et voilà cependant Monteynard à la guerre.

Le chancelier ne s'endort point pour s'assurer la marine ; il fait entendre au roi que l'abbé Terrai l'aidoit à négocier la rentrée du parlement ; qu'il falloit augmenter son crédit. Le 31 décembre, la marine fut réunie au contrôle-général, et M. de Muy tellement disgracié, que M. Bertin pensa se faire chasser, parce qu'il obtint du roi la permission de lui présenter M. de Muy à cause de la veille de l'an.

Le premier de l'an, M. de Vaux, chargé du dépôt de la guerre, eut mille peines à rassembler six convives pour M. de Monteynard.

L'abbé Terrai négocia en effet le retour du parlement; mais ce retour ne dura que quatre heures. Ces quatre heures furent employées à séparer madame de Monaco; ce qui fut assurement très-singulier, et l'on discontinua de nouveau de rendre la justice.

Le 3 janvier il y eut trois mille carrosses au Palais-Bourbon.

Cette faveur énorme agita les grands partis; on remua tout, et l'on fit comprendre à madame Dubarry qu'elle perdoit tout, en changeant M. de Choiseul contre un prince. Elle le crut, et dès ce moment le prince de Condé fut de côté. Son secrétaire d'état, Monteynard, eut la bétise de nommer ses quatre directeurs de la guerre, au nombre desquels étoit M. de Maillebois. Madame Dubarry expédia de nuit Mortanges, de Marly, (24 janvier 1771) au comte de Broglie pour que son frère provoquât le tribunal. Le comte de Broglie, qui se

flattoit d'avoir les affaires étrangères, auroit noyé la moitié de la cour; il fit faire l'arrêté. Le 25, avant midi, on le porta à Marly; et le roi écrivit sur-le-champ à M. de Monteynard : « Vous m'ave fait signer une ~~lettre~~ que je n'ai point lue. Vous nommerez M. de Muy pour l'un des directeurs, en place de M. de Maillebois, dont j'ai toujours désapprouvé le choix. »

M. de Monteynard, qui avoit appris en même-temps et l'assemblée du tribunal et l'arrêté, s'occupoit à le faire casser, et travailloit avec M. de Maillebois, lorsqu'il reçut cette lettre foudroyante, après laquelle un homme qui auroit eu un peu d'ame et de sens n'auroit pas resté deux minutes.

Courier à Chantilly. Le prince se rend à Marly. Audience le soir chez madame Dubarry. Le roi entier, assis devant le feu, les pieds sur le manteau de la cheminée, regardoit madame Dubarry se promenant dans la diagonale, et rioit en lui-même de l'embarras du prince de Condé; lorsque ce dernier, voyant qu'il n'obtenoit rien, ne se possédant plus, finit par dire : « Enfin,

cela est bien cruel ! car vous m'aviez promis la place de grand-maître de l'artillerie. » Le prince de Condé avoit le dos tourné. Madame Dubarry lui répond : « C'est vrai, je vous l'avois promise ; eh bien, je vous la dépromets ; » puis elle tire la langue : le roi le vit dans le reflet de la glace, mais le prince ne l'apperçut pas.

Dès ce moment tout fut rompu ; le prince de Condé n'eut plus d'action. Alors le chancelier sentit qu'il falloit tout employer pour soutenir M. de Monteynard. Ce dernier, de son côté, craignant pour son à-plomb, se voua pieds et mains liés *à la jaquette.*

Alors l'affaire du parlement occupa seule. Le chancelier embarrassé ne put l'en tirer. M. de Boynes le secourut. M. d'Aiguillon portoit ce dernier pour avoir un homme à toutes fins, qu'il pût opposer au chancelier, dans le cas où il viendroit à obtenir le département qui restoit vacant ; et le 11 avril 1771, on retira la marine des mains de l'abbé Terrai pour la donner à M. de Boynes.

M. d'Aiguillon eut les affaires étrangères malgré le chancelier ; et toute cette année

se passa à forcer ce dernier à mettre le complément à sa besogne. Il ne se pressoit pas, parce qu'il craignoit de se trouver relégué, comme le maréchal de Saxe, à Chambord, le jour où il n'auroit plus rien à faire. Je demande pardon aux mânes d'un grand homme d'un tel parallèle.

Mais en 1772, les intrigues se renouèrent. M. de Monteynard étoit de plus en plus baffoué; il devenoit la risée de la cour. Le jeudi saint on vint l'avertir pour le conseil d'état, sans que le roi en eût donné l'ordre. Cette méprise sans exemple, de la part de l'huissier, fut imputée aux ennemis du sécrétaire d'état. On fit des écrans à la Monteynard, qui se relevoient d'eux-mêmes, telle action qu'on pût employer pour les abattre. Toutes ces picoteries ne décidoient point cet homme à la retraite, mais rendoient son existence insupportable, lorsqu'en 1773, des ennemis de M. de Choiseul tentèrent de le compromettre, en mettant sous les yeux de M. de Monteynard des mémoires par lesquels on démontroit « que, sur les ordres du duc, M. de Bellegarde, de concert avec M. de Montieu, avoient

réhabilité une quantité prodigieuse de vieux fusils qu'on avoit fait passer pour neufs sur le compte du roi; d'où resultoient concussion et tous les délits dérivatifs de faits aussi graves ».

M. de Monteynard crut qu'une pareille découverte exigeoit un conseil de guerre. Les conseils de guerre étoient dans le district de Fumeron son commis. M. de Monteynard, trop lourd pour saisir qu'il étoit imprudent de compromettre légèrement l'administration de M. de Choiseul, qui, à côté des déprédations et de la pétulance, a donné plus d'une preuve d'un très-grand talent; que, dans le cas même où ce ministre se trouveroit compromis, ce ne pouvoit être que par quelques signatures légères, qu'il est impossible de ne pas obtenir d'un homme en place, au milieu de la multitude; que, dans cette supposition, le commis du département en seroit seul responsable; qu'il étoit donc atroce de répandre dans le public le soupçon d'une connivence entre M. de Choiseul et M. de Bellegarde, à l'opération duquel, après tout, Gribeauwald, homme très-considéré, avoit présidé; M. de

Monteynard, dis-je, sans penser à tout cela, charge Fumeron de lui rendre compte de cette affaire, Fumeron, au père duquel M. de Choiseul avoit confié son estampille, et payoit 6000 liv. annuelles pour ce seul objet; pension que le fils conserve encore aujourd'hui en *retraite*, outre son *traitement*.

Il est assez ingrat, assez effronté, assez impudent pour dire à M. de Monteynard qu'il a tout examiné; que Mrs. de Bellegarde et de Montieu sont coupables; qu'il faut les faire arrêter sur-le-champ; que si, dans l'instruction, M. de Choiseul est compromis, en vertu de ses ordres qui existent, on en sera quitte pour un *retentum*, de mettre tout ce qui concerne le ministre exilé de côté, pour, sur cet objet, prendre les ordres du roi avant que d'aller plus loin.

M. de Monteynard n'est point effrayé de cette marche; mais il se propose une objection: « Il y a un fait militaire; il y a délit civil: un conseil de guerre peut connoître du premier, mais il ne peut pas connoître du second, quoiqu'il se trouve connexe et indivisible. »

Fumeron n'est point arrêté ; il dresse un nouveau plan dans lequel il propose « que » tous les faits militaires soient jugés par » un conseil de guerre, et les faits civils » par des juges choisis. » D'où la commission qu'il compose parmi les membres du conseil, et qu'il remet à M. de Monteynard.

Lettre de ce dernier au chancelier, dont Fumeron se charge pour rendre compte de son travail. Le chancelier adopte le plan, et suspend seulement la nomination de la commission en disant : « Il faut voir le dé» pouillement que fera le conseil de guerre ; » et quand il aura statué, nous vous don» nerons une commission à laquelle nous » renverrons à juger les faits civils après les » avoir évoqués. »

En conséquence du conseil de guerre, aux Invalides, M. de Biron, président, donne ordre pour arrêter Bellegarde et Montieu: éclat inévitable. Fumeron, très-court d'esprit et plus court de connoissances, va consulter alors le mari de sa belle-sœur, Baudouin, maître des requêtes, connu de M. d'Aiguillon, affidé alors des Broglie, homme

instruit et retors, dont la réputation à croulé tout-à-l'heure, sans qu'il soit bien prouvé s'il est coupable ou s'il n'est que malheureux. Fumeron va le consulter, dis-je, parce que l'affaire étoit décidée, mais non point lancée ; la forme l'embarrassoit.

Baudouin lui répond « qu'à juger sur » son extrait et son exposé, il est évident » comme le jour que M. de Bellegarde est » coupable et mérite d'être pendu ; mais » que n'ayant aucune pièce, il ne peut » que l'engager à aller doucement, et lui » indiquer un habile avocat au conseil, » Bontoux. »

Boutoux examine, et dit à Fumeron : « Si » des pièces il résulte cet extrait, M. de « Bellegarde est coupable ; mais si l'ex- » trait est *faux*, peut-être n'est-il point cou- » pable ».

« 1°. Il y a deux genres de délit. Le con- » seil de guerre ne peut pas juger le civil : » vous aurez une commission pour juger le » civil ; mais si cette affaire est tellement » connexe qu'on ne puisse pas juger l'un » sans l'autre, et si le conseil *condamne*, » et que la commission *absolve*, voilà deux

» autorités rivales ; comment vous en tirerez-
» vous » ?

» 2°. Ensuite qui dirigera ce conseil de
» guerre ? Il faudroit un homme qui entendît
» les formes judiciaires et l'ordonnance
» militaire ; autrement le conseil de guerre
» jugera ce qu'il ne doit pas juger, ou ne
» jugera pas tout ce qu'il devroit juger. —
» Tout cela n'est point embarrassant, répondit
» Fumeron : j'ai remis une liste de *juges
» choisis*, qui décideront comme nous voudrons.
» La commission ne nous gêne point ;
» quant au conseil de guerre, nous le ferons
» guider par le commissaire des guerres,
» Roussière, homme rare, qui s'accordera
» avec vous, et que je vais vous envoyer. Vous
» noterez que ce Roussière est un..... protégé
» de Berthier, intendant de Paris, qui
» ne peut se dire à mon avis ».

En effet Roussière se rend chez Bontoux ; ce dernier apperçoit des difficultés de plus en plus grandes, et propose d'assister *en personne* au conseil de guerre pour diriger, à cause de *l'impossibilité* de donner des avis sur des pièces *qu'il ne voit point*, sauf à se retirer lorsqu'il y aura lieu à pro-

noncer le jugement définitif ; ce qui étoit fort sage. Cette demande est refusée.

On instruisit donc : chaque semaine Roussière se rendoit chez Bontoux, et de-là au conseil de guerre. Cette affaire devenoit très-grave, non pas tant pour M. de Bellegarde, qui ne pouvoit point être légalement jugé par un conseil de guerre, à cause de la connexion des demandes civiles, que pour M. de Choiseul, qu'on vouloit impliquer à tout prix. Il étoit évident, aux yeux des gens instruits de cette affaire, que Fumeron ne visoit qu'à canoniser un plan du chancelier, par lequel, en paroissant soutenir M. de Monteynard, il attaquoit directement le duc de Choiseul dans une partie de son administration, pour le rendre ensuite coupable dans l'esprit du roi *sur un extrait de la procédure entre quatre yeux*.

Cependant Beaudouin, qui avoit ses vues, et trouvoit cette trame pleine de scélératesse, obtint de Bontoux que chaque semaine, après la conférence avec Roussière, il lui feroit un résumé de la procédure, jour par jour. Cette instruction étoit communiquée à M. le maréchal de Broglie, qui pos-

sédoit parfaitement l'affaire de M. de Bellegarde, par le compte que lui en rendoient, et madame de Bellegarde, et Gribeauwald; puis ce travail étoit porté à M. d'Aiguillon qui, de concert avec le maréchal de Richelieu, le faisoit parvenir au roi; car cet homme, dont on peint en couleurs infernales l'esprit de vengeance, frappé de l'iniquité de cette affaire, ne pensa qu'à couper court la procédure, en faisant révoquer le conseil de guerre des Invalides. Le maréchal de Broglie et Gribeauwald sont témoins de ces faits et des efforts que tenta M. d'Aiguillon pendant tout le voyage de Compiègne auprès du roi, qui, stimulé par le chancelier, M. de Monteynard et le maréchal de Biron, croyoit qu'il y avoit un délit, ne voulut jamais céder, et autorisa à Fontainebleau le jugement contre M. de Bellegarde. Les avis avoient été partagés dans le conseil de guerre; quelques-uns des membres s'étoient retirés; Rous** avoit commis toutes sortes d'infamies. On exécuta le jugement. Fumeron indiqua les citadelles où les accusés furent conduits, et y mit la plus grande rigueur.

Ce jugement étoit insensé. Les faits civils restoient à juger ; mais le chancelier, qui n'avoit point le crédit de soutenir M. de Monteynard, n'eut garde d'accorder la commission ; ainsi l'opération resta incomplète.

M. d'Aiguillon passa à la guerre ; et le premier soin de *cet homme vindicatif (qui vouloit perdre M. de Choiseul)*, fut de charger Gribeauwald de l'examen de cette affaire. Ce dernier l'accepta, à condition qu'on la sortiroit du bureau de Fumeron ; et M. d'Aiguillon avoit obtenu du feu roi la permission de la faire juger de nouveau, lorsque le gouvernement prit une forme différente.

Malheureusement pour l'affaire de Bellegarde, M. de Muy eut la guerre : il sortoit du jugement du conseil de Lille ; il crut que la révision de l'affaire de Bellegarde influeroit sur celle du régiment de Royal-Comtois ; d'ailleurs, ce ministre étoit ami du père Fumeron. Le fils avoit un ascendant dont il abusa, et, quelque chose qu'on pût faire, on n'obtint rien de tout son ministère ; mais lorsque M. de Saint-Germain lui succéda, l'on revint à cette affaire.

On obtint d'abord que Fumeron n'en seroit plus chargé. L'extrait fut dressé par Campi, qui est intact et sans passion. A la Pentecôte 1776, M. de Choiseul envoya chercher Fumeron à Versailles, et lui reprocha son ingratitude, sa bassesse et son infamie; mais tout cela ne réparoit rien.

L'affaire de Bellegarde fut renvoyée au parlement de Nancy; ce fut un coup de partie. Madame de Cœur-de-Roi, femme du premier président, étant sœur de Beaudouin, M. de Bellegarde s'est trouvé totalement lavé à ce tribunal; et les infamies de Fum* et Rous** ont été développées. Il y a bien des scélérats; mais il en est peu de cette trempe.

Quand M. de Calonne se montra l'accusateur de M. de la Chalotais, il y mit du moins de l'esprit et de la hauteur; il se montra à découvert; il déploya dans le conseil, devant le roi, son plan et sa marche; les ministres sembloient être ses garans. Ici, c'est une lime sourde, un gratte-papier, un vil scribe qui falsifie, contourne, accommode les pièces d'accusation et de conviction; qui, par des voies obliques, arrive à son

but sans paroître nulle part, sans que son nom puisse être cité ; car on a trouvé..... exposé faux, pièces mal extraites, falsifiées dans les copies, au point que Bontoux convient que, sur le procès jugé à Nancy, il ne reconnoît plus le procès que Fumeron lui apportoit, et que Roussière lui développoit.

Il est démontré par cet exposé fidèle, que ces deux espèces étoient vendues à M. le chancelier pour compromettre M. de Choiseul, et que M. d'Aiguillon n'y parut que pour jouer le rôle d'un homme d'honneur et même d'un homme généreux. Suivons-le dans l'affaire de Broglie et Georgel.

Fin du livre quatrième.

LIVR

LIVRE CINQUIÈME.

Suite des affaires élevées par la cour contre le duc d'Aiguillon. Affaire du comte de Broglie et de l'abbé Georgel, dans son rapport avec le duc d'Aiguillon.

Je vous ai prévenu qu'il étoit nécessaire d'entrer dans des détails subalternes, pour vous donner une idée juste de cette intrigue très-déliée. En effet, quand on veut connoître l'état de situation d'une famille, il est nécessaire de pénétrer dans la domesticité. Cela l'est plus encore pour vous qui, ne voyant rien de niveau, ni du bas en haut, ne pouvez considérer aucun objet sous son véritable point de vue.

Feu M. l'abbé de Broglie avoit pour ami intime M. Gauget, chanoine de Notre-Dame, confrère d'un grand-oncle d'un maître des requêtes, adroit et instruit, ce Beaudouin de Guemadeu, dont je vous parlois tout-à-

l'heure. Gauget lia avec M. l'abbé de Broglie, le neveu de son confrère, en 1712, quelques mois après l'exil des deux frères (12 février), époque où l'abbé cessa de paroître à la cour. Cette liaison devint intime. La correspondance de l'abbé de Broglie avec Louis XV ayant repris à Pâque 1764, les vues que le jeune ami suggéroit au vain courtisan s'amalgamoient. Ce foyer d'action s'accrut comme on l'a vu, en février 1765, au point de faire croire à une révolution importante à la cour. Le maréchal et le comte de Broglie étoient revenus de leur exil. Ils virent les assiduités de ce confident de leur oncle, le succès de ses mémoires tendant presque tout à la nécessité de donner à M. d'Aiguillon la consistance qui lui manquoit alors. Les neveux de Broglie prirent de la confiance dans le jeune magistrat; elle s'accrut après la mort de l'oncle (juin 1766), et dura sans variations jusqu'en 1773.

Le partisan de M. d'Aiguillon apprit en 1773, par le baron de Bon (ci-devant ministre à Bruxelles), la correspondance secrète dont M. le comte de Broglie étoit

chargé auprès de Louis XV, depuis une dixaine d'années. Le cardinal de Fleury avoit donné au roi le goût de ces petites relations, pour l'accoutumer au travail par des voies plus amusantes que ne peut l'être celui d'un ministre; mais son but n'a point été rempli, et cette habitude n'a servi qu'à occasionner des espionnages, tracasseries, filouteries, platitudes, divergences d'intérêts, d'actions, etc.

Comme Beaudouin avoit vu la correspondance de l'abbé Broglie, dont le succès auprès de Louis XV avoit éte médiocre, il jugeoit de celle du comte de Broglie, qu'il ne voyoit pas, par analogie, et prisoit peu les motions indirectes et souterraines. D'ailleurs, M. le comte de Broglie, porté par les Chon et Bitschi auprès de madame Dubarry, vouloit lui donner le chevalier de Jaucourt. Tous ces tripotages intérieurs pouvoient et devoient aigrir le duc d'Aiguillon, à qui madame Dubarry donnoit, à elle seule, plus de mal que toute la négociation étrangère. Beaudouin tenoit donc à l'œil du petit intrigant.

Le maréchal de Broglie avoit obtenu de

Louis XV, au mois de mars 1773, la permission d'aller au-devant de madame la comtesse d'Artois. M. le comte de Broglie fit varier le roi en sa faveur par les sœurs de madame Dubarry, et supplanta son frère. Celui ci se fâcha, mais ne fit aucune démarche ; on sait combien il est subjugué.

M. le duc d'Aiguillon, qui sut ce filoutage, crut plaire au maréchal de Broglie en paroissant se refuser à la demande du comte, que d'ailleurs il n'avoit pas envie d'obliger ; car il n'ignoroit pas ses intrigues. Les titrés s'assemblèrent pour représenter que le comte de Broglie ne l'étoit pas, etc. et mille incidens qu'on suscita de toutes parts. Enfin août arrive. Le comte de Broglie mande Beaudouin, le 12 au matin, à Compiègne, et lui dit : « Chargez-vous de ma négociation ; parlez au duc d'Aiguillon ; faites terminer mon affaire ; et promettez-lui, foi de gentilhomme, que je veux bien vivre avec lui». Beauduoin ne pouvoit refuser la commission. Il va trouver M. d'Aiguillon, qui l'écoute, et lui dit : « Vous voulez que je termime l'affaire du comte de Broglie. Je la finirai. Je vous donne ma parole : il vous

a donné la sienne ; il vous trompe, et malgré cela, je ferai les avances ; j'irai à lui, quand je le verrai, avec la loyauté que vous me connoissez, loyauté dont il se targue et qu'il n'a point ».

On annonce le comte de Broglie ; M. d'Aiguillon va à lui d'un air ouvert, et lui dit ; « Les oreilles devoient vous tinter ; je parlois ici de vous avec quelqu'un qui ne vous hait point ». Voilà le comte qui se dresse sur ses pieds de derrière, et se conduit très-froidement et très-insidieusement.

M. d'Aiguillon fut exact. Le soir du 12 août, au conseil d'Etat, l'affaire de M. de Broglie fut terminée.

Le 13 août le comte de Broglie remit au roi un mémoire de quatre cahiers contre l'administration de M. d'Aiguillon. Le 14 août Louis XV, qui avoit fait faire ce mémoire contre son ministre, trahit le comte de Broglie, et remit le mémoire en secret au duc d'Aiguillon.

Le hasard vouloit que Dumouries et Ségur jouassent alors pour le comte de Broglie le rôle de Parabès. On intercepte une correspondance d'Hambourg, qui force le conseil

d'Etat à y envoyer d'Emery pour arrêter Dumouries chez M. Basquiat de la Housse. On le conduit à la Bastille ainsi que Ségur et Favier. Cet éventail agiotoit une intrigue sur la Suède, pour découvrir des faits relatifs à la révolution de 1772, aux fins d'en instruire le comte de Broglie, qui devoit les apprendre à Louis XV; de sorte que le roi, en son conseil, donna l'ordre pour arrêter ses espions (comme il avoit fait pour d'Eon, à qui il écrivit à Londres *que les Choiseul l'envoyoient arrêter, qu'il eût à se sauver*). Le comte de Broglie, étourdi de l'aventure, arriva en hâte à Paris, de sa terre de Broglie, où il étoit chez son frère, et eut l'imprudence de harceler M. d'Aiguillon pour avoir la permission d'aller jusqu'à Turin, puis la témérité d'écrire la lettre qu'on connoît, le 22 septembre 1773; lettre aussi plate dans la forme que téméraire dans le fond.

M. d'Aiguillon fit remettre la lettre au roi sans aucune réflexion. Le roi fut outré, parce que le comte de Broglie le gêna. Jusqu'à ce moment, malgré la détention de de Dumouries, le roi l'accabloit de caresses,

au point qu'à Saint-Hubert, le 21 septembre, le duc de Fronsac assura le comte de Broglie que sa faveur étoit extraordinaire, ce qui l'énivra; il se crut, dans ce moment, plus fort que le ministre.

Le roi outré, embarrassé, ne connut que l'exil, qui, dit-on, émana de lui seul le 23 semptembre à Choisy, et le 24, M. de la Vrillière vint le notifier. Le comte de Broglie désespéré, qui, comme le dit fort bien M. de Choiseul, *prenoit le roman par la queue*, partit enragé, et jura une haine implacable à M. d'Aiguillon. Celui-ci, au contraire, joua un beau rôle. Le roi lui donna le département de la guerre le 24 janvier 1774. Le commandement des Trois-Evêchés vaquoit par la mort de M. d'Armentieres; M. de Castries avoit la parole du roi depuis 1764, époque de la maladie et de la mort de madame de Pompadour: tout militoit pour M. Castries. Le maréchal de Broglie fait assurer M. d'Aiguillon par Jarla (l'un des affidés de Broglie et plus encore d'Aiguillon) (1) *qu'il abandonneroit*

(1) Ce Jarla, homme très-habile, et à qui mille

plutôt son frère que de se détacher de M. d'Aiguillon. Ce dernier le crut, quoiqu'il ne fût pas payé pour recevoir aisément l'assertion de M. de Broglie. Il nomma le maréchal. Louis XV meurt trois mois

---

circonstances auroient pu et pourroient encore faire jouer un rôle, a professé la seconde à Montpellier. En 1757, il quitta ce métier pour être avocat à Bordeaux. Il y plaida et consulta. Bichard, avocat-général de ce parlement, dont il est à présent président à mortier, prit Jarla pour son teinturier, et lui fit faire ses plaidoyers pendant sept ans. En 1765, Jarla vint à la cour y solliciter un procès pour un de ses parens. Ce procès étoit au conseil au rapport de Berthier. Jarla eut des lettres de recommandation pour les Kiski de Marie Leczinska; et cette princesse étaya Jarla et son affaire. Ce rayon d'espoir fit rester Jarla à Paris. Le dauphin mourut. En 1766, la dauphine voulut quelqu'un qui pût tirer parti de ses papiers: Jarla s'en chargea. Son travail fut agréé; il eut 4000 liv. de traitement et le titre d'instituteur de ses enfans. Mais la dauphine étant morte en 1767, Jarla fut heureux que Beaudouin lui procurât l'éducation du fils aîné du maréchal de Broglie; et il eut bientôt la confiance de toute cette famille: ce qui a duré, quant au maréchal, jusqu'à 1779, où les intrigues du comte ont enfin obtenu, et en faveur de son frère, la disgrace du moins apparente de Jarla.

après. M. d'Aiguillon se retire le 2 juin ; le comte de Broglie jure une guerre ouverte à cet homme, qu'il appelle vindicatif, et complotte avec M. de Guignes la motion dont vous avez vu le dénouement dans le livre III.

Ce fut alors que le comte de Broglie se permit un propos qui a dû lui prouver qu'il n'étoit point de petits ennemis ; il dit à la fin de septembre que Beaudouin l'avoit trahi auprès de M. d'Aiguillon, en instruisant ce dernier du fait de sa correspondance. Cela n'est certainement pas prouvé, pas même probable par une simple conjecture ; car un ministre des affaires étrangères en France ne pouvoit pas ignorer que Louis XV chargeoit un individu dans son royaume d'entretenir dans toutes les cours des espions correspondans que le roi payoit *fort cher*, et il est certain que le maréchal de Broglie a continué, depuis cette imputation, à donner de la confiance à Beaudouin.

Quoi qu'il en soit, (car nul que M. d'Aiguillon et Beaudouin ne peuvent savoir cela) M. d'Aiguillon étoit retiré à Aiguillon en 1775. Le comte de Broglie, depuis ses ma-

chinations de cette année, le croyoit perdu pour jamais, et avoit employé 1775 et 1777 à se rapprocher de M. de Choiseul avec son frère le maréchal.

Celui-ci résista, et suivit exclusivement les conseils de Jarla, dévoué à M. d'Aiguillon. Ce fut en conséquence que ce Jarla, par les amis qu'il a à la grand'chambre, lui fit gagner son grand procès contre Me de Béthune, malgré la haine du parlement pour le maréchal de Broglie à cause de son jésuitisme. Il obtint en août 1775 le rétablissement du parlement de Metz, malgré le comte de Broglie qui avoit échoué et renoncé. Ces succès déterminèrent le maréchal à s'attacher Jarla, qui fut à Metz son conseil intime.

Le comte, qui conoissoit la liaison de Jarla avec Beaudouin depuis quinze années, jura sa perte, et remua ciel et terre pour le séparer du maréchal; mais sans pouvoir y parvenir alors; et les confidences continuèrent.

Cependant on préparoit l'affaire de l'Amérique dans l'été de 1777. M. de Maurepas sentit qu'il lui falloit un ministre. M. de

Saint-Germain l'embarrassoit ; il le chassa le 19 septembre ; il craignoit des difficultés dans la finance, et le 23 octobre il se décida à abandonner M. Necker, qui se défendit encore ; et lorsqu'on vit arriver chez lui, ce même jour 23 octobre, M. de Castries, les clair-voyans purent bien juger qu'il y auroit un répit, quoique le prince Louis portât Lattaignant de Bainville pour lui succéder.

Un procès de fiefs que le duc avoit perdu au parlement de Bordeaux, dont on cassoit l'arrêt au conseil, lui donnoit occasion d'écrire ouvertement au maître des requêtes, et dans une lettre du 6 février 1778, il lui marquoit que « quoiqu'il ne voulût » jamais parler ni entendre parler du comte » de Broglie, il étoit très-éloigné de penser » de même de M. le Maréchal, et qu'il se- » roit très-flatté s'il croyoit pouvoir se pro- » mettre de conserver l'estime et l'amitié » qu'il avoit bien voulu lui témoigner dans » des temps plus heureux : mais que, quelle » que pût être la conduite de M. le Maréchal » à son égard, il seroit toujours l'admirateur » de ses talens et de ses vertus, et ne cesse-

» roit de penser et de dire hautement qu'il
» est le seul militaire capable d'être à la tête
» des armées, et le plus en état de servir
» utilement le roi dans ses provinces fron-
» tières, et que bien que cette profession
» de foi lui ait fait beaucoup d'ennemis, il
» ne s'en départiroit jamais ».

Le duc avoit probablement ses intentions en écrivant cette lettre. Le maître des requêtes, qui vouloit se ménager avec les deux maisons, la montra au maréchal, qui sentit le poids d'un pareil suffrage dans les circonstances, et se donna tout aux agens du duc d'Aiguillon.

Ces longs prolégomènes étoient néanmoins indispensables pour vous peindre d'une manière positive, nette et précise, la situation de la maison de Broglie à l'époque où commence l'affaire de M. le comte de Broglie; donc vous voulez, monseigneur, connoître l'origine, les progrès et la fin.

Mars 1778. M. le comte de Broglie, qui a toujours ignoré l'existence de cette lettre, suivoit sa pointe dans tout Paris et à Versailles : il vint annoncer à son frère *que*,

tout bien considéré, il voyoit évidemment que M. de Maurepas étoit l'ennemi déclaré de la famille de Broglie ; que s'il y a une armée en campagne, ce sera M. le prince de Condé qui la commandera, et sous lui M. de Maillebois ; qu'il en est sûr..... qu'en consequence, il vient de se faire autoriser par M. de Sartine à faire une tournée sur les côtes maritimes, depuis la Rochelle, Brest, Saint-Malo, Dunkerque, etc. etc. dont il rendra compte au ministre. Le maréchal l'embrasse, lui souhaite bon voyage, et le comte part accompagné du chevalier de Damas.

Le maréchal se rend à Broglie, et dit à Jarla : « Ecrivez-moi régulièrement ; ne
» quittez point votre appartement ; vous n'y
» manquerez de rien ; nous verrons démêler
» la fusée. Voilà ce que vient de me dire
» mon frère ; vous avez toutes les versions
» divergentes ; personne n'est plus capable
» que vous de les débrouiller ; comptez sur
» ma façon de penser. »

N.B. *Dans le manuscrit original se trouve ici une lacune; on n'a pas dû la remplir par une narration étrangère; mais on a tâché d'y suppléer à la fin du volume par une note écrite expressément.*

LIVRE SIXIÈME.

Examen historique du ministère de M. le duc de Choiseul quant à la partie politique : il accapare tous les ministeres qu'il peut réunir sur sa tête, ou dont il peut favoriser ses parens ou ses créatures. Né d'une famille dépendante de la maison d'Autriche, et vendu à la reine de Hongrie, il prépare le fameux pacte de famille. *Remarques sur ce pacte de famille, si peu honorable à la maison de Bourbon. Le duc de Choiseul se soumet aux vues de la cour de Vienne. Il en est protégé. Histoire du traité conclu avec la cour de Vienne. Les plans de l'abbé de Bernis sont changés. Inconvéniens pour la France relatifs à ce traité. Rapports du duc de Choiseul avec l'Espagne. Il sacrifie la France à la vanité de cette couronne. Négociations à Londres en 1761 Paix de 1762. Conquête de la Corse. Examen de cette opération. Affaire de Guyenne.*

Entré dans le ministère au mois de décembre 1758, le duc de Choiseul se fit

deux systêmes, l'un pour les affaires étrangères, l'autre pour l'intérieur du royaume; et il se proposoit de gouverner également l'un et l'autre département.

Dans ces deux plans, il n'eut pour objet ni la gloire du roi, ni la tranquillité, ni le bonheur personnel de S. M., ni même son propre honneur, ni sa réputation comme ministre; mais uniquement son ambition démesurée et son intérêt particulier.

Dans le premier plan, relatif aux affaires étrangères, il posa pour base de sa conduite une soumission aveugle aux desirs de la cour de Vienne, qui n'avoit pas peu contribué à son élévation; et il conçut le dessein de se soutenir et s'élever encore plus haut par la protection de cette cour. Son père avoit été au service des ducs de Lorraine.

Dans le second plan, relatif à l'intérieur de l'état, il reconnut la nécessité de se lier avec le parlement, de se prêter à ses vues, à ses prétentions, d'entrer dans ses intrigues, et même de faire corps avec lui, pour assurer sa propre existence contre tous les évènemens possibles.

Il étoit déjà duc, il se fit créer pair; et forma dès-lors le projet de se lier plus étroitement avec la pairie et avec la magistrature, afin qu'elles pussent l'aider et s'appuyer de lui, et réciproquement, contre l'autorité royale. Il prévoyoit d'ailleurs qu'il auroit à la redouter, s'il cessoit jamais d'en être le dépositaire.

En conséquence du systême *étranger*, la première opération de M. de Choiseul fut le nouveau traité conclu avec la cour de Vienne, dès les premiers jours de son ministère.

Par ce traité la France renonçoit à tous les avantages que les traités précédens (du cardinal de Bernis) avoient stipulé pour elle ou pour la maison de Bourbon.

Ces avantages, il est vrai, étoient non-seulement douteux, mais dans l'exécution ils se seroient trouvés fabuleux et chimériques, puisqu'ils ne pouvoient jamais avoir lieu, et que la cour de Vienne n'auroit eu ni le pouvoir, ni la volonté de les réaliser.

La France, au contraire, par ce nouveau traité de M. de Choiseul, prit des arrange-

mens plus onéreux, plus étendus, plus embarrassans. Elle s'engagea à fournir plus de secours, tant en subsides qu'en solde de troupes. Elle se lia de plus en plus par des garanties et des promesses éventuelles, relativement à l'Italie; engagemens qui ne pouvoient alors qu'indisposer les cours de Madrid, de Naples et de Turin.

Ces obligations, contractées avec tant de prodigalité, ont produit, après la paix, le fardeau énorme d'arrérages de subsides qu'il a fallu payer d'année en année à la cour de Vienne. Avec ce secours, elle a rétabli ses finances; elle a fait des remboursemens et des réductions, l'argent à la main, et augmenté son crédit, tandis que nous avons ruiné le nôtre.

Lié par ce traité et par son dévouement à la cour de Vienne, M. de Choiseul en devint en France le sous-ministre. Cette cour ne voulut point de congrès, parce que ses affaires prenoient une aussi bonne tournure que celle des nôtres devenoit tous les jours plus mauvaise. M. de Choiseul refusa d'écouter les propositions que le duc Louis de Brunswick fut chargé de faire à la Haye

à M. d'Affry, pour assembler un congrès et commencer à négocier. Ce refus, si déplacé dans notre situatiou, produisit l'humiliation qu'il nous fallut subir deux ans après, en faisant demander à Londres, par le canal de la Russie, ce congrès que nous avions refusé.

Pendant cet intervalle, l'Europe ne vit plus dans la conduite politique de M. de Choiseul qu'un tissu de petits moyens, de petites finesses sans effets, des contradictions et des inconséquences, des démarches faites et désavouées, des légèretés, enfin, qui donnoient à notre ministère l'air de l'astuce et de la mauvaise foi, sans en recueillir d'autre fruit que la dérision de nos ennemis.

Toujours occupé de ce système d'asservissement aux vues de la cour de Vienne, M. de Choiseul ne s'attachoit alors qu'à favoriser ses opérations et celles de la Russie contre le roi de Prusse, au préjudice de nos propres intérêts, dans notre guerre, seule réelle et seule intéressante contre l'Angleterre; il en donna une preuve bien forte par les négociations qu'il fit à Copenhague et à Stoc-

kolm en 1760, pour empêcher l'envoi d'une escadre angloise dans la Baltique, où les opérations auroient été fort dérangées par l'apparition de cette escadre. Il étoit clair que plus nos ennemis auroient de vaisseaux dans cette mer, moins il leur en seroit resté ailleurs pour attaquer nos colonies et infester nos côtes. Nous aurions perdu quelque chose de moins cette année-là, et le motif étoit pour nous assez intéressant. Il fut pourtant sacrifié au plan favori de M. de Choiseul.

Enfin, le congrès d'Ausbourg étant accordé à nos instances en 1761, le ministre ne tarda pas à laisser voir qu'il ne l'avoit demandé que pour la parade. Il entama une négociation particulière avec l'Angleterre, dans le dessein formé de la faire échouer par la démarche indiscrète qu'il fit exprès d'y mêler quelques prétentions de l'Espagne ; démarche qu'il savoit bien devoir effaroucher l'orgueil de M. Pitt, et entraîner une rupture entre l'Espagne et l'Angleterre.

Il négocioit en même-temps *le pacte de famille ;* mais avant d'analyser ce fameux traité, si funeste aux deux couronnes, il

faut jeter un coup-d'œil sur les intérêts particuliers et personnels, qui seuls décidèrent alors le ministre.

Il avoit déjà le département de la guerre, il vouloit avoir celui de la marine; mais en conservant les affaires étrangères, sous le nom d'un fantôme à sa dévotion.

Sous M. Berryer, les expéditions avoient été malheureuses : on s'en prenoit à ce ministre, sans trop savoir pourquoi. M. de Choiseul, qui ne voyoit guère bien que pour son personnel, vit le moment de s'emparer d'un département qui manquoit à son ambition. Il falloit pour cela ranimer l'espoir abattu, en présentant au roi et à la nation une perspective plus riante, et reculer la paix par les apparences de quelque succès éclatant qui ne seroit dû qu'à son habileté.

Il négocia donc le *pacte de famille*, non qu'il eût pu se faire illusion sur la foiblesse de l'Espagne, comme puissance maritime ou militaire : il en étoit parfaitement instruit, et peut-être plus qu'il n'auroit voulu l'être; mais que lui importoient les intérêts des deux nations, pourvu qu'il pût monter d'un échelon?

Il sacrifia à ce motif la gloire de son roi et l'honneur de la couronne, en accordant l'égalité à celle d'Espagne; égalité toujours refusée par les prédécesseurs de S. M., qui, depuis tant de siècles, avoient si glorieusement conservé la préséance par une longue suite d'actes solemnels, dont le dernier avoit illustré les premières années de son auguste bisaïeul.

Ni sa tendresse pour Philippe V, son petit-fils, ni l'importante circonstance de faire entrer dans la maison de Bourbon la vaste monarchie d'Espagne, n'auroient jamais fait imaginer aux ministres de Louis XIV de lui proposer un pareil abaissement. Cette préséance sur la nation la plus orgeuilleuse de l'Europe, étant une fois reconnue par elle-même, ne laissoit plus de doute sur celle dont la France étoit en possession à l'égard des autres couronnes; c'étoit un patrimoine sacré, inaliénable : rien de plus criminel ni de plus dangereux que la moindre innovation sur un article si délicat.

Qu'en est-il résulté? Les autres têtes couronnées ont prétendu, avec quelqu'apparence de raison, que n'ayant jamais cédé

à l'Espagne, elles ne devoient plus céder à la France, puisqu'elle avoit admis l'Espagne à l'égalité ; que personne n'étoit en droit de régler les rangs ou d'en changer l'ordre à son gré par des préférences arbitraires. De-là, cette nouvelle source de tracasseries d'étiquette avec l'Angleterre, la Russie, la Prusse, et successivement avec toutes les autres couronnes.

Le duc de Choiseul se soucioit fort peu de ces suites fâcheuses que sa légèreté lui laissoit à peine entrevoir, parce qu'il n'en connoissoit pas les antécédens. Il n'étoit occupé que de son objet particulier et personnel, et il le remplit : il eut la marine, et il profita de l'amour toujours constant des peuples pour la personne du roi, afin d'exciter l'enthousiasme des villes et des provinces à offrir des vaisseaux à S. M. ; enthousiasme que ce ministre eut l'adresse de faire tourner à sa propre gloire.

Tous ces vœux étoient remplis ; il avoit rompu la négociation de Londres, et malgré l'exposé diffus qu'il en fit donner au public, il resta pour constant que c'étoit lui qui en avoit desiré la rupture. Il s'applaudit beau-

coup de la distinction frivole qu'il avoit imaginée *de guerre britannique et guerre germanique*, et de la clause UTI POSSIDETIS, qu'il crut devoir beaucoup embarrasser l'Angleterre, pour elle et pour ses alliés. Ces deux mots latins, si communs dans tous les recueils diplomatiques, lui paroissoient sublimes, il en étoit fier comme d'une découverte intéressante.

Énivré de son succès (car c'en étoit un pour lui que de rompre avec l'Angleterre et de conclure son *pacte de famille*) il voulut passer tout-à-la-fois pour un grand politique, un militaire et un marin. Il fit le prophète et l'enthousiaste, comme s'il avoit suffi de menacer l'Angleterre pour la subjuguer. Et quoique du vivant du maréchal de Belle-Isle, il se fût publiquement moqué des bateaux plats, il en fit renaître la chimère, et la rendit bien plus coûteuse encore. Il ne parla plus que d'invasions et de descentes en Angleterre et en Irlande, tandis qu'il continuoit d'énerver la France d'hommes et d'argent pour la guerre d'Allemagne : guerre si malheureuse pour nous, par la façon dont il la conduisoit, qu'elle a fini

par être nécessaire, uniquement parce qu'elle étoit devenue défensive.

Toutes les opérations étoient brillantes ; mais elles ne pouvoient émerveiller les Anglois, qui rioient de ses menaces et de ses fanfaronnades politiques, et peut-être en rioit-il lui-même.

Le congrès d'Ausbourg, auquel la cour de Vienne n'avoit pas consenti plus sincèrement qu'il ne l'avoit demandé, fut rompu avant d'être assemblé : mais jaloux de soutenir encore quelqu'apparence pacifique, après avoir placé son fantôme aux affaires étrangères, M. de Choiseul voulut lui nommer un successeur à ce congrès idéal. Il proposa au roi M. d'Aubeterre.

La méthode des Choiseul a toujours été de profiter des avantages que leur donnoit auprès du roi leur travail comme ministres, pour perdre dans son esprit tous ceux qui n'étoient pas leur bas valets ou nécessaires à leurs intrigues. Cependant il en existoit une classe qui, ne pouvant être redoutée par eux, étoit quelquefois tolérée, et de cette classe étoit M. d'Aubeterre. Il étoit du nombre, *non pas des plus habiles; mais*

des moins incapables, et ce fut sous cet aspect qu'il fut proposé au roi.

Avant d'aller plus loin, jetons un coup-d'œil sur la négociation de Londres en 1761, et voyons ce qu'on gagne à la rupture.

M. Pitt nous laissoit alors la Louisiane et deux des quatre îles neutres, Ste-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et Tabago. On les appelloit *neutres*, parce que le droit en avoit toujours été contesté; mais dans le fait, les François en avoient seuls la possession, et y avoient formé des établissemens.

Nous conservions en même-temps la Grenade : et l'Espagne, dont la foiblesse n'étoit pas encore bien connue, ne se mêlant point de cette affaire, restoit en possession de tout son territoire en Amérique. Son secours dans la suite nous auroit été plus utile, et par la considération qui lui restoit encore, et par le meilleur état où elle auroit eu le temps de mettre ses forces terrestres et maritimes. Si donc on avoit jugé à propos de conclure avec elle une alliance, on auroit dû et pu le faire après la paix,

pour l'affermir, et non pas avant, pour en rompre la négociation.

Qu'en est-il résulté ? la perte de la Floride pour cette couronne, et pour nous celle de la Louisiane. L'Espagne n'a pas profité de la partie qui nous en restoit, et que nous lui avions cédée en dédommagement; car les habitans refusèrent de se soumettre à eux, et auroient plutôt préféré les Anglois. Ainsi, cette cession ne peut jamais prospérer entre leurs mains; elle n'a fait que completter notre expulsion du continent. Ajoutons à cela les pertes énormes en hommes et en vaisseaux qu'ont faites les deux couronnes alliées dans la dernière campagne, qui n'eût point eu lieu si M. de Choiseul n'eût rompu les négociations; les riches prises des Anglois dans cet intervalle, les pillages et les contributions de Manille et de la Havane; enfin, les dépenses immenses que cette campagne de plus a occasionnées, et on aura tous les avantages dus au sublime *pacte de famille.*

Voilà ce qu'on auroit évité en concluant à Londres, dans l'été de 1761, aux conditions proposées par M. Pitt. Voilà le parallèle

de ces conditions avec celles que milord Bute nous a imposées par les préliminaires de 1762, et que MM. de Choiseul ont subi sans murmurer; conditions déjà assez dures, assez humiliantes, auxquelles ils trouvèrent fort doux d'ajouter en 1763, par le traité définitif, le comblement de la cunette de Dunkerque : ce qui achevoit la ruine de ce malheureux port; et la cession à la compagnie des Indes d'Angleterre, de Mazulipatan, et de tous les territoires que la nôtre avoit acquis dans l'intervalle des deux guerres : objet pour nos ennemis de plus de huit cents mille liv. sterlings de revenus (20 millions), dont la compagnie paie tous les ans la moitié au gouvernement d'Angleterre.

Voilà quelle fut cette paix que MM. de Choiseul osèrent assurer et faire assurer par leurs créatures avoir *été plus avantageuse que celle qu'ils avoient refusée l'année précédente.*

Il est vrai qu'ils eurent la gloire de la signer à Fontainebleau et à Paris, au lieu de la laisser signer à Londres. Mais quelle triste et puérile vanité! A qui pouvoit-elle

en imposer? Ne savoit-on pas bien que ces MM. attendoient de Saint-James les loix que leur dictoit le ministère anglois, par l'organe des ducs de Betfort et de Nivernois?

De nouveaux motifs, dira-t-on peut-être, firent desirer vivement, en 1762, à MM. de Choiseul la paix qu'ils avoient refusée en 1761. Etoit-ce les nouveaux malheurs de la France, les pertes de l'Espagne, l'épuisement de la première, l'impuissance de l'autre? Ils en étoient la cause; ils devoient les avoir prévus. Si ces motifs étoient assez puissans pour forcer les deux cours alliées à subir la loi du vainqueur, cette dure nécessité prononçoit la condamnation des deux ministres qui les y avoient réduites; elle demandoit leur punition. Au contraire, ils la firent servir à partager entre eux de nouveaux honneurs, de nouveaux bienfaits. Ils eurent l'audace de compter ce traité au rang de leurs services; et il est vrai qu'ils ne pouvoient en compter que de ce genre.

Séduit par son humanité, entraîné par l'impatience de soulager ses peuples du

fardeau de la guerre, le bon roi Louis XV ne voulut voir dans cette triste paix que la fin de tant de maux. La nécessité d'y mettre un terme prévalut dans son cœur ; il ne suivit que les premiers mouvemens de sa joie à ce cri de paix si doux et si flatteur; et la France, en le répétant d'après son roi encore aimé, vit sans étonnement, même sans attention, cette suite de mauvaises opérations de M. de Choiseul.

Ce n'étoient point les motifs d'humanité, de nécessité même, qui avoient décidé MM. de Choiseul. Ils n'ont pas cessé d'écraser la France en pleine paix, et ils auroient continué de l'anéantir sous prétexte de la guerre : deux raisons les déterminoient.

1°. Ils avoient rempli leur objet en réunissant les trois départemens les plus importans; il ne leur restoit plus qu'à s'emparer des finances. Ce département est plus orageux en temps de guerre ; la paix est le temps de la moisson, et il en falloit une abondante pour acquitter les dépenses de l'un et l'avarice de l'autre. Il falloit donc la paix pour commencer l'attaque qu'ils alloient diriger contre le trésor-royal.

2°. La cour de Vienne avoit consenti, pour la forme, à la négociation de 1761; mais M. de Choiseul étoit d'accord avec elle pour la rupture. En 1763 tout étoit changé. La cour de Vienne, au comble de ses prospérités par la prise de Schweinitz et de Colberg, avoit eu le malheur de perdre l'impératrice de Russie dans les premiers jours de cette année. Elle avoit vu échouer dès ce moment le projet qu'elle regardoit comme infaillible, d'accabler enfin le roi de Prusse par le moyen de la Russie. Le détrônement et la mort de Pierre III laissèrent à peine briller un rayon d'espérance. Il fallut envisager comme prochaine la nécessité de faire la paix. Ce parti pris, il étoit fort égal pour la cour de Vienne que nous fissions aussi la nôtre. Elle permit donc à MM. de Choiseul de se tirer d'affaire comme ils pourroient.

Dans les deux articles des *évacuations* et des *subsides*, ces MM. de leur côté, se montrèrent aussi soumis aux volontés de cette cour, que fidèles à ses intérêts. Tandis qu'on ne payoit personne en Allemagne, neutres, amis et alliés (en France encore

moins), et qu'en effet on n'avoit rien pour payer, on prit des engagemens, et on fit faire des avances par le banquier de la cour, pour entrer en paiement avec celle de Vienne, et pour lui en assurer la continuation. Cette exception en sa faveur la consoloit un peu (malgré sa tendresse pour nous) des riches colonies et du continent de 1200 lieues que nous allions céder après les avoir perdus à son service; et cette cour, si modérée et si désintéressée, voulut bien se contenter de nous prendre tout ce qui nous restoit d'argent.

Le grand, l'unique devoir de M. de Choiseul étoit rempli; *Vienne étoit contente!* Cela paroîtra peut-être singulier; mais il n'y a qu'une méthode d'apprécier les véritables intentions d'un ministre, c'est d'en juger par les faits et par son intérêt personnel. Ici les faits sont clairs et n'ont jamais varié. L'intérêt est moins douteux encore. Ces MM. ont toujours compté sur l'appui de la cour de Vienne, dans les ébranlemens qui pourroient arriver à leur faveur ou à leur fortune; et leur cour a justifié leur confiance et reconnu leurs services. Plus d'une

fois

fois elle a pris soin d'intervenir en leur faveur, soit par des offices indirects, soit par des insinuations détournées : elle n'a pas craint même de déplaire au roi en se mêlant de choses qui ne regarderoient que son personnel et sa vie privée avec madame Dubarry; et cela, uniquement à la prière de MM. de Choiseul, qui croyoient avoir intérêt à s'ériger en *censeurs de morale* pour la première fois de leur vie.

Après cela, on n'aura pas de peine à croire que cette cour ne négligeoit aucun des petits moyens qu'ils lui suggéroient de temps en temps pour les faire valoir ; témoin le voyage du général Dayas et du baron Reischach, fait par ordre de l'impératrice, pour examiner, ou plutôt pour voir seulement dans nos principales places la discipline de nos troupes, la manutention du militaire, nos manœuvres sans fin, et les nouveaux exercices. Ils allèrent à Compiègne témoigner au roi leur admiration au sujet des belles ordonnances de M. de Choiseul, et ils avoient ordre de dire *qu'ils étoient venus pour apprendre ;* que leur cour, qui les avoit envoyés exprès, ne manqueroit pas d'adop-

ter au moins une grande partie de ces merveilleux réglemens. Ils eurent soin d'en demander la volumineuse collection. Ceux mêmes qui ont joué cette pitoyable comédie n'ont pu s'empêcher d'en rire à Vienne et à Brüxelles, et de dire qu'il en seroit comme des canons de Schowaloff.

Elisabeth, impératrice de Russie, en avoit fait envoyer une quantité considérable à l'impératrice-reine, qui les avoit fait demander pour flatter l'amour-propre du comte Pierre Schowaloff, grand-maître de l'artillerie, et qui prétendoit les avoir inventés. Ces canons ne sont jamais sortis depuis de l'artillerie de Vienne.

La même méthode de se maintenir en place par l'appui des cours étrangères a été employée par MM. de Choiseul, relativement à la cour d'Espagne. Depuis le pacte de famille, ils ont fait cause commune avec le ministre Espagnol, et toute leur intrigue a été employée de concert pour faire illusion aux deux rois, sur les suites funestes de ce malheureux traité. Il n'a pourtant pas été facile de satisfaire sa majesté catholique, aprés la catastrophe humiliante qu'on ve-

noit de lui faire essuyer pour son début de guerre et de politique ; on a craint que ce monarque ne prît de l'humeur, et qu'en punissant ses ministres, il ne démasquât les nôtres.

Il fallut donc l'appaiser, l'adoucir, le séduire. On le mit en état de donner à sa nation, très-ulcérée contre son ministère et le nôtre, quelqu'apparence de satisfaction qui pût au moins flatter la vanité territoriale, en la dédommageant de la perte de la Floride. Ce qui nous restoit de la Louisiane fut sacrifié pour cette compensation. Prodigues des dépouilles de leur maître, ces MM. n'ont pas hésité à livrer ce qui nous restoit d'essentiel dans le continent de l'Amérique. Au fond ce n'étoit rien pour l'Espagne, qui n'y a déjà que trop de territoire désert et inutile ; mais c'étoit tout pour la France, qui n'y avoit plus que ce petit coin.

L'Espagne ne pourra jamais mettre en valeur cette partie, ni la subjuguer, ni peut-être la conserver. La France, au contraire, à qui elle étoit soumise et attachée, malgré une mauvaise administration de plusieurs années, et l'abandon presque total où l'on étoit en-

core des moyens de l'encourager pouvoit espérer la rendre utile et florissante. C'étoit une planche après le naufrage : mais on vouloit qu'il fût complet : on y réussit.

Il est vrai qu'on remplissoit son objet en parant le coup dont on étoit menacé. Il falloit quelque chose au roi d'Espagne pour sauver sa gloire ; MM. de Choiseul le trouvèrent en sacrifiant celle du roi leur maître.

Sûrs, depuis ce moment, de l'appui du roi catholique, ils firent servir les liens du sang, l'amitié, l'estime réciproque des deux souverains à leur propre fortune, très-indifférens d'ailleurs sur le sort des deux royaumes.

Après tant de pertes et d'humiliations dont eux seuls étoient cause, il falloit cependant faire quelqu'illusion au roi et au public sur l'état déplorable où la France étoit réduite, relativement au commerce et aux colonies. On venoit de sacrifier le plus beau pays de l'Amérique septentrionale, le plus sain, le plus fertile, et par conséquent le plus susceptible d'une grande population.

Pour remplacer en apparence cette réalité, on proposa de faire un grand établisse-

ment sous le climat le plus chaud, le plus humide et le plus marécageux de l'Amérique méridionale. C'est ce projet, au moins insensé et chimérique, qui a produit la malheureuse affaire de la Cayenne.

Comme on ne vouloit faire qu'une vaine parade, on fit répandre dans le public mille contes absurdes sur la bonté, la beauté et la richesse de ce pays. C'étoit celui del Dorado, et il devoit dans peu nous dédommager amplement de la perte du continent septentrional. Celui-ci même n'étoit pas à regretter. Vastes forêts, grands lacs, déserts arides, climats glacés, tout cela nous étoit à charge: c'étoit une protection visible de la providence que d'avoir trouvé à s'en défaire.

On a vu dans cette occasion toutes les horreurs du crime et du brigandage se réunir à tout le ridicule de l'ignorance et de l'ineptie. On commença par s'emparer, à titre de dépôt, de l'argent des particuliers qui donnoient dans cette chimère. Quinze mille sujets, la plupart titrés, des meilleures provinces du royaume, abandonnèrent leurs foyers pour aller chercher la terre promise. L'Alsace sur-tout et la Lorraine allemande, où

l'on a le plus besoin de bras, parce qu'ils y manquent davantage de jour en jour, virent augmenter par-là leur dépopulation. On fit passer ces pauvres émigrans pour étrangers, parce qu'ils étoient Allemands; et le roi lui-même, entouré, obsédé par la fraude et par l'imposture, sans qu'il y eût aucun moyen de faire parvenir la vérité jusqu'à lui, ne put seulement en douter.

On sait le succès de cette belle entreprise si coûteuse pour le roi, qui y a été volé avec tant d'audace; si funeste à cette multitude de victimes infortunées qu'on y a fait périr plus cruellement que si on les avoit égorgées. On les a vues dévouées à une mort lente et doulouresse par la mauvaise qualité des alimens corrompus, par les fraudes et les fripponneries faites également dans toutes les autres livraisons et branches du service, par la privation de tous les secours les plus nécessaires, et par le traitement commis par des supérieurs assez vils pour chercher et pour trouver encore des moyens de s'enrichir, en dévorant le peu de substance qu'ils arrachoient à des malheureux expirans de misère.

Enfin, il en restoit à peine trois ou quatre mille, lorsque le gouverneur, le moins mal honnête de ceux qui s'étoient mêlés de cette affaire, arriva, et ne trouva, au lieu d'une colonie, qu'un vaste cimetière. Il repartit aussi-tôt, pour ne pas avoir la douleur de voir périr le reste de ses frères, de ses concitoyens, sans avoir la consolation de pouvoir leur donner le moindre secours.

Arrivé à la cour, il osa dire la vérité, et on trembla qu'elle ne parvînt à l'oreille du roi; que ses entrailles n'en fussent émues; et que dans les premiers transports de son indignation, il ne punît les barbares qui avoient immolé, de sang-froid, un si grand nombre de ses sujets; on fit jouer tous les ressorts de l'intrigue et de l'autorité. M. Turgot fut éloigné : les témoins que l'on redoutoit furent exilés; mais le cri public, le cri de l'humanité demandoit justice : on feignit de la rendre. Cette procédure ténébreuse attira l'attention du parlement, plus jaloux de ses prétentions que du bien public. Il osa interroger l'autorité, qui refusa de répondre. Le roi lui-même fut compromis, et sa tranquillité altérée.

Le trouble augmenta, l'indécence et la désobéissance éclatèrent; il fallut prendre un parti. Le conseil foible et indécis laissa le monarque dans l'embarras et dans l'incertitude. M. de Choiseul, qui ne savoit rien, quoiqu'il ne doutât de rien, ne faisoit rien, mais avoit simplement l'air de faire, et savoit seulement se rendre nécessaire à mesure qu'il devenoit plus coupable.

Fin du livre sixième.

LIVRE SEPTIÈME.

Suite de l'examen du ministère du duc de Choiseul, relativement à l'intérieur de l'état. Ses efforts pour réunir les finances à son ministère. Troubles dans les parlemens. Comment il conduit la police et le secret de la poste. Dépérissement de la famille royale, comme sous le déclin de Louis XIV. Mort du dauphin, de la dauphine, de la reine et de la favorite. Madame Dubarry perd le duc de Choiseul. Exil du ministre, la veille de Noël 1770, à Chanteloup.

Nous voici arrivés à l'époque des efforts que fit le duc de Choiseul, de concert avec son cousin, pour joindre les finances aux trois départemens qu'ils avoient déjà, et partager ainsi entre eux la place de premier ministre.

M. de Choiseul desiroit d'en avoir l'administration ; mais au pis-aller il se contentoit

de M. de Praslin, toujours son fantôme dans les affaires. C'étoit le seul prête-nom dont le duc de Choiseul se crût assez sûr ; mais pour cette fois les deux cousins ne furent pas d'accord. M. de Praslin croyoit avoir beaucoup plus de droit à cette monarchie pécuniaire, et fondoit sa prétention sur son talent si connu pour l'économie.

Il calcula donc d'avance les trésors qu'il alloit entasser, et se proposa bien de n'en faire à son cousin que la plus petite part possible.

Mais, pour être à portée de partager le butin, il falloit d'abord s'emparer du camp ennemi. Il sembloit fort aisé à emporter, M. Bertin prêtant le flanc de tous côtés.

Ainsi le pauvre M. Bertin fut attaqué dans toutes les formes. Le parlement de Paris avoit déjà ouvert la tranchée par son mécontentement sur sa conduite : on le souleva d'avantage. Les autres suivirent ; on opinoit dans le conseil pour des coups d'autorité ; on prenoit encore sous main des mesures pour les faire échouer.

Qu'il me soit permis de faire ici une cruelle réflexion sur le sort des malheureux

monarques obligés de gouverner par les lumières des autres ! qu'il est affreux que de perfides conseillers, dans le sanctuaire même de la royauté, où la bonté et la confiance les appellent pour s'éclairer des connoissances qu'ils devroient avoir, profitent de ce dangereux avantage, et sous le masque de l'intérêt, de la vérité et de l'attachement, même quelquefois de la tendre amitié, empoisonnent les conseils qu'ils donnent en ne les laissant dicter que par leurs passions, auxquelles ils sacrifient sans cesse leur maître et ses Etats. Comment le maître infortuné peut-il se garantir des pièges que lui tend le mensonge, lorsqu'il se croit concentré dans le temple de la vérité ? Il n'est point de supplices assez cruels pour punir des ministres qui trahissent ainsi la confiance de leur souverain.

Le parti des Choiseul entretenoit, par des émissaires, une correspondance intime avec les chefs de l'opposition, et les rassuroit sur des apparences *de despotisme*, auxquelles on étoit forcé de se prêter, sur des démonstrations de chaleur qu'exigeoit la place et la position ; mais on leur promettoit

de sacrifier réellement et l'autorité royale, et tous les préposés qu'elle employoit à des moyens violens. On insinuoit même qu'ils étoient nécessaires pour rendre plus odieux celui qui sollicitoit : or, pour le perdre plutôt, il falloit pousser les choses à l'extrême. Toutes ces horreurs étoient une suite du second plan que s'étoit formé M. de Choiseul en arrivant au ministère, et qui étoit relatif à son pouvoir sur l'intérieur.

Cette duplicité remplissoit l'objet favori. Elle mettoit sans cesse l'autorité royale aux mains avec le parlement ; elle la laissoit succomber toutes les fois qu'il étoit de l'intérêt des deux ministres qu'elle fût foulée aux pieds par la magistrature, et leur laissoit la liberté de la soutenir par des actes de fermeté, dans les cas où cet intérêt n'exigeoit point qu'elle succombât.

Voilà tout le mystère des contradictions et des inconséquences qui ont paru quelquefois dans la conduite de M. de Choiseul, relativement aux troubles parlementaires. Avec cette clef, tout s'explique, tout s'éclaircit : c'est un système obscur, compliqué, mais qui rend compte de tous les phénomènes.

Ces MM. y trouvoient encore un avantage. Parmi les préposés de l'autorité, commandans, intendans, etc. il se trouvoit quelques-uns de leurs protégés, de leurs créatures; d'autres aussi qui n'étoient pas de leur cabale, qu'ils haïssoient, qu'ils vouloient perdre. Tous devoient être sacrifiés; mais qu'importoit la ruine d'un protégé, d'un ami même, pourvu qu'elle entraînât celle d'un ennemi? Car avec des ministres de ce caractère, il n'y a point de milieu; il faut ou leur asservir jusqu'à son honneur, ses sentimens, sa raison même, ou s'attendre de leur part à une éternelle persécution.

Tous furent donc également confondus dans la proscription, et pour n'en citer qu'un exemple, M. Dumesnil périt de désespoir d'avoir été excité et ensuite sacrifié par les Choiseul, dont il avoit été l'ami, puis l'esclave. Mais s'ils avoient eu besoin de consolation, c'en eût été pour eux une bien douce que de voir le maréchal de Fitz-James, qu'ils ne pouvoient souffrir, décrété de prise-de-corps par le parlement de Toulouse, abandonné de la cour,

et obligé de quitter son commandement.

Cet évènement leur fournit de plus l'occasion d'assurer leur sort contre la vicissitude de la faveur et de la fortune. Ils craignoient des revers qui pouvoient arriver de plus d'une manière. Madame de Pompadour, qui soutenoit alors M. Bertin auprès du roi contre toutes leurs intrigues, pouvoit et devoit naturellement cesser d'être leur protectrice. L'ambition et l'ingratitude éclatoit dans leur acharnement à vouloir le déplacer, malgré cet appui si redoutable pour eux. On commençoit à les connoître ; il étoit temps de part et d'autre de se tenir sur ses gardes. Enfin, le roi pouvoit mourir ; un nouveau règne eût été pour eux un coup de foudre. Dans l'un et l'autre cas, ils avoient tout à redouter de l'autorité royale, qu'ils n'avoient cessé de trahir, et dont ils avoient toujours abusé. Ils n'envisageoient que des châtimens trop justes dans le fond, mais arbitraires dans la forme. Il falloit mettre un frein à cette autorité, pour le cas seulement où elle pourroit déployer contre eux ses rigueurs. L'affaire de M. de Fitz-James offrit le moment précieux à saisir : c'étoit un

conflit de jurisdiction entre le parlement de Paris et ceux des provinces.

Celui de Toulouse avoit pour lui l'exemple du duc de Montmorency, premier pair de France, qu'il avoit condamné à mort. Son droit à cet égard ne lui auroit été que commun avec tous les autres parlemens. Celui de Paris le prétendoit exclusivement, et rendit un arrêt qui cassa, pour incompétence, toute procédure du parlement de Toulouse. Il s'agissoit ou d'établir ou de renouveler et confirmer une maxime, une loi que tout ministre, pair de France, pourront désormais réclamer avec plus de sécurité. MM. de Choiseul en particulier pouvoient se trouver dans le cas d'y chercher leur salut. Il fut donc déclaré que le parlement de Paris étoit essentiellement et primitivement la cour du roi et des pairs, laquelle seule pouvoit et devoit connoître en première et dernière instance de toutes les causes concernant l'honneur, la liberté et la vie d'un pair du royaume.

Ce ne fut pas l'unique fruit que les Choiseul receuillirent de leurs intrigues pour déplacer M. Bertin. Ils avoient trouvé au-

près du roi un obstacle invincible à s'emparer de sa dépouille ; mais la violence de l'opposition formée par eux contre ce ministre ébranla son appui ; et ces MM. eurent du moins la satisfaction de lui nommer un successeur.

Ce choix fut une suite de leur intelligence avec le parlement. Ce fut un hommage, un triomphe pour ce corps si jaloux, par état et par principe, du pouvoir ministériel. Ce fut dans son sein qu'on alla chercher ce nouveau contrôleur-général, et que d'un bon juge peut-être on fit un ministre incapable. S'il l'eût été moins, s'il eût eu véritablement cette probité inflexible, cette droiture austère, ce patriotisme ardent, dont des querelles de parti lui avoient acquis la réputation dans le sien, il n'auroit pas été propre à sa destination. On sait comment il la remplit.

En effet, ces MM. ne se proposoient pas de mettre en place un habile homme, un honnête homme, un citoyen : quelqu'un qui eût réuni ces trois qualités en eût été exclu. Les deux ministres prépondérans ne renoncèrent point à leur projet sur les finances.

nances. Pour forcer le roi à les leur livrer, il falloit le dégoûter par des choix toujours plus malheureux; il falloit même que le public, lassé d'observer à ses dépens tant de fautes, fût enfin réduit à desirer la réunion de tous les départemens sous la main d'un seul et premier ministre.

La France se flattoit au moins de respirer après la paix; un contrôleur-général de la façon de ces Messieurs ne devoit avoir ni la volonté, ni les moyens de la soulager. La paix et la réforme, loin de rendre plus léger le fardeau du militaire, sembloit l'avoir appesanti. Jamais en temps de paix le roi n'avoit eu moins de troupes; jamais si petit nombre n'avoit coûté si cher. La marine, expirante à la fin de la guerre, restoit dans le même état de langueur. Les fonds destinés à ces deux objets étoient énormes. On ne parloit que d'économie et de retranchemens. On substitua des régies aux entreprises et aux fournitures. Tout cela ne produisit qu'une augmentation de dépenses. Que put-on penser d'une telle administration, lorsque le résultat de tant de calculs étoit précisément le contraire de celui qu'on avoit annoncé?

Quelqu'un cependant a dû recueillir le bénéfice de cette contradiction : quelques soins que l'on ait pris de faire illusion au roi et au public, la fraude et le pillage se sont manifestés. Depuis les deux chefs de l'administration, le banquier de la cour, leurs principes de péculat et de monopole, jusqu'au dernier de leur valetaille, tous se sont démasqués par le luxe, le faste et les acquisitions ; chacun a eu part au gâteau selon sa qualité et son poste. Les plus scandaleuses ont été peut-être les moins considérables ; car le manteau dont on a voulu les couvrir par des échanges ruineux pour le domaine n'a fait que manifester une fraude de plus. C'étoit en dépouillant le roi qu'on vouloit se dispenser même de la reconnoissance. M. de Praslin, toujours avide et insatiable, et ne rougissant de rien, se faisoit donner tout ce qu'il pouvoit, et prenoit ce qu'on ne lui donnoit pas. Quant à M. de Choiseul, il n'est pas douteux que son projet ne fût de faire revivre pour lui la charge ou plutôt la souveraineté de *maire du palais ;* et que n'a-t-il pas fait pour que l'Europe regardât son maître comme un nouveau Childéric ?

Cependant ces différens degrés d'honneurs et de grandeurs, cet amoncelement d'opulence, de pouvoir usurpé, de graces extorquées, n'étoient que des *récompenses*, selon lui. Mais, pour en justifier l'accumulation, il falloit montrer quelques services rendus, occuper le roi et le public de quelques affaires d'Etat. Celles des parlemens, toujours renaissantes et traitées dans le même esprit par MM. de Choiseul, leur fournissoient sans cesse des occasions de se rendre nécessaires, d'obliger leurs amis, d'en faire de nouveaux, et de perdre leurs *ennemis*, c'est-à-dire, tous ceux qu'ils n'avoient pu enchaîner à leur cabale.

Les troubles de Bretagne servirent, par exemple, comme on l'a vu, à perdre M. le duc d'Aiguillon, qui, s'il a eu des torts, n'a eu que ceux de l'autorité et de l'administration : mais ce ne sont pas ces deux griefs qui lui mirent à dos les deux cousins, qui, se jouant également du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, n'avoient que deux principes, *leurs passions et leurs intérêts*.

Ce sont ces deux motifs qui ont dirigé toute leur conduite à l'égard des princes

du sang. L'intérêt les obligea de rechercher M. le duc d'Orléans. La personne dont l'ascendant étoit alors le mieux établi sur l'esprit de ce prince, et que sa place mettoit à portée de le gouverner, avoit des parens à pourvoir, à élever aux honneurs, aux emplois auxquels ils n'auroient pu prétendre, à aucun titre; des créatures à placer; et, bien ou mal fondés, des ressentimens à satisfaire.

Les Choiseul avoient de leur côté des intrigues et des liaisons à former pour tous les cas possibles *dans un avenir ténébreux.* Ils devoient sur-tout s'assurer du premier prince du sang, doyen des pairs, pour pouvoir, à leur gré, lui faire jouer un rôle dans les affaires parlementaires. On sait par quels moyens ils se sont attachés cette personne prépondérante.

M. le prince de Condé avoit l'ambition de commander les armées; et ce motif, digne de son nom, de sa valeur et de ses talens militaires, le tenoit à peu de frais dans leur dépendance.

M. le prince de Conti se rendoit trop nécessaire pour être négligé par eux. Ils prirent des tournures moins éclatantes, mais

plus efficaces. Enfin, un seul des princes du sang n'eut point de part aux graces et aux bienfaits dont ils avoient la distribution; c'est que ne s'étant attaché qu'au roi, l'orgueil et la haine l'ont exclu.

Mais ce n'étoit pas assez pour M. de Choiseul de bouleverser l'intérieur du royaume, pour mieux affermir sa puissance sur les troubles et les malheurs publics ; il falloit encore susciter au roi de nouveaux embarras au-dehors. Étrange politique, dont cependant il n'eut pas l'honneur de l'invention ! C'étoit celle de Richelieu avec Louis XIII. Détesté de son maître, il ne pouvoit se soutenir auprès de lui que par l'intrigue. Mais, quelle différence de génie, d'esprit et de talent ! Il n'avoit de commun avec Richelieu que la haine de son roi. L'un étoit un grand homme, l'autre un courtisan aussi insolent avec son maître qu'avec ceux qu'il accabloit de sa tyrannie ; le premier faisoit triompher son roi dans les plus grandes choses ; M. de Choiseul a fait échouer le sien jusques dans les plus petites. Enfin, M. de Choiseul fut la honte du ministère, et Richelieu en sera toujours l'orgueil.

L'affaire avec les Suisses, engagée sans

nécessité par des motifs de vanité, de personnalité et de partialité, et pour quelques individus ses créatures, en fut un exemple frappant. Le ministre eut l'air de l'emporter enfin sur les grands cantons. La vénalité et l'intrigue lui avoient fait quelques courtisans ; mais on vit le chétif canton de Schweitz tenir tête au roi.

Ce nom si grand et si redoutable, prostitué par un ministre présomptueux et ignorant, n'en imposa pas davantage à la populace de Gènes; et pour dernier avilissement de la majesté royale, la médiation du roi fut rejetée par le peuple génois.

Mais ce n'est pas dans un simple précis, tel que celui-ci, qu'on entreprendra de remonter jusqu'à l'origine de la guerre de Corse. On en connoît assez les détails aussi petits que ridicules. C'est-là que brilleroient dans tout leur éclat la légèreté et l'inconséquence de l'esprit brouillon qui l'avoit suscitée. On se contentera de dire que M. de Choiseul avoit toujours traité les affaires de Corse avec la plus grande indifférence, et que plusieurs mémoires lui ayant été présentés dans des temps où il n'avoit aucun mo-

tif personnel d'engager le roi dans une démarche si dangereuse et peu utile, il les rejeta tous en se moquant de leurs auteurs, quoiqu'on lui proposât des moyens bien entendus pour profiter des ports de cette île, et pour exploiter avantageusement ses bois nombreux et d'une excellence reconnue pour la construction. On verra bientôt que cette entreprise étoit impraticable ; mais il n'en savoit rien, puisqu'il ne l'avoit pas examinée.

Il seroit sans doute bien difficile de découvrir le vrai motif de l'insensé projet de conquérir la Corse.

Auroit-il eu pour but de relever, d'étendre, d'affermir notre puissance maritime, en nous emparant d'une île dont les ports et les bois de construction nous seroient de quelque ressource ?

1°. Les ports de la Corse ne valent rien pour une marine royale. Pas un seul ne peut recevoir un vaisseau de ligne : quelques frégates peuvent entrer, non sans danger et beaucoup de difficultés, dans les ports d'*Ajacio* et de *San-Fiorenzo* : par-tout ailleurs elles sont obligées de rester en rade.

Ce sont des ports à chébecs, à felouques, et à tartanes.

2°. Les bois de cette île propres à la construction se trouvent dans l'intérieur des terres, sur des hautes montagnes ou des bassins en entonnoir. Point de rivières navigables, ni même par où l'on puisse les flotter. Il n'y a que des torrens qui roulent à travers des rochers, pendant quelques mois de l'année, mais qui sont à sec le reste du temps.

Auroit-on eu le dessein de faire un roi de Corse? Ce titre, ridiculisé depuis *le roi Théodore*, n'auroit pas été aisé à faire respecter. S'il avoit pu entrer dans la tête du ministre de proposer au roi cette décoration pour quelque prince de sa maison ou qui lui fût allié, il auroit fallu demander en même-temps pour la nouvelle majesté une pension de plusieurs millions, afin de soutenir avec quelque décence dans l'île la dignité royale.

Certainement ce n'auroit pas été les revenus de ce royaume qui eussent pu lui en fournir les moyens. On sait en quoi consistoit leur produit pour la république de Gênes; car ce gouvernement, où l'avidité

préside autant que l'économie, n'en a jamais tiré de quoi se rembourser de la dépense qu'il faisoit pour l'assujétir ; et on s'est moqué dans toute l'Europe des descriptions pompeuses qui furent débitées, par ordre de M. de Choiseul, de ce misérable pays, qui n'est en général, ni cultivé, ni presque cultivable, et qui n'est presque favorable qu'à la vigne et à l'olivier, qui y a été laissé sauvage jusqu'à présent par les Corses. On n'y seme presque point de grains, et on y mange presque par-tout du pain de châtaignes. Il n'y a point de manufactures ni de commerce, et par conséquent point d'argent ; et qu'y pourroit-on fabriquer ou en exporter, qui ne se trouve en abondance dans l'Italie et dans tous les ports de la méditerranée ? Prétendroit-on que le luxe des habitans pourroit rendre au souverain des sommes considérables par le produit des douanes ? Hélas ! quel triste et maigre emploi que celui de commis, de directeur, même de fermier-général dans ce royaume de la misère ! Les habitans sont pauvres, et vivent et s'habillent en conséquence ; les hommes et les femmes y sont vêtus de

bure ; c'est la seule étoffe que l'on y fabrique et que l'on consomme.

Où donc chercher le vrai principe, le motif raisonné de cette expédition ? Il est si caché, si profond, si mystérieux, que toutes les conjectures vraisemblables se sont réduites à deux au plus : l'une, que décidé souvent par l'orgeuil, l'humeur ou la vengeance, il aura voulu punir *Paoli* d'avoir osé lui tenir tête dans plusieurs négociations; l'autre, que voyant M. Chauvelin faire tous les jours des progrès dans l'esprit et dans la confiance du roi, il imagina ce moyen de le perdre.

Quoi qu'il en soit de ces différentes conjectures, la dignité du roi, sa gloire, n'en a pas moins été compromise dans cette honteuse guerre contre le chef obscur d'une poignée de paysans armés. Si M. de Choiseul a prétendu se venger de lui, il ne pouvoit plus mal réussir ; car il lui a procuré, au contraire, une illustration à laquelle *Paoli* ne pouvoit jamais s'attendre, sans la résistance qu'il opposa au duc de Choiseul.

Après cette analyse de la conduite et des

succès de M. de Choiseul, cherchons comment, au milieu de tant d'inconséquences, de contradictions, de manœuvres et d'intrigues plus que repréhensibles, ce ministre a pu se soutenir dans l'esprit de son maître.

Tout ce qu'il y a de gens instruits en France et dans l'Europe savent que la modestie et le silence de Louis XV sur les affaires cachoient le plus grand sens et l'esprit le plus juste.

Personne, dans tout le conseil, n'avoit le coup-d'œil plus sûr, ne parloit mieux et en moins de mots, ne formoit et ne réunissoit un avis avec plus de sagacité et de précision que le roi.

Les bons, les fidèles sujets de ce prince, n'auroient eu rien à desirer de sa part qu'un peu moins de défiance dans plusieurs autres. La bonté de son cœur, la droiture de son caractère lui laissoit soupçonner rarement la fraude et l'imposture.

Avec un tel caractère, combien de moyens n'avoit-on pas de lui en imposer! M. de Choiseul en épuisa le répertoire. Je me contenterai d'en démasquer deux de ceux qui lui étoient le plus familiers.

La poste étoit à ses ordres, et la police à sa dévotion.

Maître absolu de ces deux organes, il les employoit à volonté pour faire parvenir au roi tout ce qu'il fabriquoit lui-même, ou par le moyen de ses complices.

Tantôt c'étoit par des mémoires et des correspondances de sa façon, interceptés et mis sans affectation sous les yeux du roi pour parer des coups ou pour les porter. Je n'en citerai qu'un exemple.

Après la mort de M. le Dauphin, sa veuve désolée recevoit du roi les plus tendres consolations, et en éprouvoit des bontés, des attentions, qui seules auroient peut-être pu parvenir à adoucir une si cruelle perte. On fut jaloux de l'intimité, de la confiance du père et de la fille. On compose des lettres entre des personnes qui se félicitoient *du nouveau crédit de madame la dauphine.*

Les motifs de leur joie étoient empoisonnés avec un art si perfide, que le succès fut complet. Le roi, soupçonnant qu'on s'étoit emparé de l'esprit de sa bru, et qu'on cherchoit, par son moyen, à arriver jusqu'à lui, devint plus réservé, moins confiant, et se

tint sur la défensive lorsque personne ne songeoit à l'attaquer.

J'ai tenu et lu ces coupables lettres, ou plutôt de prétendues copies; car le comble de l'infamie de cette dangereuse manière de nuire, est qu'il faut que le maître s'en rapporte à des copies qui peuvent être infidèles autant qu'on a besoin de leur infidélité. L'intendant des postes doit être regardé comme un homme honnête, s'il ne fait que trahir *fidèlement* la confiance du public; on ne commence à avoir mauvaise opinion de lui que lorsqu'il altère sa correspondance. Mais que peut-on penser dans le cas de la supposition? Quel emploi que celui-là, et comment un honnête homme ose-t-il s'en charger, puisqu'il ne lui est jamais possible d'être utile à personne, à moins de trahir son maître et la vérité, en supprimant des lettres que son affreux devoir l'oblige de montrer!

A l'égard de la police, c'est une voie d'autant plus sûre, d'autant plus dangereuse, qu'un secret inviolable prévient tout éclaircissement. Indépendamment des avis, des notes, *des petites feuilles*, où le ministre qui

en dispose peut faire glisser à son gré, contre ceux qu'il veut perdre, les noirceurs et les calomnies les plus atroces, elle est encore d'un grand usage pour soutenir et quelquefois sauver un homme en place.

C'est par cette voie qu'on fait entendre au roi, comme on le juge à propos, les *bruits de Paris*, qu'on l'assure être la *voix publique*.

Dès que M. de Choiseul avoit quelque crainte; dès qu'il s'appercevoit de quelque refroidissement dans son travail avec le roi; dès que son espionage avoit découvert quelque projet d'attaquer son administration, aussi-tôt il faisoit paroître le lieutenant de police, qui rendoit compte au maître et à sa maîtresse de la tranquillité, de la satisfaction générale qui régnoit dans Paris; il assuroit sur-tout que ceux qui avoient mis toute leur fortune dans les fonds publics n'avoient qu'une seule inquiétude, c'est qu'il couroit quelques bruits de changement dans le ministre; que cela ébranloit le crédit; qu'on s'en appercevoit à la bourse par la baisse des effets royaux, et qu'il faudroit sur-tout rassurer les gens à *porte-*

feuille par quelque déclaration authentique.

Le contrôleur-général étoit-il interrogé ? Il ne manquoit pas de mettre en jeu le banquier de la cour, qui, dévoué aux Choiseul, venoit à l'appui de l'imposture, en avouant avec un feint embarras qu'il lui seroit impossible de *faire face* si les bruits continuoient.

Il falloit à toute force les démentir, ou la confiance étoit perdue. Enfin, on obtenoit cette déclaration contre l'intention et même le penchant naturel du maître, et elle étoit promulguée aux agens de change et aux banquiers par l'organe du lieutenant de police, qui ne manquoit jamais de prononcer, *le roi m'a chargé de vous dire*, etc.

Que ne persuade-t-on pas avec de tels mots à des agioteurs qui ne manquent pas de se croire quelque chose, dès que S. M. daigne être en correspondance avec eux ?

Race maudite et perfide qui ne vous occupez que des changes et du tripotage de l'agiot ! peste cent fois plus à craindre que celle qui désole les pays orientaux ! la France périra par vos mains ; vous changerez sa constitution, vous ne vous engraisse-

rez jamais que du sang des innocens, et au préjudice de ce qui aura la simplicité de se confier à vos soins et à votre expérience, pour tâcher, s'il se peut, d'augmenter ses capitaux. Mais où prendriez-vous ses gains énormes et illicites, si ce n'étoit sur les ignorans qui se fient malheureusement à vous, ou sur le gouvernement dont les opérations, presque toujours mal combinées, vous produisent le double, le triple de l'intérêt qu'il est scrupuleusement permis de se procurer ?

En effet, quel bois funeste, quelle caverne de voleurs que cette bourse où l'on va tous les jours dépouiller d'honnêtes citoyens pressés par le besoin ! Là, tous les agens de change s'entendent ensemble. Si le nombre des effets à vendre est considérable, ils n'en offrent rien ou peu de choses ; si les demandes sont nombreuses, les effets montent de deux, trois, quatre pour cent ; et pour comble d'infâmie, il y a toujours deux taux à la bourse : c'est-à-dire, que si vous vendez, c'est au taux le plus bas ; et si vous achetez, c'est au plus haut.

Les honnêtes agens, outre leur droit,

mettent dans leur poche cette différence, quelque forte qu'elle soit quelquefois, et la perte est toujours pour le particulier livré au pouvoir de ces misérables frippons. Aussi est-il fort commun de voir parmi eux des fortunes considérables s'élever en peu d'années.

On en voit maintenant un exemple frappant dans la personne...., homme de néant, qui, de simple porteur d'argent à 600 livres d'appointemens, a trouvé le moyen de gagner, en moins de sept ou huit ans, plus de vingt millions, et de disposer à son gré du trésor royal bien plus que le roi ni que ses ministres.

La comédie jouée par le lieutenant de police étoit représentée plus dignement encore à Versailles par les Ambassadeurs de Vienne. Dans des occupations épineuses, on voyoit comparoître M. de Staremberg : « il » avoit reçu ordre, disoit-il, de M. de » Kaunitz, de s'éclaircir sur les bruits qui » couroient d'un changement dans le minis» tère. Sa cour en étoit vivement allarmée. » Connoissant le cœur du roi, elle trouvoit » bien dans le caractère personnel de S. M.

» de quoi se rassurer sur la façon de penser
» actuelle ; mais cette cour auroit peut-
» être tout à craindre pour la cause com-
» mune, des intrigues d'un nouveau
» ministre qui pourroit n'être pas dans
» le bon système ; alors elle seroit for-
» cée de prendre ses précautions pour ne
» pas se trouver seule exposée aux incon-
» véniens, aux dangers qui pourroient en ré-
» sulter » ? Et ces discours, toujours accompagnés des plus tendres protestations, étoient employés avec tout l'art que MM. de *Mercy* et d'*Aranda* possèdent maintenant au suprême degré.

Voilà une légère esquisse des détours que l'on prenoit, et des ressorts qu'on mettoit en jeu pour faire illusion au meilleur des maîtres, uniquement occupé du soin de conserver la paix pour le bien de ses peuples. Comme on ne l'ignoroit pas, la fraude et la perfidie l'assiégeoient sans cesse, et faisoient servir au malheur d'une nation entière le desir que ce bon roi avoit de la rendre heureuse.

Un autre grand moyen, et presque toujours infaillible entre les mains d'un ministre

prépondérant, c'est d'établir sa stabilité sur l'opinion d'une incapacité absolue, non-seulement de tout le reste des gens en place, mais de ceux encore qui peuvent y prétendre. De cette opinion, il s'en forme une autre dans l'esprit du maître, et quelquefois même, par des émissaires, dans celui du public : c'est que le seul ministre prépondérant peut maintenir dans l'administration un certain ensemble, par l'influence que sa supériorité, ou plutôt sa confiance et son aud...e lui donnent sur tous les autres. On convient un peu de ses défauts, de ses travers, de ses étourderies ; on entrevoit même pouvoir éviter par-là une partie du mal qu'il fait : mais, ajoute-t-on : « c'est un mal nécessaire ; » ce seroit bien pis s'il étoit déplacé ; qui » pourroit-on mettre à sa place ? quel em- » barras, quel ébranlement ! où retrouver » sur-le-champ quelqu'un qui prenne tout » sur soi, et qui ose se mettre à la tête ? » Les affaires vont doucement, mais du » moins elles vont ; et de peur de pis, il faut » garder ce que l'on a ».

Voilà l'unique argument que les amis des Choiseul ne cessoient de proclamer.

Tel étoit sur-tout le langage, retourné de mille manières, de l'hôtel de ****. Cette maison, fameuse sous le règne des Choiseul, étoit le siège des cabales, des intrigues, des impostures, des perfidies, des noirceurs, des scélératesses, des crimes les plus atroces, et qui n'étoient que des amusemens de la maîtresse de la maison, qui, par l'ascendant de son esprit, dominoit despotiquement sur tous ses complices. Elle avoit pour émule Madame..... la seule qui pût lui être comparée..... Ces deux créatures avoient l'audace de former le projet de remplacer Madame de Pompadour (1).

Cette femme, malheureuse à force de bonheur, n'ayant plus de desirs à former que celui de procurer la félicité au roi et à son peuple, n'avoit garde d'en trouver le moyen, puisqu'elle avoit mis sa confiance en M. de Choiseul. Ce fut en 1763 qu'elle commença à s'appercevoir que sa confiance

(1) *Note de l'éditeur.* Si jamais les manuscrits originaux venoient à se réimprimer, l'éditeur prie les auteurs de cette réimpression de se souvenir que ce portrait est peu fidèle.

étoit trahie, et que le ministre cherchoit à établir sa grandeur sur les débris de la sienne.

Les efforts des Choiseul pour déplacer M. Bertin, que la marquise estimoit, lui ouvrirent tout-à-fait les yeux. Elle s'étoit trop engagée, elle ne vit la grandeur du péril que lorsqu'il n'étoit plus temps de l'éviter. La connoissance parfaite qu'elle avoit de l'audace du ministre la faisoit trembler; mais le moment qui dessilla ses yeux avoit été malheureusement pour elle celui qui éclaira M. de Choiseul vers la fin de l'aveuglement de sa protectrice. La voir s'échapper de ses liens, et décider irrévocablement de son sort, fut l'ouvrage du même instant. Une maladie mortelle se manisfesta..... et l'infortunée marquise..... La bonté de son tempérament la fit lutter quelques mois contre la force.........; mais elle y succomba le 15 avril 1764, ne regrettant que de laisser le maître qu'elle avoit toujours chéri sous la puissance du duc de Choiseul.

Elle paya donc de sa vie la faute de son choix, et le ministre orgueilleux, ne voyant

plus de frein à son ambition, osa espérer que madame de..... prendroit sur le roi le même ascendant qu'avoit eu la marquise; qu'elle succèderoit dans ses place, titre, crédit, autorité, et qu'elle lui serviroit d'échelon pour atteindre à la puissance des maires du palais, objet chéri de ses desirs. Mais le roi se souvenoit de tous les malheurs qu'avoit occasionnés à la France madame de Maintenon vers la fin du règne du feu roi; il craignoit dans madame la duchesse de G*** une gouvernante d'un autre genre; il redoutoit son esprit étendu, ses rapports avec tout son parti, encore si puissant en France; ses connoissances dans presque toutes les affaires importantes qu'avoit conduites son frère, ou plutôt qu'elle avoit elle-même conduites; ce prince étoit fatigué de l'empire qu'avoit exercé madame de Pompadour sur lui, il ne la regrettoit pas, et ne vouloit plus tomber dans de nouveaux liens aussi indissolubles; il avoit vécu un moment avec la duchesse; il avoit loué assez publiquement sa tournure et ses manières dans les plaisirs, et il eut la force et la sagesse cette fois, aidé de quelques domes-

tiques de l'intérieur, de résister à toutes les insinuations qui lui furent faites pour l'élever au rang de favorite, parce que de cette situation à un grand crédit il n'y avoit qu'un pas à faire, et que la duchesse avoit dans son esprit tout ce qu'il falloit pour y réussir. Aussi le roi s'expliqua fort clairement à ce sujet, et les Choiseul furent obligés de dresser d'autres batteries. L'art leur étoit familier; et dans les importantes occasions ils étoient des maîtres fort habiles.

M. le dauphin, ce digne prince si peu connu pendant trente-cinq ans de sa vie, et qui auroit tant mérité de l'être; cet excellent fils d'un si bon père, avoit vécu fort retiré dans les temps des troubles causés par l'empire des maîtresses, empire qu'il blâmoit en silence, mais que son respect pour son roi ne lui permettoit pas d'examiner.

Depuis la mort de madame de Pompadour, voyant son père entièrement livré à ses enfans, et passant sa vie avec eux, il avoit cru pouvoir développer un peu davantage les sentimens dont son cœur étoit rempli.

Le camp de Compiègne parut lui donner une nouvelle existence. Ce prince, aussi

affable que vertueux, visitoit les soldats, les secouroit, *leur présentoit sa femme*, les appeloit *mes camarades* et *mes amis*, et causoit parmi eux une ivresse universelle qui alloit jusqu'au délire.

Mais comme ce n'étoit ni l'intention, ni l'intérêt du ministre prépondérant, que le crédit de M. le dauphin augmentât à un tel point que le roi ne pût lui refuser le degré de confiance qu'il meritoit, c'est-à-dire, sa confiance toute entière, M. de**** ne fut pas long-temps à se débarrasser d'un tel concurrent. On sait quelle fut la maladie et la mort du meilleur des princes. Vingt fois il m'a dit qu'il savoit bien ce qui la lui causoit..... Mais il est inutile de s'appesantir ici sur des détails qui ne doivent point entrer dans le sujet que je traite.

Ainsi, M. de Choiseul restoit seul maître; la mort de madame la dauphine, en 1767, vint mettre le dernier sceau à l'inamovibilité de son crédit. Il avoit paru craindre pendant quelques jours l'influence de cette malheureuse princesse sur l'esprit et sur le cœur de son beau-père, il en fut bientôt débarrassé.

La mort de la reine, l'année suivante, toujours par la même cause, engagea le duc de Choiseul à vouloir remarier le roi à une princesse de la maison d'Autriche; il desiroit que la nouvelle reine lui dût sa couronne, et fût son plus ferme appui auprès d'un maître qui commençoit à vieillir. Mais le roi ne voulut rien entendre à ce mariage, et le duc, pour réparer autant qu'il lui étoit possible cette nouvelle faveur de la fortune qui lui échappoit, réussit à faire conclure celui de M. le Dauphin avec une sœur de la princesse qu'il avoit voulu faire épouser à son ayeul.

Mais ce fut à l'époque de la mort de la reine que commença cette fameuse intrigue qui finit par ruiner notre Salmonée françois.

Ce qu'il y avoit de plus puissant dans la famille royale avoit succombé sous ses coups, et il succomba lui-même sous ceux que lui porta une petite fille sans génie, et l'instrument passif et aveugle de ses ennemis; le duc de Choiseul, qui s'étoit opposé à ce qu'elle fût présentée, eut le déplaisir d'être témoin du triomphe qu'elle remporta sur lui,

soutenue du maréchal de Richelieu. Le duc de Choiseul avoit-il pu oublier que ce courtisan n'eut jamais son pareil dans les affaires de cette nature?

Cependant l'empire du ministre s'affoiblissoit chaque jour; le duc de Choiseul seul ne le voyoit pas lorsqu'il prenoit la résolution d'encenser l'idole plutôt que de se résoudre à n'être plus rien. Il n'y avoit pas de milieu : il avoit cru au commencement pouvoir en trouver un; il s'étoit trompé, heureusement pour la France, car il n'avoit tenu qu'à lui d'être plus maître que jamais, et d'être certain de l'être pour toujours; madame Dubarry ne demandant pas mieux alors que de faire avec lui un traité par lequel elle le laisseroit maître de toutes les graces, pourvu qu'il lui donnât ce qu'elle trouveroit nécessaire à ses fantaisies.

Ce marché étoit excellent pour le duc de Choiseul. Il fut même tenté d'abord de l'accepter : mais madame la princesse de ***, madame la duchesse de G** eurent l'adresse de l'empêcher d'y souscrire. Fières et pleines de dépit, jamais elles ne purent consentir de faire leur cour à un objet qu'elles regar-

doient comme la honte du roi et de ceux qui avoient sa confiance. Si l'amour de l'honnête leur eût dicté cette conduite, on ne pourroit que les louer d'une telle délicatesse; mais l'orgueil, la honte et le désespoir de ce que madame Dubarry l'avoit emporté sur elles en étoit le mobile; jamais elles ne lui pardonnèrent son triomphe.

Rien ne put donc les engager à feindre. Elles allèrent même jusqu'à insulter la maîtresse du roi dans le sallon de Marly, à côté de ce monarque, jouant sa partie. Avec tout autre maître elles eussent été punies; le roi se contenta de leur faire dire de se retirer, et le crédit de madame Dubarry en augmenta encore de jour en jour, le roi ne trouvant plus qu'avec elle seule les jouissances de son jeune âge.

Cependant M. de Choiseul tâchoit de faire bonne contenance; personne n'en étoit la dupe. Mais sa coterie seule continuoit ses adulations, le reste des courtisans se tournoit déjà vers le soleil levant. Le ministre chancelant maudissoit l'orgueil et les conseils de madame la duchesse de G**, et eût encore voulu réparer la faute; mais il n'étoit

plus temps : il ne lui resta que la honte des propositions infructueuses qu'il fit faire, lorsque sa perte étoit jurée et que le duc d'Aiguillon, son ennemi à de si justes titres, achevoit silencieusement sa ruine.

Le coup fatal lui fut porté la veille de Noël 1770. Il l'attendit jusqu'à l'extrémité, quoique son épouse l'eût souvent engagé à se retirer à Chanteloup. Le roi l'y exila en le dépouillant de la plus grande partie de ses bienfaits.

L'exil, pour un ministre de son espèce, est une tache ineffaçable à la mémoire du roi. M. de Choiseul devoit être juridiquement poursuivi.

Enfin, Louis XV n'a jamais fait autant de grace au duc de Choiseul, que dans le moment où il lui a fait justice.

Revenons au ministère du duc d'Aiguillon.

Fin du livre septième.

NOTE.

Les éditeurs de cet ouvrage n'ont pas cru pouvoir supprimer aucune anecdote de ces mémoires.

Ils déclarent ne prendre aucun parti dans les querelles dont il s'agit, et dans les plaintes du parti Choiseul et du parti d'Aiguillon.

Ils seroient désolés de troubler la tranquillité respective de deux veuves respectables par leur caractère et leurs vertus, (madame d'Aiguillon et madame de Choiseul) qui, modestes et pleines de réserve pendant le ministère de leurs époux, n'ont jamais voulu se mêler d'aucune intrigue.

Les éditeurs déclarent encore qu'ils ne tiennent point les présens mémoires de la maison d'Aiguillon; ni de la maison de Choiseul, quelques observations, notes, éclaircissemens qui sont insérés dans la suite de ces mémoires.

Ils ajoutent que le lecteur éclairé suspendra son jugement sur la cause de la mort du

dauphin, de la dauphine, de la feue reine et de la favorite dont il s'agit dans ces mémoires.

La malignité a souvent attribué les empoisonnemens, trop fréquens sans doute dans les cours, au principal personnage qui doit en retirer le plus grand profit.

C'est d'après un fondement aussi peu solide qu'on accusa, par exemple, le régent d'avoir détruit la postérité de Louis XIV.

Je ne ferai qu'une seule observation pour anéantir ces jugemens si souvent téméraires.

On veut absolument qu'un ministre, pour se maintenir en place, et qu'un prince pour régner, soient toujours les auteurs d'une mort de cette nature.

On devroit faire attention qu'un prince et un ministre sont environnés d'ambitieux subalternes et de personnages intéressés au maintien de celui qu'ils environnent ou qu'ils servent;

Et que le mauvais coup, qui ne peut être fait presque jamais que par un subalterne, l'est plutôt par l'inspiration du propre intérêt du subalterne que par la motion d'un prince héréditaire.

Pour un prince intéressé à la mort d'un souverain, il y a des milliers de subalternes qui attendent leur fortune du prince héréditaire. Il y a donc, outre les autres raisons, mille à parier contre un que le régent, par exemple, n'a pas fait périr la race de Louis XIV, comme l'assuroit Lagrange-Chancel.

Il en est ainsi des autres empoisonnemens que le public a toujours trop légèrement attribués au principal personnage qui paroît en tirer le plus d'avantages.

LIVRE HUITIÈME.

Apperçu des services du duc d'Aiguillon. Il travaille sans cesse au maintien de l'autorité royale qui commence à chanceler. Sa situation à la cour de Louis XVI. Sommaire des opérations politiques du cabinet de Versailles sous le règne du nouveau roi. Mutations dans le nouveau ministère. Caractère de ces différens administrateurs. Portrait de la famille royale. Caractère des princes et des princesses qui la composent.

Suivez, depuis l'époque glorieuse de l'attaque de Château-Dauphin en Italie, le duc d'Aiguillon, qui est le principal objet de ces mémoires, et vous ne trouverez en lui qu'une conduite uniforme, un détachement de tout intérêt personnel, une étude perpétuelle des moyens d'opérer la prospérité et la gloire du roi dans toutes les circonstances de sa vie et de son ministère. Tout ce qu'il

a fait pendant son commandement et son ministère tend à conserver la monarchie dans son intégrité ; tout ce que ses ennemis ont fait tend à la dissoudre.

En Italie, il verse son sang pour le prince dont il est le rival (1) ; les succès de sa témérité guerrière commencent sa réputation.

Banni des petits appartemens pour les mêmes raisons de rivalité, il gouverne des provinces avec justice, quoi qu'en aient dit ses ennemis. Administrateur vigilant, quoiqu'impétueux, il est d'abord adoré en Bretagne ; mais, recherché et distingué par l'héritier présomptif de la couronne, les ta-

---

(1) Le mot de *rival* n'est point impropre, mais il doit être expliqué. Le duc d'Aiguillon étoit réellement le rival du feu roi, alors éperduement amoureux de madame de la Tournelle, depuis duchesse de Château-Roux, qui n'aimoit que le duc d'Aiguillon, et résistoit encore aux desirs du roi. Pour rompre cette union, le duc fut envoyé à l'armée d'Italie, où il fit, l'épée à la main, des prodiges de bravoure. Ses ennemis ont attaqué la gloire qu'il s'acquit à Saint-Cast ; Mais tous ont avoué ses belles actions en Italie, en 1742.

Note de l'éditeur.

lens qu'on lui connoît lui suscitent une foule d'ennemis, et dès-lors on lui impute tous les crimes.

En 1764, on l'attaque d'une manière détournée ; et voulant faire l'épreuve de ce qu'il pouvoit, on ne fait que l'envelopper dans les revers généraux qu'éprouva l'autorité en sacrifiant M. Duménil à Grenoble, et M. de Filtz-James à Toulouse.

Au lieu de succomber comme ces deux personnages célèbres, M. d'Aiguillon résiste, s'explique, se défend, triomphe, et l'envie augmente.

Le parlement de Bretagne échoue dans ses attaques ; et en 1765, on lui suscite la nation. On le montre comme l'auteur de la procédure criminelle contre M. de la Chalotais.

En 1766, M. d'Aiguillon crée un parlement et surmonte tout. Les politiques auroient pu du moins applaudir à ce triomphe, qui est l'ouvrage d'un homme de génie ; mais le génie qui peut tout ne peut jamais imposer silence à l'envie ni à la calomnie ; et Diderot dit avec vérité, que la calomnie est encore debout devant l'urne d'un homme

illustre, et persévère d'en remuer la cendre avec son poignard (1).

En 1767, l'intrigue prend de nouvelles forces contre le duc d'Aiguillon. Le sieur de Laverdy, qui avoit paru le seconder ouvertement dans ses opérations de 1765, s'oppose à la première grace qu'on veut lui faire; le régiment du roi qui lui est promis, est donné à M. du Châtelet.

En 1768, M. d'Aiguillon obtient la compagnie des chevau-légers. Mais M. de Maupeou, le fils, n'arrive à la place de

(1) Cette observation vient de se vérifier, en quelque sorte, ce matin à l'assemblée nationale. On sait que M. d'Aiguillon, fils du ministre dont il s'agit, a montré un grand attachement à la constitution, et c'est en sa présence que M. de Cazalès a cité de son père quelques traits des anciens ministres. L'éditeur de cet ouvrage observe que si l'histoire reprochoit à la maison d'Aiguillon d'avoir été l'une des colonnes de l'ancien gouvernement, les générations béniront cette même famille d'avoir donné le jour au législateur courageux et éloquent qui fut constamment dans l'assemblée nationale une des plus fermes colonnes de notre liberté naissante, et du nouveau gouvernement qui s'est établi en France.

Note de l'éditeur.

chancelier qu'en promettant de perdre M. d'Aiguillon. Il falloit prouver au roi que la tranquillité ne se rétabliroit en Bretagne que par sa retraite. D'accord avec M. Ogier et l'évêque de Rennes (Girac), M. de Duras se charge de tenir des états intermédiaires à Saint-Brieux.

Le roi cède, ou plutôt mollit en 1769 ; toute l'administration change en Bretagne. M. de Duras remplace M. d'Aiguillon. L'ancien parlement est rétabli. On reprend les erremens de 1764 ; enfin, le procès fameux se continue à Paris, où l'on vouloit le porter, et tout se réunit pour perdre M. d'Aiguillon.

L'année 1770 prépare son tombeau. Alors il lève la tête, marche au danger, et ne veut choisir qu'entre l'échaffaud ou le triomphe le plus éclatant. Une telle résolution n'est pas d'un homme ordinaire. En même-temps qu'il brave le péril, il le mine sourdement, et travaille à renverser le visir par la maîtresse. M. le chancelier paroît consentir à ce qu'on le juge ; mais il apperçoit que le jugement sera favorable ; il l'arrête par un lit de justice ; il entache M. d'Aiguillon. Le

roi s'apperçoit qu'il est trompé ; il ignore, comme tous les despotes, que l'opinion est le tyran inexpugnable du despotisme ; il enlève en personne la procédure du parlement de Paris, et change son ministère.

On croit M. d'Aiguillon dans l'olympe.... Mais l'espace qu'il laisse à parcourir entre les suffrages promis et les suffrages accordés, entre les engagemens contractés et les engagemens remplis, est celui où se rencontrent les écueils les plus redoutables des cours : on y bâtit sur un sable que les factions et l'intrigue ne se lassent pas de remuer. Le chancelier trouva de nouvelles ressources pour détruire M. d'Aiguillon, et les prétendus services de son opération de 1771 lui donnent un appui. M. d'Aiguillon lutte avec une grande supériorité de conduite et d'adresse ; il obtient un département ; mais celui auquel il est absolument étranger, dont il ne connoît pas les premiers élémens ; il s'y distingue néanmoins, et le voilà vainqueur en 1771. On sait même que les premiers momens de son administration avoient été employés à rendre des services importans à ses ennemis.....

Sur un plan qui est absolument neuf, il travaille avec assiduité, avec ordre, avec énergie. Dès 1772, il prépare, il opère la révolution de Suède, avec tant de secret et de succès, que notre ambassadeur à Stokolm n'apprit cet évènement qu'avec le public.

Le 20 janvier 1774, il réunit auprès d'un roi la même autorité et le même dégré de pouvoir dont ses rivaux avoient usé et abusé pendant douze années consécutives.

Une victoire si éclatante sembloit annoncer que les obstacles n'oseroient plus se montrer devant lui : la plus brillante des barrières s'offre à ses talens. Le roi meurt dans ce moment.

Une foible lueur se présente encore : on diroit que c'est l'ombre de Samuel qui apparoît dans M. de Maurepas. M. d'Aiguillon la recueille avec soin, la prépare, la dispose. On le montre, on le fait connoître; Louis XVI le voit, l'écoute, travaille avec lui, convient de ses talens ; il avoue qu'il a vu dans M. d'Aiguillon des principes lumineux et utiles à la situation de la France, dont le duc d'Aiguillon lui présente un état.

Mais la reine, trompée par le parti des Choiseuls, de tout temps dévoués à sa maison, épouse contre M. d'Aiguillon la haine de tous ses ennemis dispersés ; la lueur disparoît ; M. d'Aiguillon se retire.

M. de Maurepas rétablit son neveu dans les droits légaux : on doute s'il le rétablira au conseil, et les libelles se multiplient ; il *émane un arrêt du conseil*, et cet acte semble annoncer l'intention du roi..... L'influence de la reine augmente au sacre, et M. d'Aiguillon est éloigné.

Le cours des choses humaines a ses suites naturelles et nécessaires dans l'administration d'un empire comme dans l'ordre du monde physique, et les anciennes dispositions qui ont produit un évènement se renouvellent. M. d'Aiguillon se tient dans l'éloignement ; il voit, il observe, il est de tous les ministres vivans le plus perspicace, le plus profond, le plus nécessaire peut-être à l'autorité, qui paroît chanceler : et bientôt peut-être tout le monde, sans exception, l'avouera.

En effet, que de variations nuisibles à la monarchie depuis la retraite du duc d'Ai-

guillon ! que de vues privées dans les moteurs des évènemens ! Le retour des parlemens en 1774 exigeoit des années de méditations, des réflexions, des négociations secrètes et préliminaires, et trois mois ont suffi pour les remettre dans la position physique où ils étoient le 3 décembre 1770, avec une augmentation d'autorité qui ne peut appartenir aux parlemens, et qui finira par ruiner totalement l'autorité.

En 1775, des systêmes mal-adroitement conduits, et insidieusement traversés, occasionnent des émeutes populaires ; M. Turgot, qui a dans ses vues des choses sublimes, mais qui ne connoît les hommes que dans ses livres, brusque toutes choses, et malgré son siècle et le caractère de la nation, veut paroître le Caton des François. Il a voulu réformer une monarchie qui ne peut en être susceptible par aucun moyen connu, et redresser à force de cabestans un vieux arbre abattu : M. Turgot donne des leçons au jeune roi, et il ne s'apperçoit pas qu'il devroit, non lui donner des leçons, mais de la fermeté et la volonté de vouloir. Ce prince veut le bien de sa nation : placé au centre

de la corruption et du désordre, il en gémira; mais la crainte de mal faire le laissera dans l'inaction. Enfin, il faut tout dire, je crois M. Turgot, tout philosophe qu'il est, un peu enthousiaste; il ne voit pas tout ce qui est autour de lui. C'est un homme établi sur la lanterne des invalides, qui ne voit plus que la fourmillière qui est au-dessous de lui; de cette hauteur il trompète des vues, des principes, des idées, des systêmes fort beaux: mais où sont les moyens d'exécution? Quand on démolit une maison, il faut un local pour déposer les matériaux avant la réédification; et dans un grand Etat comme celui-ci, qui est fort vieux, qui fourmille d'abus, il faut trois choses: connoître à fond sa situation actuelle, observer toutes les données du moment, convenir du mieux, et suivre la route pour quitter l'un et gagner l'autre. Je trouve sans doute du génie dans les articles *existence*, *étymologie*, *expansibilité* dans l'encyclopédie, qui sont de M. Turgot. Ils sont bien écrits et pleins de choses; mais non de celle qui fait l'administration d'un empire. M. Turgot, dans la situation actuelle des affaires, ne sera donc

jamais ni un grand ministre, ni pour long-temps ministre.

En 1775, un homme capable, et du petit nombre de ceux qu'on peut avouer dans les départemens, périt. Un déserteur françois, chassé comme un fou du ministère de Copenhague, remplace M. de Muy et bouleverse tout. Le 10 octobre 1755, M. de Castries étoit ministre de la guerre; le lendemain il ne le fut plus. M. de Maurepas arriva pour dîner à Fontainebleau ayant la détermination de placer M. Taboureau à la guerre. Il trouva le roi éloigné des gens de robe, et se décidant pour un homme du métier, pour M. de Castries; M. de Maurepas, se retournant habilement, proposa M. de Saint-Germain, en disant au roi: « Celui-là seroit bien étonné; il est homme » d'esprit; sa fougue s'est usée à Copen- » hague; il ne portera la livrée de per- » sonne; il ne connoît qui que ce soit dans » ce pays-ci; M. de Muy lui a fait donner » du pain: j'ai vu ses mémoires; je les ai » même apportés ici à toutes fins; sa majesté » pourroit tirer parti d'un sujet qui a prouvé » dans différentes époques de sa vie qu'il

» n'étoit point un homme ordinaire. Au » reste, je soumets mon opinion à celle de » votre majesté ; elle est prudente et sage ; » elle veut le bien ». (Car c'est toujours le refrain.)

Le roi trouva l'idée bonne ; il la saisit et se dit à lui-même : *Saint-Germain est bien vieux ; je reviendrai toujours à Castries.* Le lendemain on tient conseil. M. de Saint-Germain est choisi, et l'on se promet le secret, à cause de l'éloignement et des intrigues. Mais le roi en se couchant ne peut pas se contenir et dit : *Oh ! celui qui aura la guerre ne s'y attend pas, il sera bien étonné.* Le propos se répandit ; mais le secret fut bien gardé. Le chevalier de Jaucourt, qu'on appelle *clair de Lune*, et qui sait tout, crut, jusqu'au dernier moment, que le choix rouloit entre Devaux et Taboureau.

L'année 1776 se passe dans le désordre ; six personnes successivement s'occupent des finances, et ne trouvent qu'un cahos affreux.

Turgot est contrôleur-général jusqu'au 12 mai.

Bertin prend *l'interim* le 12 mai.

M. de Maurepas est président du conseil avec exercice le 14 mai.

M. de Clugny est fait contrôleur-général avec travail, en présence de M. de Maurepas, le 21 mai.

M. Taboureau est fait contrôleur-général le 22 octobre.

M. Necker est chargé du trésor-royal, avec travail, le 23 octobre.

Pendant cette incertitude et cette confusion de ministres, les intendans ravagent impunément nos provinces, comme des préteurs, sous les empereurs romains.

En 1777, une administration contentieuse dégénère aussi dans la plus affreuse confusion. Le ministre de la guerre est encore renvoyé. Beaumarchais prépare le traité des insurgens.

En 1778, la guerre se déclare contre la puissance que tous les grands ministres ont redoutée, et dont ils ont menagé ou évité les violences,

En 1779, on a renouvelé l'alliance de l'Espagne, dont les efforts tardifs ont prouvé notre impuissance.

M. d'Estaing, en février 1778, vouloit

partir de Brest et aller droit en Angleterre, comme on a fait semblant de le tenter en août 1779. M. d'Estaing n'étoit pas si fou. Le moment étoit favorable en février 1778; M. de Stormont étoit encore à Paris, et quoiqu'il sût à quoi s'en tenir, les Anglois n'étoient pas prêts. Voyez la situation de Keppel, six mois plus tard. On a refusé d'Estaing ; on l'a fait partir de Toulon, parce qu'on a voulu conserver la grande flotte pour la *montre :* mais voici la singularité la plus inexplicable.

Quand on se décida à faire déclarer l'Espagne (avril 1779), il falloit donc réunir les flottes au Ferrol, avant de faire parler Almodavar. La déclaration s'est faite le 3 mai 1779. Les Anglois savoient bien que la flotte de Cadix ne pouvoit pas se rendre au Ferrol en moins de quarante jours. Effectivement la jonction ne s'est opérée à l'île de Sisargu que le 13 juillet; et avant que cette athmosphère de bâtimens se fût montrée dans la manche, l'équinoxe étoit près de l'en chasser. Les élémens ont été pour les Anglois, et nous avons tout perdu en perdant *l'antériorité d'attaque*, deux années consécutives. La célérité est le gage du succès.

Quelle guerre! et comment est-elle conduite! Nous possédons les lettres de Milord Clive, qui annonçoient que quatre mille Européens le chasseroient des Indes, et nous laissons prendre Pondichéri! Nous commençons la guerre à l'angloise, c'est-à-dire, en forbans, et nous envoyons une escadre inutile aux Açores, au lieu de réunir toutes nos forces sur la Delaware, et d'écraser Howe! Nous faisons semblant de vouloir porter le fer et la flamme en Angleterre, sans être assurés que les autres puissances ne s'y opposeront pas, ou sans avoir deux cents mille hommes prêts à dire : *qui est-ce qui trouve mauvais que la France finisse la guerre en une campagne?* Nous faisons parler Almodavar avant la réunion des flottes au Ferrol, et nous n'entrons dans la Manche que quand l'équinoxe est près de nous en chasser! Un ministre frisé ordonne au chef de la plus formidable flotte qui ait pesé depuis un siècle sur les mers, de ne pas se battre!..... et l'imbécille obéit et marche en échiquier avec soixante-cinq vaisseaux sur quarante-cinq qui fuient, au lieu *d'arriver le premier* sur l'arrière-garde angloise,

pour forcer Hardy, malgré son habileté, au combat! Quoi! il peut prendre Plimouth et ne le fait pas! Dans le même temps on laisse M. d'Estaing manquer de tout vis-à-vis de ce mal-adroit Goyzon, et attendre son unique salut d'un coup de vent! On laisse le commerce en proie de toutes parts à un essaim d'armateurs. Pour comble, à l'ouverture de la seconde campagne, Gibraltar est secouru, les Espagnols sont écrâsés, Cherbourg et Brest sont bloqués, Charles-Town est pris, et cet événement, qu'un peu d'activité empêchoit, achève d'ébranler les Américains foibles et chancelans; les forces s'éparpillent; les petits combats se multiplient; notre guerre n'est plus qu'un feu follet.

Cependant la France ne peut soutenir cette campagne que par une multitude d'emprunts qui doivent la ruiner; et les grands mouvemens dans ses traités de finances, qui énervent le crédit des particuliers, mettent en péril celui de l'Etat. Enfin le roi, qui avoit juré d'éviter l'impôt, est forcé d'y recourir.

Et comment feroit-on sans cette ressource

qui est devenue mortelle ? Necker a soutenu la campagne de 1780 par des opérations forcées ; il va proroger, dit-on, les deux vingtièmes ; et pour calmer les parlemens, il supprime ce qu'on appelle le Fretin de la maison du roi ; qu'elle niaiserie !...... Cet homme ne veut que rester en place ; il n'a que de l'esprit de conduite, pas une grande vue : c'est un adroit agioteur ; mais quel empire l'agiot n'a-t-il donc pas renversé ? Comment toutes ses ridicules économies et ses loteries funestes, et tous ces pièges désastreux qu'il tend à la cupidité, comment suffiroient-ils ! Et quand ils suffiroient, (ce qui est possible, car il empruntera encore et fera encore des dupes, la cupidité étant plus insatiable que la prodigalité), quel en sera le dénouement ? Cet administrateur, aussi insensé que Law, n'a fait qu'emprunter depuis le 23 octobre 1776. Or, quand M. Turgot quitta, le 12 mai 1776, il y avoit soixante et quelques millions de différence entre la recette et la dépense ; et M. de Clugny a depuis beaucoup dilapidé.

En France, on fait ordinairement la guerre avec les impôts, et comme il ne suffisent pas,

pas on emprunte ; mais l'impôt précède pour assurer l'emprunt : nous voyons tout le contraire depuis trois ans. On ne fait plus de miracles..... Il en sera de notre confiance comme d'une cataracte qui fondra au moment où l'on y pensera le moins, et l'on sera très-étonné de ne voir que précipices autour de soi.

En attendant cette affreuse catastrophe, la banque Germain fait face à tout ; mais une banque peut manquer en un moment, et le crédit périt. En 1759, Silhouette voulut tout faire. Les 72 millions d'actions des fermes ne durèrent pas huit jours, parce que le crédit manqua. Il fallut un autre homme à la finance, et Bertin ne trouve que cent mille écus au trésor royal, en novembre 1769.

Si l'on renouvèle les vingtièmes, le parlement passera-t-il les nouvelles déclarations? En 1749, il les refusa d'époque en époque ; il en est toujours revenu à celle de 1749. En 1771, il a été anéanti ; l'abbé Terrai profita de la circonstance pour faire enrégistrer. En 1772, sans faire agiter la question, il a fait percevoir sur les nouvelles

déclarations. La loi de 1763, sur les blés, a fait augmenter les baux; mais depuis la défense d'exporter, les fermiers renoncent, et l'on a été obligé de laisser beaucoup de fermes. En 1776, le parlement, rétabli en 1774, a pris de l'humeur sur les deux lits de justice de M. Turgot (5 mai 1775, et 13 mai 1776), et s'est plaint de l'abus qu'on commettoit dans la perception des vingtièmes. En 1777, il y eut des représentations vives; mais le 23 octobre 1777, il fut dit à Fontainebleau que Necker se retiroit; cela changea. Le 2 novembre 1777, il fit signer un arrêt du conseil qui autorisoit la perception; les remontrances furent vives; mais comme la guerre se déclara en février 1778, le 3 mars le roi soutint son arrêt du 2 novembre 1777; et voilà où nous en sommes.

On voit donc par tout ce qui précède, que M. Necker, qui insultoit à l'aveuglement des autres (1), nous à conduits dans

(1) M. Necker, dans son livre sur les blés (3 juin 1775), appèle les économistes de *vils crocodiles*. M. Turgot sollicita la république de Genève de rap-

des ténèbres bien plus épaisses, sans qu'il ait fallu autre chose pour lui renverser le sens que l'ivresse de sa position et de ses prétendues prospérités. Mais enfin sait-il où sa marche le conduit? Voit-il le dénouement de cette tragi comédie? Je crois le démêler, moi, et je vais vous le montrer.

L'autorité royale déclinant chaque jour sous un jeune roi que les doutes agitent, que l'attrait de la nouveauté pour tout ce qui lui paroît bien enchanté, que des lueurs passagères éblouissent; qui tâte, qui essaye,

---

peler son agent. En effet, un étranger débitant à Paris un ouvrage contre le système du contrôleur-général, pour lequel il faisoit pendre en place de Grève, étoit assez bizarre. Les potences sont du 18 mai, et le livre du 3 juin. Cet acte répugna beaucoup, dit-on, à M. de Maurepas. Il dit quelques temps après, en parlant de ce contrôleur-général: qu'*il s'arrange, mais je ne veux pas être traîné sur la claye;* cette phrase étoit pleine de sens, sur-tout après avoir fait la leçon à M. Turgot, en allant à l'opéra le jour de la vraie ou fausse émeute. M. de Maurepas fit là un acte digne du Mazarin. M. Turgot n'avoit pas un esprit propre à le sentir; il est trop tout d'une pièce..... Ce pays-ci est curieux.

Note de l'auteur des mémoires.

qui fait son éducation de roi, et à qui par malheur on a donné méchamment un caractère trop timide, la crise actuelle, inquiétant la reine elle-même, pesant sur le ministre principal, aveuglant, troublant tous ses co-adjudans, et pas un d'eux n'étant au niveau de sa besogne, et bien moins encore à celui des circonstances, toutes ces causes réunies perdront la monarchie, et agiteront avec des leviers énormes l'univers entier de la Baltique à l'Archipel, de Madrid à Londres, des Indes en Amérique. Alors le vœu public appèlera M. d'Aiguillon, avec cette singularité que grands et petits, amis et ennemis, étrangers ou nationaux, tous, de gré ou de force, applaudiront au choix, parce qu'il sera le seul alors qui, avec son génie profond, sauvera la monarchie dont tant de ministres accélèrent la ruine.

Déjà M. d'Aranda, ce M. d'Aranda, tout Choiseul, a dit hier ; *M. d'Aiguillon est l'affaire de ce pays-ci.* Ce mot prophétique est un grand suffrage.

Après tout, cet évènement sera moins étonnant et moins difficile que ceux qui amenèrent à la tête des conseils le cardinal son

arrière grand-oncle, en 1626, qui rendirent Mazarin despote après la fronde, qui firent au maréchal de Belle-Isle, après les disgraces de Fouquet, etc.

En 1626, les efforts réunis des parties qui paroissoient contraires au cardinal étoient bien autrement puissans que ceux qui se montrent aujourd'hui. Mazarin, qui surmonta tout, n'étoit cependant qu'un homme médiocre et pusillanime, peu soigneux de sa réputation, plus *peureux* que prudent; se faisant de la honte de ce que le cardinal de Richelieu s'étoit fait de l'honneur; ridicule dans l'adversité, fourbe dans la prospérité, il porta le filoutage dans le ministère, se fit mépriser de tous, et finit par tout vaincre et tout envahir.

Le maréchal de Belle-Isle, cet homme aussi singulier par ce que la fortune lui a coûté, par ce qu'elle lui a donné, et par la diversité des évènemens qui formèrent le tissu de ses jours, que par la variété de ses talens, au-dessus du médiocre et au-dessous du grand, réunit sur sa tête tout ce qu'un sujet peut avoir d'illustration dans le monde. Voyez-le dans la route, voyez-le au terme;

personne ne fut plus fait pour parvenir, et ne rencontra des obstacles plus puissans ; personne ne fut plus à même de jouir, et n'éprouva des chagrins plus amers. Il fut un des hommes dont l'élévation a jeté le plus d'éclat, et enfanté le plus de jalousie.... De la citadelle de Pignerol, où Fouquet sembloit devoir engloutir sa famille, jusqu'à l'ambassade de Francfort, que d'obstacles ! que de préjugés ! que de résistances à vaincre ! En est-il davantage des bords du Lotha à Versailles ?

Le roi a fait une bien grande faute en déclarant la guerre. Il faut le tirer de ce pas téméraire. Qui l'en tirera ? Tous les ministres du conseil ne peuvent négocier, à commencer par M. de Maurepas, parce qu'il a, tout aussi bien que M. de Vergennes, trompé Stormont en janvier 1778. *Foi mentie* est la grande faute politique possible ; et les ministres qui trompent ne peuvent plus proposer. M. de Maurepas usera de son droit de premier ministre pour jeter la faute sur les sous-ordres.... Sartine, Vergennes, Gérard, seront compromis ; M. d'Aiguillon, qui a toujours écrit et crié

que c'étoit une folie que de déclarer la guerre à l'Angleterre en 1778, sera écouté par elle, et les propositions se feront. Et comment se feront-elles? De bien des manières peut-être; mais, si les intrigues échouent, Maurepas fera écrire une dépêche par Frédéric, roi de Prusse, qui le conseillera à son frère Louis XVI.

Et ne croyez point que ce soient là des conjectures; réfléchissez sur les faits, et tâchez de démêler ce qui se passe autour de vous: l'évidence vous frappera.

On a dit à la reine de haïr M. d'Aiguillon; elle a été sans cesse environnée de personnages qui ont tenu des propos peu favorables à ce ministre. M. de Choiseul l'a mariée, lui a donné une couronne; elle lui doit de la reconnoissance; mais est-ce aux dépens de son existence personnelle et du bien du royaume? Elle ne réussira jamais dans son projet favori; elle s'est trop pressée en 1774 de rappeler M. de Choiseul. En 1775, après l'exil de M. d'Aiguillon, elle se crut souveraine au sacre; elle manda cet ex-ministre chez elle le mercredi qui suivit le sacre, à deux heures après-midi, le roi présent;

celui-ci n'avoit point été prévenu : la reine se flattoit de vaincre sa résistance et d'obtenir sur-le-champ qu'il assembleroit un conseil à Reims, où M. de Choiseul assisteroit en l'absence de M. de Maurepas. Le roi ne dit mot à l'apparition de M. de Choiseul ; il recula tout doucement, et se retira même.

M. Bertin expédia aussi-tôt un courier à M. de Maurepas pour lui mander ce détail. Le parti de M. de Choiseul s'étoit cru si sûr de son fait, que M. de . . . écrivit à l'Orient à son ami. . . . . . . *Suspendez vos expéditions pour l'Inde, nous serons maîtres du terrein. M. de Choiseul va rentrer au conseil.* D'où privilèges exclusifs, etc. dont ils se flattoient, comme en 1769, à la destruction de la compagnie.

La reine échoua donc, ayant été aussi mal conseillée que servie ; et on sut que la surveille du jour du sacre, aux baisemens de mains, quand M. de Choiseul se présenta, le roi retira sa main avec une grimace effroyable, comme s'il craignoit l'approche de l'e. d. s. p., horrible épithète que lui donnoit M. de la Vauguyon. Ce

jeune prince est imbu de longue main, et jamais ces impressions d'éducation ne s'effacent; aussi depuis cinq ans la reine n'a pas gagné la moindre chose à cet égard sur l'esprit de son époux.

Examinez maintenant la conduite de la faction contraire, qui marche à pas insensibles, et vous verrez que la reine, si bien faite pour tous les succès, est la dupe de son parti, qui a provoqué la guerre, qui a gagné Clugny, Fleury, Taboureau et Necker, pour répandre de l'or, et qui perd le royaume pour servir ses intrigues.

M. de Maurepas n'a jamais voulu la guerre; c'est le roi qui l'a voulue, à la sollicitation de M. de Sartine. *Le roi sait gré à M. de Maurepas de ne s'y être pas opposé.* Partons de-là. Combien de conséquences on en peut tirer! Quelle dextérité dans la conduite du principal ministre, et quel pouvoir elle lui donne pour l'époque où le roi s'appercevra qu'on lui fait suivre un plan faux! voilà, ou je me trompe fort, le voile levé. Voilà la clef et l'explication de toutes les prétendues inconséquences que le public croit voir dans la conduite du premier ministre,

qui est supérieur, sublime même (en langage de cour): car s'il fait la paix, *telle quelle*, le roi est soulagé ; s'il ne fait rien, et que les affaires s'enveniment, le roi le priera de finir ; alors il coupera bras et jambes à tout ce qui le gêne, et donnera au roi sa tranquillité par une négociation qu'il fera entamer par des *hommes neufs*. Jusqu'à cette époque, il ne fera que des lazis, et mettra d'autant plus de lenteur à sa manœuvre, qu'il suit en cela le caractère de la vieillesse, qui ne se presse jamais. Plus on est âgé, plus on se flatte de vivre. A 73 ans, en 1774, il est principal ministre, après avoir tout quitté pendant vingt-six ans. Le cardinal de Fleury à 73 ans, en 1726, fut premier ministre, après avoir donné un mandement imprimé, dans lequel il abandonnoit l'administration du diocèse de Fréjus, parce qu'il étoit trop vieux.

Quant à ce jeu de la guerre des insurgens, qui dure depuis février 1778, M. de Maurepas s'étaye du roi de Prusse, et cette arrière négociation qu'il a en vue tranquillise le roi, d'autant qu'il maintient par-là l'empereur qu'il n'aime point, et augmente le crédit, l'ascendant du ministre.

Voilà de bien vieux étais.... à la bonne heure ; mais c'est une raison pour vivre que d'avoir vécu, et il est plus que probable que le vieux oncle aura le temps d'amener la révolution.

Il gardera Necker comme l'orange dont on jète l'écorce quand il n'y a plus de suc ; et s'il veut faire une banqueroute, on dira que c'est un grand homme, mais il le chassera avec la même strophe qu'il fit sur Law, que M. de Maurepas n'a sûrement pas oubliée, et qu'il a déjà dite au roi il y a peut-être plusieurs années.

Quand il voulut renvoyer M. Turgot, en janvier 1776, il fit insérer dans les remontrances du parlement l'anecdote du lit de justice de juin 1725 (qui chassa M. le duc à Chantilly, et madame de Prie sa maîtresse à Courbépine, en juin 1726). Il étoit question du cinquantième en nature. Au lieu d'un an pour M. le duc, il n'a mis que deux mois pour M. Turgot. Le lit de justice est du 12 mars, le renvoi du 12 mai 1776. M. Amelot fut le prétexte et non la cause. M. Turgot, ébranlé, isolé, attaqué par cette action imprévue, eut la mal-adresse de montrer de

l'humeur le vendredi 10 mai, et d'écrire au roi. La lettre communiquée à M. de Maurepas fut son tombeau... Ils étoient aveuglés, défaut de ceux qui ne voient que des livres; ils pêchent tous par la connoissance des hommes; et c'est cette connoissance que M. de Maurepas a éminemment. M. de Maurepas n'est assurément pas un cardinal de Richelieu; ce n'est pas même un ministre capable du grand; il n'a ni l'esprit ni le caractère profond; mais c'est un homme de cour bien avisé. Souvenez-vous de la position des affaires, lorsqu'il a pris, le 13 mai 1774, les rênes du gouvernement; quelles personnes il a conquis; un roi voulant le bien à toute outrance: mais pour le faire, écoutant Pesai, Thierri, d'Ogny, son précepteur, d'Angivillier, Duret, Sonbleu, le gâcheur de plâtre du chancelier, ce qu'on appèle *des valets*, puis la reine, jeune, aimable, entreprenante, inconstante, voulant dominer avec trop d'engouement, volage, ce qui est le plus grand ennemi de toute haute entreprise, qui ne mûrit jamais que par la persévérance; Madame, douce, insinuante, italienne, destinée à être reine,

si M. de Choiseul eût été renvoyé deux ans plutôt ; Monsieur, avec un caractère espagnol, avec du sens, de l'astuce, aimé du roi alors ; le comte d'Artois, fortifiant le parti de la reine, et par l'opposition de caractère avec Monsieur, fait pour réussir ; trois tantes, excellentes françoises, et qui se réservent le droit de tout dire, de montrer des vérités douloureuses ; la carmélite, qui écrit de Saint-Denis de la part de Dieu ; la princesse Christine, représentant feue madame la dauphine, etc. etc. Voilà tous ceux que M. de Maurepas a su dompter : il n'est pas, à la vérité, parvenu à se rendre aussi despote que l'étoit le cardinal de Fleury, qui n'a jamais eu des obstacles à vaincre ; car Louis XV n'avoit aucune volonté en 1726 ; il étoit nul, et Louis XVI a un caractère dur et très-décidé quand il s'agit de la justice, mais sans suite, parce qu'il n'a point encore assez de volonté pour faire exécuter ces idées complexes.

En septembre 1779, la situation de la cour étoit telle qu'elle est ici décrite ; et on parla un moment dans les cercles du retour du duc d'Aiguillon à la cour.

M. de Sckarnafiss le manda à sa cour sous quatre chiffres. M. d'Aranda le sut; Goltz n'en douta point. Stormont à Londres s'y attendoit; mais M. d'Aiguillon écrivoit: « Vous seriez proscrit si je vous recomman- » dois à M. de Maurepas ». Un affidé de M. d'Aiguillon paroissoit chez le ministre; celui-ci tourne le dos. L'évêque de Verdun (Desnos), ami de trente ans, qui s'est sacrifié pour M. d'Aiguillon, demandoit à M. de Maurepas s'il avoit quelque chose à faire dire à son neveu, parce qu'il alloit sur les bords du Loth. « Eh bien, repassez » la veille de votre départ; si j'apprends » quelques nouvelles, je vous le dirai ». Desnos, qui prit la chose à la lettre, la rendit à M. le duc d'Aiguillon, qui lui dit: « monseigneur, il y a cinq ans que je vous » le refuse; pourquoi ne pas me croire? » L'oncle et le neveu sont deux larrons » qui joueroient dix essaims d'ambitieux » comme ceux qui forment l'atmosphère de » la reine ».

Le seul homme que consulte dans ce moment-ci fort secrètement M. de Maurepas, est d'Amécourt, conseiller de grand'cham-

tre, confident et guide de madame de Forcalq**, la seule des nombreuses maîtresses de M. d'Aig** à qui il ait accordé quelque confiance. Jamais M. de Maurepas et d'Amécourt ne se voient que chez des tiers; il y a un truchement, jamais d'écriture; le neveu fait tout par-là, et c'est dans ce sanhédrin que l'état se mène. Ainsi, dans toutes les révolutions, il y a deux motions; l'une, que tout le monde croit voir et que les historiens happent, et voilà l'histoire; l'autre, très-secrète et que personne ne connoît.

Or, savez-vous ce que c'est que ce d'Amécourt, qui, peut-être, sera contrôleur-général? C'est un second Orry, qui a la capacité du garde des sceaux Chauvelin, la figure à la d'Argenson, bien au fait de la cour, connu de tous les administrateurs à réputation depuis quarante ans, porté dès long-temps au ministère, et destiné à faire un Desmarets, quoique tout bonnement petit-fils de l'intendant de la maison de Guise, et n'ayant aucun parent connu que le vieux Celier (du régiment de Lanan, cordon rouge depuis 1779). La maréchale d'Estrées en a été f. On les dit m...; tant-

mieux : tout cela est égal, ou plutôt cela ne l'est point ; car cet homme de la famille de Melchisedech ne peut être qu'en seconde ligne ; ainsi M. d'Aiguillon ne pouvoit pas mieux choisir, d'autant qu'il mène les compagnies. Voici le précis de l'histoire de cet homme, dans notre point de vue.

Quand M. Bertin tint son lit de justice et qu'il fallut rapprocher le roi de ses parlemens, d'Amécourt fut chargé de la négociation entre Louis XV, madame de Pompadour, M. le dauphin et M. Bertin d'une part, le parlement de l'autre ; d'où il vint annoncer au vice-chancelier Maupeou père, que le roi le reprenoit ; d'où la négociation de novembre avec le parlement qui pacifioit tout, par ce que la déclaration de novembre 1763, contenant le précis du lit de justice, fut enregistrée *librement*.

M. de Choiseul se hâta de tout culbuter, parce qu'il n'y avoit plus à tripoter si Bertin restoit le maître. Quand M. de Choiseul eut contourné madame de Pompadour, et que Bertin fut abandonné, le dernier dit à la maîtresse : « Eh bien, puisque vous vou-« lez un conseiller au parlement, prenez » d'Amécourt,

» d'Amécourt ; il est d'autant meilleur
» qu'il vient de faire la paix parlementaire ».

M. de Choiseul s'y opposa bien vîte en disant à madame de Pompadour : *ne vous en avisez pas, il est du parti dauphin, vous ne serez pas la plus forte* ; alors un janséniste fut choisi en opposition au dauphin. Ce qui fit naître la plaisanterie, lors de la présentation de madame Laverdy qui n'avoit jamais montré sa gorge. Elle obtint, en *forme*, dispense de rouge et d'épaules, le fait est exact.

En septembre 1768, M. de Choiseul plaça d'Invau, et n'eut garde de proposer d'Amécourt.

En décembre 1769, le chancelier fit nommer l'abbé Terrai ; et celui-ci a toujours dit hautement que le seul homme qu'il connût pour la place étoit d'Amécourt.

En juin 1774, M. de Maurepas dit à Bertin que ce conseiller au parlement étoit son fait ; mais le roi étoit engoué de M. Turgot, que portoit madame de Maurepas ; et jamais M. de Maurepas n'a su contrarier le roi que par des voies détournées.

Quand M. Turgot fut renvoyé, M. de Maurepas vouloit d'Amécourt; mais deux circonstances s'y opposèrent; 1°. le contrôleur-général partit plutôt que ne le croyoit le ministre principal: ce fut une boutade; 2°. comme M. de Maurepas vouloit culbuter M. de Sartine, comme il le veut encore, il trouvoit bon que M. Turgot prônât M. de Clugny par-tout.

M. de Clugny, de son côté, faisoit agir d'Ogny et Thierri, en sorte que M. Turgot renvoyé, le roi n'étoit pas dans le secret; il ignoroit qu'on lui parloit sans cesse de M. de Clugny, pour lui donner un homme à la marine, et M. de Maurepas y fut pris.

Que fit-il? Il barra M. de Clugny pour le dégoûter et le faire passer à la marine. Personne n'étoit plus capable que M. de Clugny de décomposer aux yeux du roi, d'un trait de plume, tous les vices de l'administration de M. de Sart** qui n'a aucune des qualités, ni des connoissances, ni des vues nécessaires dans sa place, et qui n'y a fait que ce que le dernier de vos valets de pied y feroit aussi bien que lui, avec

cette différence qu'il ne seroit jamais autant déprédateur. Pour parvenir donc à barrer M. de Clugny, M. de Maurepas se fit recréer la place du duc de Charost, qu'il lui avoit vu occuper après la régence. Il se fit chef du conseil des finances avec exercice, et prêta serment entre les mains du roi le 14 mai 1776; de sorte que le contrôleur-général ne peut travailler qu'en sa présence. Il a signé en cette qualité des arrêts du conseil *Phélippeaux* sans être revêtu d'une charge de secrétaire d'état, ni avoir été reçu à la chambre des comptes.

M. de Clugny ne put arriver à Versailles que le 20 mai; la place étoit prise, puisqu'il ne travailloit plus qu'en tiers; et de-là dégoût, humeur, goutte remontée: madame***, sa sultane, brochant sur le tout. Il crêve de dépit.

C'est dans cette circonstance que l'adroit, l'ambitieux, le caméléon Pesai, profite de ces trois mois de crise pour mettre Necker en avant, et dit: *ou Clugny ira à la marine, ou il restera; s'il change, il faut un homme; s'il reste, il faut lui accoller Necker.* Madame de Maurepas se laisse gagner; et le

21 octobre, à Fontainebleau, (Clugny étant mort à Paris) on balotte le successeur. M. de Maurepas est pourchassé pour M. Necker. Le 22 il veut lui joindre d'Amécourt. Pesai dit : *tout est perdu si ce dernier arrive, Necker sera arrêté, contre-quarré sur tout*; et M. de Maurepas, qui avoit voulu mettre Taboureau à la guerre le 10 octobre 1775, lui propose l'union qu'il refuse. Alors M. de Maurepas, qui sait que ce Taboureau est le créateur de Joli de Fleuri la Valette, gagne ce denier, et Fleuri force Taboureau à prendre la place, persuadé qu'avec le parlement derrière et les Fleuri qui y ont du poids, on emmaillotera Necker en attendant qu'on le chasse.

Ce Fleuri de la Val** a de l'esprit et fait sensation dans le conseil, où tous les vices et tous les défauts se trouvent accumulés, et où le petit nombre qui n'est pas vice est composé de gens ineptes. M. Hue y est en tête ; bel assemblage !..... Ce Fleuri de la Val **, intendant de madame de Brienne, voué au parti Choiseul, dont il est le Coryphée, embrouille au conseil des dépêches quelques vieux principes gaulois, de ma-

nière à se rendre nécessaire. M. de Maurepas l'appelle son serpent. M. Hue qui tremble toujours ne lui refuse rien. M. de Boynes, le seul homme fort pour la loi, qu'ils aient, s'il rentroit au conseil, sauroit bien lui tenir tête ; mais il n'est bon qu'à cela ; et l'on en avoit fait un marin ! C'est comme si le roi exigeoit que son premier aumônier commandât un corps de troupes.

Le 23, M. Necker est présenté.

Grande rumeur au conseil. M. de Vergennes qui a les vieux principes, y dit que rien ne pourroit aller ; M. de Sartine de même, M. Bertin le démontre ; M. de Maurepas en convient, mais leur fait entendre que le roi l'a voulu ; que Necker a de grands plans ; qu'on a besoin de quelques opérations tranchantes, parce que les finances sont perdues ; que le roi a du goût pour lui, et qu'il faut céder à la volonté du roi.

En même-temps il apprend la lime sourde Fleury. M. de Maurepas se comporte bien pour Necker, rend compte de cette position à d'Amécourt, et lui dit : « Vous êtes un » galant homme au-dessus de la place, » soutenez Necker ».

Ce mot *soutenez* exige un commentaire. Depuis que M. de Maurepas a fait rentrer le parlement sans condition avec un garde des sceaux incapable, il n'administre que par d'Amécourt, et le roi le sait.

On n'ignore pas combien M. d'Aligre est borné; d'Amécourt lui fait la demande et la réponse, et rien ne passe que par lui, parce qu'il a la confiance exclusive des présidens à mortier; et par conséquent celle de la grand'chambre le parlement, ceux de province; car tout cela se tient.

Quand M. de Maurepas voulut culbuter M. Turgot en 1776, il donna son mot à d'Amécourt, et vous avez vu la manœuvre parlementaire. En décembre 1776 et janvier 1777, Necker vint chez d'Amécourt pour que ces enregistremens n'éprouvassent aucune difficulté; par-là M. de Maurepas rendit nul Taboureau, son protecteur Fleuri, et démolit cette galerie souterraine.

L'humeur gagna Fleuri, et quand M. Necker proposa la suppression des intendans des finances, Taboureau se retira (juin 1777). Si M. de Maurepas eût suivi son goût alors, il auroit renvoyé Necker et placé d'Amé-

court; mais madame de Maurepas, pour qui son époux a toutes les complaisances d'un vieux mari qui a de grands torts, fit avoir le dessus à M. Necker, à qui M. de Maurepas dit : *opérez donc*. Necker supprima six administrateurs des loteries, et cessa le bail des postes.

L'affaire des insurgens vint; M. de Maurepas, qui sentoit approcher la guerre, chassa M. de Saint-Germain, et annonça bien positivement qu'il vouloit rétablir l'ordre dans la finance, et qu'il avoit besoin d'un contrôleur-général. En effet, il refusa à M. Necker de paroître à Fontainebleau et de se faire présenter; et le 23 octobre, il dit à *son audience* qu'il alloit y avoir un changement : et ce même jour, à trois heures, le choix étoit fixé sur d'Amécourt.

Mais le 2 novembre, M. Necker subjugue le roi et se relève, tandis que le 10 novembre, M. de Maurepas, qui revenoit rarement à des sentimens contraires quand il les avoit portés sur quelqu'un, et qui n'avoit point varié sur M. Necker, l'abandonne plus hautement que jamais; alors fut suscité un arrêté du parlement qui devient furieux : le roi prend

de l'humeur. Le 12 décembre autre arrêté contre les jeux de hazard. Attaque contre le Noir. L'administration est compromise. La loterie de Necker est dénoncée ; c'est un bien étrange corps que ce parlement ; c'est un ballon que les ministres se jètent dans leurs intrigues.

Le roi persiste. M. de Maurepas fait dire de *caler*. Le 3 février 1778, réponse du roi vigoureuse sur les vingtièmes, c'est-à-dire, sur cet arrêt du 2 novembre 1777. Le mot de l'énigme étoit que M. Necker avoit promis des fonds. Tant qu'il en donnera et qu'on aura la guerre, M. de Maurepas le gardera, malgré son projet de le chasser qu'il garde dans le cœur.

La guerre se déclare, et cette déclaration explique assez pourquoi M. de Maurepas a changé sur le compte de M. Necker. Ce fut dans ce temps que M. de Maurepas dit à M. d'Aguesseau : « j'ai balancé long-temps ; » je mettrai d'Amécourt en place avant ou » après mon neveu ; j'y rêve, je ne suis pas » décidé lequel je ferai venir le premier ».

Depuis février 1778, Maurepas est ouvertement tantôt chaud, tantôt tiède pour

M. Necker, suivant le goût du roi. En 1779, tous les trois mois le directeur-général a été sur les bords de l'abîme. Cette année, que fera-t-on pour les vingtièmes? probablement il faudra des lits de justice pour tout le royaume; ce que Louis XVI n'a point encore fait. On en a eu à Paris pour les bleds, pour la corvée et les règlemens des communautés qui n'entraînent pas l'enregistrement des provinces; mais on n'a point fait enregistrer d'impôt universel.

Or, qu'est-ce qui fait la force de notre monarchie, d'ailleurs si arbitraire vis-à-vis de l'étranger? C'est l'enregistrement libre. Depuis que nous n'avons plus d'Etats-généraux, il semble que les parlemens soient un bouclier contre le despotisme; mais ce fantôme de résistance s'évanouit si le roi emploie son expression royale, JE LE VEUX. M. de la Vauguyon, furieux contre les parlemens à cause de l'archevêque et des jésuites, n'a su rien apprendre à son élève, sinon *qu'un roi devoit être le maître.* Hélas! ils ne le savent que trop. Je voudrois apprendre à un prince qu'on destine au trône l'*économie* et *la loi*, parce qu'il enfreindra tou-

jours l'une et l'autre. Or le roi, (imbu de ces maximes de M. de la Vauguyon, et qui a rétabli presque malgré lui les parlemens, en 1774, parce que M. de Maurepas s'y étoit très-mal pris) le roi, dis-je, embarrasse ses ministres quand il est question d'enregistrement (1).

M. de Maurepas a vu dans sa jeunesse l'effet des enregistremens libres.

---

(1) L'auteur de ces mémoires ignoroit que si le roi a été imbu de mauvaises maximes par M. de la Vauguyon, qui ne lui apprenoit rien, dit notre historien, sinon qu'un roi doit être le maître; le roi depuis s'est donné lui-même une éducation de probité et d'économie; et sans craindre ici de passer pour le flatteur d'un monarque vivant, nous ajouterons qu'il pratiqua *l'économie dans le temps que sa cour désordonnée* travailloit à son insçu au *déficit* qui a préparé la révolution de 1789. Il pratiqua encore la *justice* autant qu'il le put, environné des plus injustes ministres que la France ait jamais eus. La postérité, qui juge tous les rois sans partialité, reconnoîtra dans ce prince *l'amour de la justice et de l'économie*, comme deux vertus de son caractère, que le débordement de sa cour et l'éducation que l'auteur de ces mémoires lui reproche n'ont jamais pu étouffer.

Note de l'éditeur.

En 1710 on refusa la paix. Louis XIV, au milieu des calamités, trouve dans son parlement la resource. Desmarets, contrôleur-général, négocie le 10 octobre 1710; le parlement *en vacation* enregistre librement le dixième impôt, énorme alors; et l'étranger, étonné de cet effort, signe la paix.

Mais pour gouverner ainsi il faut un homme capable de discuter. Colbert alloit lui-même porter ses projets en papier, il recevoit les observations; puis envoyoit Pussort, homme habile, et l'on évitoit soigneusement les lits de justice, dont il faut menacer quelquefois peut-être, mais ne jamais user (1).

Le chancelier Voisin, d'Argenson, dit *la perruque noire*, le cardinal Fleuri, Machault, tant qu'il a pu, se sont ainsi conduits. Mais depuis, la foiblesse de Louis XV a permis le désordre auquel M. de Maurepas veut remédier aujourd'hui. Revenons à d'Amécourt.

---

(1) Il avoit bien raison : les lits de justice de M. de Loménie ont préparé la révolution, et le lit de justice dans l'assemblée nationale l'a consommée.

Note de l'éditeur.

Vous pouvez voir par le détail qui précède, quel rôle joue et peut jouer ce d'Amécourt, et combien les plans de son parti sont liés et conséquens ; ils embrassent tout. D'Amécourt, demain contrôleur-général, négocie avec les parlemens et obtient l'impôt sans lit de justice. Autrement, peut-être, si le roi s'opiniâtre, on tiendra un lit de justice à la rentrée : et les parlemens prendront tout de même un arrêté qui embarassera les collecteurs des vingtièmes dans tout le royaume, parce qu'aucun d'eux ne voudra passer pour concussionnaire.

Il y a trois moyens pour administrer : *raison*, *négociation*, *pouvoir*.

1°. Le *pouvoir* est un LIT DE JUSTICE, M. de Maurepas n'en veut point ; et il a d'autant plus raison, que cela ne pourroit servir qu'à enflammer les esprits.

2°. *Négociation*. On en use d'égal à égal quand la balance existe dans les parties discutantes. Ici toute la force est donnée aux parlemens, parce qu'ils ont, dans l'affaire des vingtièmes, la bonne cause de leur côté, et que l'opération de 1774 les a mis dans le cas d'abuser de leur ancienne et ridicule morgue.

3o. La *raison* reste ; qui l'emploiera ? Est-ce monseigneur Hue, qui n'a pour lui qu'une basse finasserie normande avec laquelle on conduit pour un temps quelques gens avides et rampans ; mais un corps infatué de ses livrées, comme le parlement de Grenoble ; mais le grand banc du parlement de Paris, qui méprise M. Hue. Ce M. Hue auroit donc raison infinie, que sa platitude et son ineptie le mettroient au-dessous de sa besogne. M. de Maurepas le sait et le sent ; il n'ignore pas que le jour où son d'Amécourt aura le contrôle-général, Saint-Priest aura les sceaux. Alors, on n'aura besoin ni de négociation ni d'autorité. Saint-Priest, assisté de d'Amécourt, aura chez lui le grave Vergennes, et donnera à dîner à d'Aligre avec six membres de Paris. Vergennes dira quatre *bredouilles ;* Saint-Priest parlera raison ; d'Amécourt fera comprendre que tout ce qui est décent et convenable leur sera accordé : « mais que les ouvertures que le roi a permis à son ministre des affaires étrangères de faire à son parlement sur la situation du royaume ; que le secret du conseil, dont on veut bien le rendre participant, est la

preuve la plus signalée de la confiance distinguée qui est due à l'élite de la France et à l'antique magistrature ».

Le lendemain, *conciliabules* particuliers chez chacun de ceux qui ont eu le bonheur ineffable de la vision intuitive de Gravier, comte de Vergennes; puis *assemblée* des chambres, où tous les enregistremens que l'on voudra passeront.

Sans du *personnel*, on ne manie pas ces compagnies en France; il faut du moins un homme. Quand le contrôleur-général n'est pas fort, il faut que le garde des sceaux y supplée; quand l'un et l'autre manquent, il faut un ministre principal. Ici, tous les trois sont nuls, et si nuls que Hue a tout sacrifié, en 1774, tout jeté à la tête des parlemens, et qu'il ne lui reste quoi que ce soit pour négocier. C'est un homme à chasser à coups de bâton comme un scapin, dont il faisoit le rôle à Pontchartrain (1).

---

(1) En 1777, au mois de juin, Hue pensa décamper. Mesdames avoient gagné le roi, leur neveu, au sujet d'une déclaration dans l'affaire des jésuites. St-Priest recevoit déjà les complimens. Hue s'étoit permis une

Plus on accorde aux corps, plus ils abusent. L'opération de Maupeou a été horriblement mal faite, parce qu'elle étoit au-dessus de sa portée; mais il est plus difficile de réparer les sottises de Hue, qu'il ne l'étoit de remédier aux maux produits par Maupeou. On ne s'apperçoit point de cela à Paris, parce que dans cette monstrueuse capitale, il n'y a jamais de suites aux affaires; les intérêts se succèdent comme les flots d'une mer furieuse, et Gluck ou Piccini achèvent d'éteindre le feu; mais les provinces périssent; la justice ne se rend point; à Grenoble à peine les magistrats siègent-ils; une nouvelle crise entraînera des mouvemens incalculables.

Je crois ceci important à saisir, ainsi permettez-moi encore une digression sur le *peuple noir*, comme dit M. d'Estrées; car enfin il faut s'en faire une idée, et pour

---

fripponnerie populaire à la partie du parlement de Paris, qui se dit *convulsionnaire*, et dont on ne lui a pas su plus de gré dans la suite. Madame Louise écrivit: les tantes se remuèrent; mais madame de Maurepas appaisa tout.

Note de l'auteur.

cela s'arrêter à des points capitaux, d'après lesquels tout le reste ne devient plus que remplissage. Voici donc tout ce que nous avons à bien retenir relativement aux rapports des ministres avec les parlemens ; une histoire abrégée et peu connue de leurs relations est nécessaire ici.

Fin du livre huitième.

LIVRE

LIVRE NEUVIÈME.

De la constitution des parlemens en France, et des intérêts du ministère relativement à ces corps. De la guerre de trente ans entre le gouvernement et la magistrature. Principes des dissensions en 1749; suite des dissensions en 1754. Exil de 1757. Assassinat du roi Louis XV. Suite de troubles. Dispersions des parlemens sous Maupeou. Nouveau parlement. Ordre chronologique et comparatif des évènemens.

L'Hôpital avoit très-bien remarqué que les parlemens abusoient de leur pouvoir, et se prétendoient les *représentans de la nation*, privée par le despotisme de la faculté de s'assembler. Ce fut sur cet apperçu, qu'en 1561 il créa le *grand conseil*, dont le pouvoir rivalisoit avec celui des parlemens; avec cette nuance qu'un arrêt du parlement de Paris ne peut s'exécuter en Dauphiné,

par exemple, qu'avec une extension de pouvoir que le roi confère, et qu'on appelle *pareatis;* au lieu que le grand conseil étend sa jurisdiction dans tout le royaume.

Pour assimiler le grand conseil aux parlemens dans les parties secondaires, on créa les présidiaux, à l'instar des bailliages et sénéchaussées; de sorte que le roi pouvoit faire rendre la justice à ses sujets, soit par les parlemens, bailliages et sénéchaussées, chacun dans leurs ressorts, soit par le grand conseil et les présidiaux. . .

Vous sentez que cet arrangement a toujours déplu aux parlemens; aussi dans les minorités, troubles, foiblesses, la balance n'a pas été maintenue; les présidiaux ont été tantôt soutenus, tantôt abandonnés; les arrêts du grand conseil ont éprouvé le même sort.

En 1648, le grand conseil, pour ne pas être détruit, se lia au parlement, et signa l'union qui fit dire à Mazarin; *il forme, comme les autres, l'une des pelures de l'oignon.*

Mais Louis XIV devenu maître, on reprit les anciens principes oubliés sous la ré-

gence, puis relevés avec vigueur au point que, sur le refus du parlement, on fit enregistrer au grand conseil, pendant la régence, la bulle *unigenitus*, que le gouvernement voulut, si ridiculement alors, qu'on regardât comme *la loi de l'église et de l'Etat.*

Le règne des maîtresse arriva; époque remarquable et désastreuse dans notre histoire. Le parlement tâta Louis XV, qui n'avoit plus de tonsure pour premier ministre, et que madame Pompadour gouvernoit; les troubles commencèrent en 1749, et c'est delà qu'il faut partir pour voir la marche graduelle du combat des autorités en France; combat, au reste, très-puérile, où tout est d'un côté et rien de l'autre; cependant cette guerre parlementaire a duré trente ans; car il en reste encore des vestiges.

La cour commença par céder certaines parties au parlemens; pour lui plaire, on diminua le grand conseil, on supprima les présidens qui étoient en charge, et on fit présider les corps par des maîtres des requêtes, ce qui en altéroit la constitution.

MM. de Machault et d'Argenson se brouillèrent : madame de Pompadour soutenoit le premier ; M. le dauphin le second. Le parlement fut mis en jeu, on l'exila : les billets de confession furent l'objet de la querelle, et pour la première fois, le 18 avril 1752, on vit une démission combinée.

M. d'Argenson proposa de faire juger par le grand conseil ; M. de Machault s'y opposa. *Ce corps*, disoit-il, *n'a plus la même consistance, les bailliages refuseroient.* En vain on lui répondit que les présidiaux suppléeroient aux bailliages ; les bonnes raisons sont celles qu'on écoute, et que ne font pas toujours les raisons bonnes ? Louis XV fut de l'avis de M. de Machault, puisque sa maîtresse en étoit, et l'on vit naître la chambre royale, composée de membres du conseil ; elle fut attaquée par le châtelet comme incompétente ; et M. de Boynes, procureur-général, et la chambre royale voulut pousser le châtelet à rigueur ; mais il fut arrêté par le ministère qui, sous main, favorisoit le parlement.

Le prince de Conti profite de la circonstance, obtient un porte-feuille, travaille

avec le roi, et il en résulte, le 2 septembre 1754, *ordre de silence.* Le parlement rentre, fait observer le silence aux prêtres, et ne l'observe point. Exil de l'archevêque ; le parlement s'échauffe ; troubles de 1755. Le roi prend de l'humeur ; sa maîtresse tremble. Machault présente un plan très-vaste et bien conçu ; 1°. édit de discipline ; 2°. suppression de deux chambres ; 3°. loi sur les affaires de l'église.

Le 13 décembre 1756, les trois loix s'enregistrent en lit de justice. Le même jour, à trois heures après-midi, se fait la démission combinée, à l'exception de la grand-chambre et de quatorze membres des enquêtes.

Le 31 décembre, exil de seize membres au mont Saint-Michel, Pierre-en-Sise, etc.

Le 5 janvier 1757, assassinat du roi.

Le 7 janvier, la prévôté de l'hôtel juge Damiens.

Le 13 janvier, renvoi à la grand'chambre ; les quatorze membres des enquêtes y assistent.

Le premier février, renvoi des deux ministres.

Le 2 août (toujours 1757) le cardinal de Bernis rétablit le parlement. Les quatorze membres des enquêtes sont sacrifiés. La guerre occupe; M. de Choiseul arrive, rien de particulier jusqu'aux secousses de 1763. Choiseul s'unit aux parlemens.

En 1764, les arrêts du grand conseil sont tellement attaqués par les parlemens, que le grand-conseil se montre à l'encontre.

En 1765, démission du grand conseil. Victoire complète pour le parlement.

En 1766 et 1767, plus de grand conseil.

En 1768, on en rétablit le phantôme; car M. de Choiseul vouloit plaire au parlement.

En 1768, le 15 septembre, Maupeou est fait chancelier, et continue d'écraser le grand conseil, même les présidiaux.

En 1769 et 1770, affaires de M. d'Aiguillon. Renvoi de M. de Choiseul. Querelle avec le parlement; démission combinée.

Qu'y avoit-il à faire? Charger le grand conseil de rendre justice; mais Maupeou, qui l'avoit écrasé en 1768, sentit que le grand conseil l'étrangleroit lui-même, il n'osa s'y fier; ainsi, il fit tenir le parlement par le conseil.

Le 19 janvier 1771, le chancelier l'installe; le châtelet ne le reconnoît pas plus que la chambre royale de 1752.

En février 1771, création des conseils supérieurs, sous prétexte de rapprocher les juges des justiciables. *Mais*, lui disoit-on, *vos présidiaux valent bien mieux que vos conseils supérieurs*. Il n'en tint pas compte; il n'avoit point de place; son idée étoit de négocier avec les parlemens et de les intimider. Mais on ne négocie pas avec des êtres dispersés. Si le grand conseil eût rendu la justice, on pouvoit laisser le parlement s'assembler et négocier.

Enfin, obligé de revenir à ce grand conseil, il décompose tout; il supprime même ce corps auquel il recouroit, et compose un parlement de la plus vile canaille. De Boynes l'aide à changer. Le 13 avril 1771, on installe ce corps. Il n'y a point d'exemple d'un pareil amalgame; on sentoit que cette opération ne pouvoit tenir que par le poids de l'autorité: on connoissoit Louis XV; personne ne vouloit se compromettre. Tels sont les faits qui ont précédé ce règne même. M. de Maurepas prend les rênes;

on voit que cela tourne à une recomposition totale. Dès juin 1774, Bouteville, évêque de Saint-Flour, fait un mandement dont le texte est fort plaisant; on l'imprime, on se l'arrache avec avidité.

Hue rétablit les corps chacun à sa place, sans examiner les cribles avec lesquels on avoit bouleversé toutes choses; il forme un grand conseil de ce qui composoit le parlement de Maupeou.

Or, ce malheureux tribunal, créé par l'Hôpital pour rivaliser avec les parlemens, comment l'opposer aujourd'hui s'il en étoit besoin? Il falloit au moins le purger des scories, préparer nos troupes, les former. Alors, si Grenoble inquiète, si Bordeaux remue, je les laisse faire. La fermentation augmente? Ordre sec et sans phrase à ces parlemens de faire leur devoir. Ils refusent? ils se démettent? Mon grand conseil, bien administré, bien composé, juge. Il a territoire *sur tout le royaume*. J'ai un tribunal toujours prêt; tribunal reconnu par la nation depuis deux siècles et plus. Il rend des arrêts *sans bouger*, parce qu'avec un chiffon d'arrêt du conseil j'évoque toutes les affai-

res et les renvoie à juger au grand conseil ; et par-là, il n'y a jamais d'affaires indécentes au parlement.

Mais que fera un garde des sceaux qui n'a pas su se ménager cette arrière-garde ? Comment Hue usera-t-il de son grand conseil qu'il a laissé baffouer, qui a été insulté par le public dès le 23 août 1774 jusqu'au 3 septembre, parce que le renvoi de Maupeou, dès ce 23, annonçoit un plan nouveau ? Les chefs furent rendre visite à leur nouveau maître ; ils entrèrent dans des détails ; Hue donna de la *normanderie*. On fut à M. de Maurepas ; ce dernier s'écria : *mais de quoi se plaignent-ils, on ne leur dit rien? — Monsieur, vous ne le voyez pas ; le peuple est lancé ; ces gens-là sont insultés. — Il n'y a que cela ? Qu'ils prennent des dominos, on ne les reconnoîtra point.*

Un gouvernement ne se mène point ainsi. Le grand conseil a obéi au feu roi. Louis XVI a eu un autre plan. Le grand-conseil ne peut qu'obéir ; mais il ne faut pas l'insulter. Est-ce sa faute si toute administration despotique est versatile ? Les *dominos* sont consacrés dans le grand conseil. On ne trouvera

plus dans ce corps le moindre secours. Le vieux ministre, tout complice qu'il est de la balourdise, saura bien le dire, et ajouter qu'il n'y a qu'un homme nouveau qui puisse rendre assez de décence à ce corps pour *intimider*, sauf à jamais ne s'en servir. Jusqu'à cette époque, l'administration ne sauroit observer avec les parlemens trop de douceurs, ni employer trop d'adresse, d'habileté et de ruse.

Mais voulez-vous que ma prévoyance soit vaine; que je me forge des monstres pour les combattre? — Eh bien, quand les nouvelles déclarations passeroient, je demande où nous allons? Ne faudra-t-il pas, sous peine de ruine absolue, en venir à faire la paix, à terrasser Necker, à poursuivre Hall*, Girard*, Germ*, fameux publicains, et leur faire rendre compte des deniers royaux qu'ils ont gaspillés, à les faire juger comme concussionnaires publics par une commission, si l'on veut, mais composée de *conseillers au parlement*, et non de *membres du conseil*; à réduire la dette nationale, à démontrer que c'est le vice de l'administration de Necker qui est

la cause de la banqueroute, que l'on se gardera bien d'appeler ainsi ; car le roi *vouloit*, *avoit juré* et *signé* de tout payer, par édit de juin 1774 ? Et la perception, et la législature, ce mot sacré des empires ! et les départemens ! et toute la machine politique à reprendre sous-œuvre !... Toutes ces opérations se feront-elles sans un homme de force et de consistance à tenir et gouverner le timon, que le vieux ministre amarre le moins mal qu'il peut ? Voyez comme tous ces détails confirment ma prédiction ; j'en regarde l'accomplissement comme infaillible, et j'en appelle à l'évènement. Pour le prévenir et pour empêcher la ruine de ce beau royaume, voici ce que je conseillerois, en cas qu'on puisse adoucir la reine, et lui ôter ses préventions contre le duc d'Aiguillon.

Fin du livre neuvième.

LIVRE DIXIÈME.

Plan d'un nouveau ministère en 1780 ; rappeler au conseil le duc d'Aiguillon ; anecdotes de la cour sur son rappel et sur celui du duc de Choiseul, éloignés de la cour l'un et l'autre ; intérêts de la reine ; parti qui l'environne ; ce parti lui ravira l'amour des françois, ennemis du gouvernement des femmes ; projets pour lui conserver l'amour des françois ; établissement d'un nouveau département dans le gouvernement de la France, celui des arts, des sciences et des actes d'utilité publique et de charité ; *intérêts de la reine à s'occuper de cette partie.*

Le premier point de notre plan étoit le rappel de M. le duc d'Aiguillon au conseil, réparation nécessaire pour l'affaire de mai. M. d'Aiguillon auroit l'air de ne se mêler de rien. Il feroit sa cour comme MM. d'Ossun et Soubise, et la reine le traiteroit

comme tout le monde. Madame d'Aiguillon paroissant, la reine lui trouveroit de l'embonpoint, sauroit qu'elle a beaucoup souffert de ses coliques, et ressentiroit bien des chagrins de la mort de sa fille, madame de Chabrillan. Savez-vous que depuis cette mort, la reine a fait semblant de demander au roi le rappel du duc d'Aiguillon, M. de Maurepas y étant présent? Le roi se promenoit, et la reine apostrophant M. de Maurepas, lui dit, *écrivez-lui de revenir*. M. de Maurepas ne répondit mot, la reine insista à plusieurs reprises, ayant l'air de l'appitoyement sur un malheureux tourmenté dans son absence du spectacle affreux de la mort de sa fille; puis par réflexion elle ajoute: *quand il sera ici, il peut ne pas venir chez moi. — Pardi*, dit le roi, *il n'entrera pas chez vous de force.* Voilà ce qui se passa. Quelques jours après, il y eut un Choisi, et le roi à son lever parla de M. d'Aiguillon avec éloges. De ceci il résulte qu'il a bien la permission de faire ce qu'il lui plaît; mais s'il étoit à Paris, s'il n'y voyoit que des filles et l'opéra, on diroit qu'il intrigue. S'il étoit à Véret, où il ne seroit qu'à trente-cinq

évènemens prochains. Si M. de Maurepas étoit M. de Choiseul, et que ce dernier voulût faire une opération analogue, oh! on feroit arriver le neveu en pompe par la porte Saint-Denis, qui est notre seul monument triomphal; mais le genre de M. de Maurepas est celui dont je viens d'exposer la marche; c'est aussi celui de M. d'Aiguillon, et vous verrez si je suis mauvais prophête.

Voici une anecdote isolée qui vous dira quel est le caractère de celui-ci. En 1771, j'ai vu M. d'Aiguillon chez M. de la Vauguyon, recevoir des complimens pour les affaires étrangères: «*moi*, dit-il, *je serois* »*plutôt chancelier; vous ne me verrez jamais à ce département; je n'y connois ni A ni* » *B* ». M. de Mercy avoit prié quelqu'un de ma connoissance de sonder M. Bertin, que la reine de Hongrie desiroit à ce ministère. Ce propos renforçoit le vœu de l'ambassadeur. La personne retourna chez M. Bertin, qui votoit pour M. d'Aiguillon, et lui dit: *mais voilà ce qui vient de se passer; il a parlé fort naturellement, et je vous avoue que je serai porté à y croire.... Il avoit les*

mains

mains dans ses poches, quand il a tenu ces propos, répondit M. Bertin, *n'est-il pas vrai? — oui — eh bien*, reprit M. Bertin, *croyez qu'il en a plus d'envie que vous ne pensez: dites-lui de ma part qu'il aura le département; qu'il en apprendra l'alphabet, tout le rudiment, le dictionnaire, puis qu'il fera des pas de géant et n'en aura que plus de gloire.* — La personne en question court dire cela à M. d'Aiguillon; *il parle bien à son aise*, répond celui-ci; *je ne crois pas que vous voyez cette époque.* L'affaire prolongea quatre mois, parce que le chancelier mettoit des entraves. Le jour de la petite Fête-Dieu, pendant qu'il traitoit sa compagnie de chevau-légers, M. de la Vrillière vint lui dire que le roi lui remettoit le département. — *Voilà leurs genres*; mais il me paroît difficile qu'au moins il n'entre tout-à-coup au conseil, comme fit M. d'Ossun, la veille de l'an 1776. Après 27 ans d'absence, il partit de Madrid pour se rendre à Versailles dans la pièce de la pendule, parce que les ministres rôdent là, jusqu'à ce que le roi sorte de son intérieur.

Finissons par quelque remarques ultérieures sur les intérêts de la reine.

Il est évident que le royaume va à sa ruine ; que tout va être culbuté, à voir la marche des emprunts, les gaspillages des ministres et l'état des finances. Quel intérêt peut avoir la reine d'écarter le seul homme en état aujourd'hui de maintenir nos affaires ? Il n'en est aucune, de quelque nature qu'elle soit, que M. d'Aiguillon ne connoisse, s'étant fait un système de gouvernement bien lié dans ses parties, ayant suivi les opérations militaires dans les armées ; dans l'administration, le détail des provinces ; dans les affaires étrangères, son département. Quel homme lui opposeroit-on plus universel ? J'ignore si Bernis voudroit quitter sa papauté à Rome, où d'ailleurs il s'est rouillé. Dans les intendances je ne vois que des gens habiles à faire antichambre ; aucun administrateur à citer : nos militaires ne sont que du second ordre et nul n'est universel : le roi ne reviendra jamais de son opinion sur le duc de Choiseul : que la reine y renonce. Si donc il étoit possible d'obtenir la neutralité de cette princesse, ce seroit le plus grand, le plus beau coup. Une reine devroit-elle donc

s'exposer à soutenir une faction? est-elle alors bien à l'abri des coups que peuvent lui porter ceux de la faction opposée; est-ce à la reine de France à suivre les impressions d'une part, et à mépriser ce qui se dit de l'autre? Si la reine pouvoit être persuadée de ses vrais intérêts, se laisseroit-elle balloter par les intrigues des ambitieux? Il faudroit lui ouvrir les yeux à la lumière; lui montrer les malheurs de l'état qui nous menacent, la situation où elle seroit si elle s'y trouvoit impliquée, quoique reine de France: le feu roi étoit tombé dans le mépris, malgré son titre de bien-aimé; Louis XIV étoit devenu à charge, malgré son titre de grand. Que le sort des princes est malheureux quand les peuples sont indifférens, et qu'il est douloureux quand ils sont méprisés ou détestés! On a beau faire; la fermeté et la grandeur ne sont que des fantaisies ou des dépits palliés qui percent à tous momens. Nous avons une reine aimable, et je vois avec peine que les françois commencent à l'aimer moins que ci-devant; on la traite avec moins d'égards dans les cercles. Qu'elle laisse tous projets sur la

conduite des affaires de France ; qu'elle laisse les soins pénibles de l'administration dans les mains faites pour s'en charger ; tous les malheurs se préparent si elles les gouverne, parce que les françois ont toujours redouté le gouvernement des femmes : jamais ils ne s'y sont soumis. Comment a fini madame de Pompadour, madame de Prie, madame de Maintenon, et les reines ou régentes qui ont eu des volontés à elles ?

Notre aimable souveraine, au contraire, seroit adorée si, au lieu des affaires de l'Etat qu'elle semble vouloir attirer à elle (et tout ce qui l'environne en prend l'allure), elle vouloit conduire un département fait pour la faire adorer, celui des arts et des bonnes œuvres. Mille bouches chanteroient ses louanges, mille écrivains les publieroient, et elle en obiendroit la véritable célébrité. La reine aime les arts. Ce projet est séduisant, noble, utile, et je vous donnerai le plan d'un nouveau département en France à former, qui la rendroit immortelle si elle vouloit l'exécuter, en s'y mettant à la tête ; c'est le plan de feu M. le dauphin, que le roi approuveroit.

Quand la reine desire une fête, cette fête forme le fond d'un opéra pour Paris. Nos ballets, charmans depuis six ans, sans elle n'auroient point amusé la capitale. Les oisifs de Paris croyent qu'on s'occupe d'eux et les voilà contens. Dix millions employés aux plaisirs de la reine animent la ville de Lyon, et réveillent les arts et le goût des superfluités, qui forme pour la France une branche de commerce incalculable. Dix millions ainsi employés pendant plusieurs années, et qui ne sortent pas du royaume, ne font-ils pas plus de bien que cette guerre si mal conçue que le parti Choiseul fomente, et ne seroient-ils pas plus au profit du bonheur de la reine ?

Nous avons eu quatorze ans de paix, et malgré les déprédations énormes du règne de Louis XV, le commerce s'est considérablement enrichi. Le résultat de ces quatorze années est aujourd'hui la ruine de l'état, et si le roi de Prusse ou la reine de Hongrie meurent, et qu'il arrive une guerre en Allemagne, où trouvera-t-on les fonds ?

Paris regorge et la cour s'aveugle, mais Paris est l'obstruction du corps politique,

les provinces périssent parce que Paris grossit, il faut que ces malheureuses provinces nourrissent cette capitale et la cour, qui coûte trente-trois millions.

Mais supposons pour un instant que le systême actuel ne puisse pas se refondre, peut-être cependant offrirai-je à la fin de cet ouvrage des travaux plus intéressans encore pour l'ame sensible de notre belle princesse, que les efforts à la Colbert. Ce ministre trop célèbre, quoi qu'en dise son trop célèbre panégyriste, a tourné en luxe ce que Sully avoit érigé en véritable puissance; n'importe, il faut de tout dans un grand Etat, et quoiqu'on puisse faire des dépenses plus utiles et plus louables encore, il y faut de la majesté dans des édifices publics, et il n'y a pas de doute qu'il ne vaille mieux payer des architectes, des sculpteurs et des peintres, que des courtisannes.

Eh bien, que la reine fasse terminer la galerie du Louvre; qu'on y trouve *un musaeum* préférable à tous ceux d'Italie. L'empereur fit un pas en arrière quand il entra dans cette belle galerie du Louvre de 1321

pieds de longueur. Imaginez donc ce vaisseau décoré de tableaux, de statues, etc. et le roi a plus qu'il ne faut pour tout garnir. Ses tableaux sont *cubiquement* empilés dans le dépôt de Versailles, et les marines de Vernet deviennent la proie des rats dans les combles du Luxembourg. Les étrangers afflueroient pour voir le *musaeum* si la galerie étoit finie (1). Mais M***. qui en a la direction, au lieu de la finir, la détruira de fond en comble, et il en a détruit déjà de fameux plafonds.

---

(1) Louis XV aimoit la truelle et détestoit l'architecture. Sans cesse il disoit à M. de Marigny, *tiens Marigny laisse-là tes colonnes et laisse-moi faire.* Madame de Pompadour créa Belle-Vue sur les desseins de M. Lassurance, et le roi venoit tout les jours en voir les progrès. Puis la foire aux châteaux. Il avoit grand, moyen, petit château à Choisy; grand, moyen, petit à Trianon; à Compiègne, le Château entâmé par tous les angles, l'Hermitage plus loin, etc. et jamais rien de fini. Marigny découvrit le Louvre que Louis XIV, ni Colbert n'ont jamais vû. Louis XV fut huit ans neuf mois sans voir cette façade que le monde entier admire. Il le vit par occasion le 3 mars 1766 et dit à Marigny, *je me raccommode, ta colonnade est belle;* et c'est alors qu'on s'occupa de ce vaste plan qui ne fut signé que le 4 janvier 1768. *Note de l'auteur,*

Le garde-des-sceaux Chauvelin avoit arrêté le projet de la galerie des plans. Les maîtresses se succédèrent, on ne pensa plus qu'à elles; Madame de Pompadour reprit le projet, et le 4 janvier 1768, M. de Marigny fit arrêter par Louis XV ce plan d'une manière irrévocable *sans frais;* pour cela on vendoit le local de la bibliothèque du roi aux fermiers-généraux pour y transporter leur hôtel (*spelunca latronum*) qui croule, et la douane où les grandes voitures ne peuvent aborder sans risquer d'écraser les passans et les marchandises : tout arriveroit commodément par les boulevards, la rue de Richelieu ; et Paris se trouveroit dégorgé.

L'argent du produit de cette vente du terrain de la bibliothèque finissoit le Louvre, c'est-à-dire , qu'on établissoit le long du jardin de l'infante, depuis la colonnade jusqu'à la galerie d'Apollon, où sont les batailles d'Alexandre, les livres du roi dans deux galeries parallèles éclairées par en haut; livres, estampes, manuscrits, médailles et cabinets dans les croisées, pour y copier ce qu'on voudroit; le tout lié par des sal-

lons dans le pavillon du milieu et d'angles.

Il y auroit un travail immense à faire sur la bibliothèque du roi, si l'on vouloit rendre utile ce monument magnifique, mais informe.

Comprend-on, par exemple, que le catalogue des imprimés de cette bibliothèque est commencé depuis 1730, et qu'il n'y a encore que la théologie, moitié de la jurisprudence, belles-lettres, et quatre volumes sur les manuscrits orientaux? à quoi cela est-il bon? depuis vingt ans toutes ces parties ont été presque renouvelées quant aux imprimés. Quant aux manuscrits, que me fait un titre sec, si je n'en ai pas un extrait bien fait? Mais il y a beaucoup de ces manuscrits inutiles, d'autres doubles : il faut au plus vîte donner les doubles à des communautés de moines, avec injonction d'en donner l'extrait raisonné et imprimé. Quant aux inutiles, il faut les brûler, parce qu'ils occuppent la place d'un livre utile; et ce qui est pis, parce que chacun d'eux fera nécessairement perdre une heure de temps, un jour à venir, à un savant qui aura la curiosité de les parcourir. Cependant je ne

brûlerois pas légèrement les manuscrits; mais je chargerois une société de gens de lettres de donner l'état de la situation des manuscrits de la bibliothèque du roi, de les classer, de m'en désigner l'utilité; et l'avis de cette société. J'élaguerois et je supprimerois le plus possible; songez que les inutilités, les surcharges, les doubles emplois empêchent de trouver le bon et l'utile, et que l'inconvénient est très-grand. J'ai vu quelqu'un qui, voulant refondre l'histoire de Henri III, fut à la bibliothèque du roi pour voir s'il n'y auroit pas quelques manuscrits analogues à ce règne. On le conduisit dans une chambre qui en est comblée du haut en bas, et où il n'y a que de Henri III; mais qui que ce soit ne sait ce que cela contient, et on referma la porte, parce que dix vies d'un homme de lettres n'auroient pas suffi. A quoi sert donc la bibliothèque du roi, puisqu'il n'y a ni catalogue, ni aucun genre d'instruction pour en user.

Je vais éélaircir par un exemple quel travail on pourroit faire sur les manuscrits. Les manuscrits de Colbert vont à plus de

33,000 et sont en toutes langues. La partie de l'histoire de France se monte à plus de 5,000, tous reliés dans un bon ordre en 54 volumes *in-folio*. Rien ne seroit plus précieux que d'analyser toutes ces pièces; mais rien de plus difficile à faire que ce travail. Les gens les plus forts ne le sont pas trop. D'ailleurs, un homme sait les langues orientales, qui n'entend rien à l'administration, à l'histoire, aux antiquités. Il existe déjà une table des matières de 524 volumes françois, mais avec un sommaire informe; par exemple, il est dit : *recueil des pièces sur les états-généraux, année* 1614, *dix-sept pièces forment le volume* 33. Voilà une notice qui m'apprend qu'il existe à la bibliothèque du roi un volume de manuscrits sur les états-généraux de 1614; mais à quoi cela avance-t-il? il faudroit donc faire un extrait raisonné de chaque pièce, et même fondre tous ces extraits par sujets. Quel travail et quelle patience! Rien de plus difficile à faire qu'une analyse, et celui qui a l'esprit de la faire veut rarement s'y instruire. Mais les gens de lettres entreprennent tout quand ils sont stimulés par la gloire et secondés par

l'argent. Ces messieurs se chargeroient de ce travail, comme ont fait les bollandistes dans le dernier siècle. Le gouvernement n'a qu'à vouloir encourager. De simples particuliers lui donnent l'exemple. L'archevêque de Toulouse fait copier à Brienne tous les manuscrits de Brienne qui sont à la bibliothèque du roi. Ces manuscrits sont très-précieux; mais l'archevêque de Toulouse le sent: d'ailleurs, quand on s'appelle Brienne je comprends que les doigts démangent. Quant à tous les manuscrits qui ne sont pas de l'histoire de France, c'est une partie à étudier et à distribuer à tous les membres de l'académie et aux professeurs du collège royal.

On sent que ce qui peut s'exécuter pour les manuscrits de Colbert est possible pour toute autre collection, ou pour les manuscrits éparpillés. Quant aux manuscrits chinois, indiens, etc. charlatanisme à part, personne ne peut y lire. Il faudroit faire ce que le cardinal de Fleuri entreprit. Le père Foureau, jésuite, préfet à Louis-le-Grand, élevoit une douzaine de chinois qui savoient la langue. Tout a péri à la destruction. Mais

le père le Fevre, qui est à Nantes, et qui a vécu trente-cinq à la Chine, sait fort bien le chinois. M. Poivre l'entend et l'a parlé, (il a parlé, composé et écrit en Mandaga à Madagascar.) Il y en a assurément quelques autres. Il faudroit les réunir, et faire venir de Canton des chinois véritables, qu'on entretiendroit à Paris, et qui travailleroient à ces extraits. La czarine à conçu ce projet pour ses caravanes de la grande muraille, je ne sais si elle a ses chinois à St.-Petersbourg.

En 1769, l'abbé Terrai s'opposa à notre projet, qui est resté en suspens jusqu'en 1772, que l'abbé eut les bâtimens. En 1773, il y mit la plus grande activité, et ouvrit le passage du Louvre qui fait face aux Quatre-Nations, il éleva le grand fronton; et en 1774, M. d'A***. a tout changé; il ne veut plus de bibliothèque au Louvre, il la veut dans le pays latin vers le Luxembourg, ou plutôt il ne sait ce qu'il veut; et au moyen de ce qu'il s'est ôté de cette base, qui formoit les fonds, le projet est resté là. Je l'ai dit et je le répète, nous n'aurons jamais de galerie nationale.

L'abbé Terrai ayant donné l'impulsion, M. de Muy s'occupa de sa partie, et chargea Chaumont d'arranger les séchoirs des invalides pour y transférer les plans. Ce travail a fini en 1775; en 1777, les plans y ont été transférés. L'empereur a vu le galerie vuide. En 1778, on y a mis quelques maçons pour dire qu'on y pense; mais ce sont des enfantillages; et rien ne finira. Cependant quelle plus belle décoration! Imaginez un étranger qui arrive au Louvre; parcourez la colonnade, et de plain-pied passez successivement dans les cabinets des estampes, médailles, bibliothèque, galerie d'Apollon, réceptions des sculpteurs, etc. sallon d'exposition des tableaux, le grand *musæum* de 1321 pied; la galerie des Carraches au retour, les appartemens du roi, la pièce des gardes où l'on donne le concert spirituel, de-là le spectacle. Mais je veux vous occuper d'abord d'objets d'une utilité plus indispensable par les embellissemens qu'il ne faut cependant pas négliger, sur-tout lorsque la base est faite et qu'il ne s'agit plus que d'arranger.

Réforme de ce que coûte la cour en pure perte.

Que de millions perdus sans profit pour vos plaisirs, qu'on pourroit employer à réaliser de grandes vues et des projets utiles. L'empereur voulut voir les écuries de Mansard, qu'il admira (grandes et petites écuries). Comme il se retiroit, on lui proposa de lui montrer les écuries de la reine. — *Quoi*, dit-il, *ma sœur a des écuries, et qu'est-ce que je viens de voir? — Ce sont celles du roi. — Ah! voyons celles de ma sœur*...... Il parcourt tout.

On lui demande s'il veut voir les écuries de Monsieur, frère du roi..... *Quoi, est-ce qu'il ne se sert pas des chevaux que j'ai vus? — Non, il a des écuries particulières*.... Il visita tout. Enfin, quand on lui proposa d'examiner les écuries de Madame, de M. d'Artois, de mesdames tantes du roi (madame Elisabeth n'avoit pas encore sa maison), il s'écria : *à Vienne, ma mère a quarante chevaux.*

Fin du livre dixième.

LIVRE ONZIÈME.

Projets de M. le dauphin, père de Louis XVI. Résidence des rois dans la capitale. Projets d'embellissemens de cette ville. I. *Le Louvre, l'élargissement des rues et les trottoirs. Des artistes qui pourroient environner la reine qui seroit à la tête de ces opérations.* II. *Obélisque et autres monumens publics.* III. *Conduite des eaux à Paris.* IV. *Hôtel-Dieu.* V. *Prisons.* VI. *Enfans-trouvés.* VII. *Pauvres honteux.* VIII. *Projets d'édifices.* IX. *Spectacles.* X. *Palais à la nation.* XI. *Observatoires.* XII. *Inventions à encourager.* XIII. *Académie du progrès des sciences humaines.* XIV. *Voyage du roi et de la reine en France.* XV. *Agriculture.* XVI. *Métiers.*

Je vous ai promis un mémoire sur les projets qu'avoit conçus M. le dauphin, père de Louis XVI. Voici quelques-unes de ses vues.

La

La reine, en les adoptant et en se mettant à la tête de ces entreprises, acquerroit des droits à l'immortalité et deviendroit l'idole des parisiens et de la France. Le dauphin avoit l'idée d'abord d'habiter Paris ; et si son père fût mort en 1757, son fils venoit s'établir aux Tuilleries. Versailles eût été une campagne comme Fontainebleau. Quelle épargne ! elle est incalculable. Le service du roi n'exige plus les mêmes appointemens. Pour une dame qui a sa maison à Paris, une chambre aux Tuilleries pour son service suffit. A Versailles, il faut le triple de ce qu'on lui donneroit, ainsi de tout le reste. Monsieur a le Luxembourg, le comte d'Artois le Temple ; et au lieu de donner 3,300,00 liv. de pension à chaque frère, 300,000 liv. de pension et 200,000 liv. d'apanage leur auroient suffi.

Quant aux dépenses du roi : le feu dauphin vouloit que le luxe du trône ne montât qu'à six millions.

Le roi de France est le seul qui n'occupe pas sa capitale. Si l'étiquette le gêne, ne peut-il pas habiter ses maisons de campagne,

et revenir au moins un ou deux jours de la semaine, comme Louis XV faisoit pour Versailles ? Par-là tous les ministres resteroient à Paris, commis, bureaux, etc. et le public seroit servi; il ne l'est point à Versailles. M. le dauphin établissoit les quatre secrétaires d'Etat dans les quatre pans coupés de la place Vendôme ; le contrôleur-général étoit en face de la chancellerie : on ouvroit les capucins et les feuillans, pour que des Tuilleries on vît dans une ligne droite et les boulevards et la statue de Louis XIV. On auroit continué cette ligne droite en coupant des arbres des Tuileries et en y traçant une allée ; ce qui développoit la Seine, et ajoutoit le spectacle de l'eau à tous ceux dont on vient de parler.

Les ministres venoient au château des Tuilleries par la terrasse ou par une rue parallèle.

Les bureaux et dépôts des minutes auroient été inhérens à chaque département. Un ministre meurt, est changé ; rien ne varie que sa personne. L'Etat n'est pas obligé de payer pour un nouvel hôtel ou pour le meubler. M. Hue s'est déjà meublé

rue d'Artois, puis dans la maison de M. de Monteynard; en 1772, on a meublé M. de Boynes; en 1774, M. de Sartine, MM. de Muy, de Saint-Germain, de Monbarrey, ont coûté plus d'un million. M. de la Vrillière a eu l'hôtel de Fitz-James en don (500,000 liv.) M. de Malesherbes, M. Amelot ont été défrayés, etc. etc.

Où aller d'ailleurs pour voir les minutes quand on en a besoin? Il y a vingt dépôts; la marine est aux grands jésuites à Paris; la guerre à Versailles; le département de Paris au Louvre, etc. Un malheureux qui a besoin d'une pièce ne peut pas l'obtenir. MM. les dépositaires ne donnent qu'une heure par semaine..... Rien de plus noble que de voir la figure de Louis XIV au milieu de toute l'administration. On liroit aux portes *affaires étrangères*, *marine*, et tout l'intérieur à gauche, l'extérieur à droite. Superbe projet, en même-temps qu'il est économique, quand même le roi ne voudroit pas demeurer à Paris.

En 1769 et 1770, tous ces plans, les originaux de la main de Perrault, faits par ordre de Colbert, pour lier la colonnade du

Louvre avec les Tuilleries, et les corrections qui ont occupé Soufflot sur cette partie pendant vingt ans, furent remis à M. de Mercy, qui visita tout par lui-même, et en rendit compte à madame la dauphine, reine aujourd'hui. En 1774, à la petite vérole de mesdames à Choisi (14 mai), la reine insista beaucoup pour habiter Paris, et le roi n'osant se décider, elle obtint au moins la Muette pour en être plus près; là, elle se fit apporter tous ces plans et les approuva : pendant six semaines Soufflot eut ordre de tout apprêter. L'abbé Terrai offrit un million que coûtoit l'établissement; M. de Maurepas fit varier le roi pendant l'inoculation à Marly. Vous sentez qu'un premier ministre perd de son pouvoir dans une capitale. Parcourons nos différens projets.

I. *Elargissement des rues de Paris.*

Les loteries, puisqu'on en veut, pourront être employées à nétoyer Paris de leur produit, et à supprimer les maisons des ponts, à réparer les quais, à élargir certaines

rues (1). Paris est comme du temps qu'on alloit sur des mules. Mais aujourd'hui un carrosse occupe l'espace de vingt mules ; la cité n'en est pas plus élargie. En formant quelques grands débouchés qui traversent cette capitale immense, les carrosses s'emparent de ces vaines caves et abandonnent les ramifications capillaires au peuple. On ne peut pas aller du faubourg Saint-Germain au quartier Saint-Antoine sans tomber dans les embarras du quai de l'Horloge, du quai de Gêvres, etc. Faites une arche à côté du pont Rouge, vous unissez l'île Saint-Louis à l'île Notre-Dame ; alors, du centre de Paris vous vous transportez par-tout.

Nous allons avoir une belle salle des françois ; si on transféroit les italiens aux Tuilleries, cela nétoyeroit ce quartier.

---

(1) Mieux que tout cela peut-être à l'établissement d'un hôtel-dieu, dont je parlerai plus bas. M. Berlin, qui dirigeoit les fonds des loteries, faisoit construire l'église de St-Barthélemi dans la cité, où il y en a dix-sept de trop. J'aimerois encore mieux avoir des granges pour dire la messe, et des monumens pour les pauvres.

Note de l'éditeur.

On a fait des boulevards de ceinture ; mais pour les lier, il faudroit un pont aux invalides et un autre à l'arsenal.

Que la reine approche d'elle Pierre, Vernet, Cochin, Soufflot, Perronnet, etc. que d'idées ils lui donneront ! Puis quand elle voit ce gelé prevôt des marchands, ce langoureux le Noir, l'ébouriffé d'Angévilliers, qu'elle leur dise : *pourquoi ne fait-on pas telle chose ?* Il naîtra des miracles. On est déjà si porté à adorer la reine ; le françois exige si peu, est si sensible quand on s'occupe de lui ! Il seroit enthousiasmé si l'on faisoit de ces choses qui forment époque dans une grande ville, et qui y attirent les étrangers.

Cette lettre étoit écrite long-temps avant la mort de Soufflot. Ce grand architecte n'est plus, et Chalgrin seul peut le remplacer. Chalgrin a autant de génie que Soufflot, plus peut-être, mais il est moins économe.

Les ouvrages de Soufflot sont :

1°. L'hôtel-dieu de Lyon.

2°. La sacristie de l'église de Paris.

3°. De petits ouvrages à Menars.

4°. La maison de M. de Marigny, au Roule, à Paris.

5°. Les écoles de droit.

6°. Plusieurs maisons de particuliers. La dernière sise rue du Coq, en reculé de trente-sept pieds pour aligner cette rue au cadran des Quatre-Nations; en sorte que de la rue Saint-Honoré on puisse passer à travers le Louvre, et voir le monument de Mazarin à travers la rivière : monument érigé avant la colonnade du Louvre, et à l'époque où la principale entrée de ce palais étoit du côté de la rivière, et non du côté de Saint Germain-l'Auxerrois. Cette maison a cela de remarquable que dans une langue de terrain, il s'y trouve une distribution, un logement inconcevables.

7°. Le développement du Louvre du côté de la rue du Coq. Cette façade inconnue est préférable à la colonnade pour sa pureté; elle est dans le genre de la porte St.-Denis.

8°. Le passage du Louvre qui va de la rue du Coq dans la grande cour. Prostyle en entier de sa composition et de la plus grande élégance. Perrault en avoit donné un autre en 1665.

9°. Le passage au Louvre de la cour du Louvre sur le quai de l'Infante, vis-à-vis les Quatre-Nations, non achevé ; mais ce passage n'est pas en entier de lui. Il fut fait sous Henri III.

10°. Le guichet Marigny.

11°. Les projets sans nombre que les commis *Milte* et *Broignard* connoissent.

12°. Enfin, Ste.-Geneviève. Sa fosse y est pratiquée sur la plate bande orientale du portail de Ste.-Geneviève. Il comptoit demander par son testament d'y être déposé, et certes il le mérite. On peut, comme on a fait à Saint-Paul de Londres pour l'illustre chevalier Wien, y écrire pour toute épitaphe :

Si monumentum quæris ? circumspice.

Je ne sais qui l'on a nommé pour suivre Sainte-Geneviève. On changera peut-être la forme de la coupole. Le plus pressé seroit d'ouvrir la rue, et d'arriver au Luxembourg en rangeant les Jacobins sur la droite. Cela formeroit une rue de même longueur que celle de Tournon (1200 pieds), et le beau point de vue sur la gauche quand on entrera dans le Luxembourg.

Le musæum dont je vous ai parlé n'auroit rien de pareil. Comme Saint-Pierre à Rome n'a point de pendant, Ste.-Geneviève ne ressemble à rien; mais dans ce pays, rien ne s'achève; jamais un plan n'est suivi. Colifichets, poufs, rubans boîteux, pamphlets, folies, voilà le caractère frivole de cette nation, qu'il ne faut pas mépriser, parce qu'il ne l'empêche point de sentir le beau. Louis XIV a donné dans le *monumentaire*; Sixte V n'a rien fait de plus imposant que l'orangerie de Versailles, ni de plus noble que la colonnade du Louvre. Trudaine l'ancien a surpassé dans ses ponts les Romains.

II. *Pont aux Invalides.*

Perronet a proposé un pont d'une arche en face des invalides; il auroit trois cent quinze pieds.

Le pont de Schafouse en Suisse a deux cent cinquante pieds d'une arche; mais il est en bois. Les ponts d'une arche ont cet avantage infini, qu'ils évitent les batardeaux, les encaissemens, les piles, que la navigation n'y est point gênée, et que dans les débâ-

cles des glaces il n'arrive point d'accidens. Voilà l'utile. L'agréable est dans la courbe à anse de panier surbaissée. Ce galb à l'œil vaut celui du fût d'une colonne, et forme décoration dans une capitale. Le pont de Rialto à Venise a cent quarante pieds ; mais la voûte est ogive, et l'on y monte par escaliers. Les Romains n'ont rien exécuté en fait de ponts ; ils ne connoissoient point *les plates bandes à clavaux ;* ainsi ils ne pouvoient faire que des ponts ceintrés, et il leur étoit impossible de donner de l'amplitude d'une pile à l'autre.

Le pont de Neuilly a cent vingt pieds (1), et il démontre dans un mémoire à l'académie la possibilité d'en faire un de cinq cents, dont trois cent quinze seroient une *amusette;* mais rien ne seroit plus curieux pour Pâris qu'un pareil tour de force, et le local y prête. Vous ne sauriez croire combien une

(1) Ce pont de Neuilly, qui est swelte, est dur dans la coupe, parce que M. Perronnet n'a pas voulu retrousser ses reins, ses puissances de voûtes..... Voglio, mort, le lui avoit dit, et il avoit raison.

Note de l'auteur.

chose hardie fait enfanter d'idées. Le génie creuse et veut toujours aller plus loin. Je ne vous donne ici que des apperçus, mais qui peuvent vous montrer ce qu'il y a à gagner dans la conversation des artistes.

Une chose bien importante pour la sûreté de Paris, c'est de prendre un arrangement qui sauve le peuple des embarras journaliers; rien de plus facile. Les trottoirs de Londres ne sont pas proposables à Paris, à cause du service des portes cochères, et d'ailleurs parce qu'on ne peut pas rehausser toutes les boutiques. Mais on peut y pratiquer peu-à-peu ce que l'on a fait vis-à-vis de l'opéra et du Palais-royal, des bornes éloignées de deux pieds au moins du mur. Cela est suffisant pour qu'une pauvre femme sourde, qui n'entend pas le bruit des voitures, puisse se réfugier. Aussi n'est-on plus écrasé à la sortie de ce spectacle. Mais en revanche ce malheur est fréquent à la boucherie (au coin de la rue Saint-Nicaise), où le chemin se rétrécit; ce qui forme l'entonnoir le plus dangereux. Trois carrosses partent de front de l'opéra, et se trouvent gênés à la hauteur des boucheries, aucun des cochers ne cède.

faudroit de granit, comme au piédestal de la statue de Louis XV, elles ne reviendroient pas à 4 louis. Chaque borne en pierre, garnie de fer, coûte de 120 à 130 liv. les bornes de granit seroient donc plus économiques; quand une voiture de pierres en approche l'essieu fait feu et à peine égrise.

Depuis Dunkerque jusqu'à Nantes, il y a 400 lieues de gissemens de côtes : or, tout y est granit. Cherbourg, St-Brieux, Morlaix, Brest, en ont de quatre sortes de couleurs absolument tranchantes, et dans l'intervalle de ces points on en trouveroit de toutes les nuances.

Après l'exploitation de madame la duchesse de Mazarin, Millin du Perreux se chargea de faire exploiter ses mines dans les Vosges. Il en est résulté des porphyres verds, des granits gris de lin, et qui ne le cèdent point en beauté à ceux de l'Egypte; ils n'ont rien d'aussi beau dans les Vosges, que le granit oriental de la colonne Antonine; mais ils ont du très-beau.

La difficulté consiste dans le transport; il ne peut arriver des Vosges à Paris que par voitures, et par conséquent en petites par-

ties ; au lieu que les granits des côtes occidentales peuvent arriver par la Seine en grandes masses. M. Perronnet étoit convenu avec M. de Trudaine d'élever un obélisque (à Chantecoq, dans le grand rond et alignement du pont de Neuilly) de 120 pieds ; il eût en même-temps servi de gnomon, et l'on en eût vu à-peu-près vingt pieds des Tuilleries, parce que la butte de l'étoile a 63 pieds. Cet obélisque eût été par tronçons, et par conséquent d'un transport peu coûteux. On a l'art de joindre les assises et de faire disparoître les jointes de manière qu'on l'eût jugée d'une pièce. Pareil obélisque devoit être placé au centre de Paris, au carrefour du marché Palu et de la rue neuve Notre-Dame, comme première borne millière de la France.

III. *Projets de quelques-autres embellissemens.*

AVERTISSEMENT.

Les éditeurs de ces mémoires du ministère du duc d'Aiguillon n'ont pas touché au texte de cet ouvrage.

Mais la révolution ayant changé une partie des anciens projets sur les embellissemens de Paris, et l'assemblée nationale ayant décrété que les possessions monastiques étoient à la disposition de la nation, plusieurs projets relatifs à l'utilité publique, à l'embellissement, à la salubrité, sont devenus nécessaires ; et comme le présent article rend les projets insérés dans les présens mémoires beaucoup plus complets, et les adapte aux circonstances actuelles, nous l'insérons ici ; il nous a été communiqué par M. l'abbé Soulavie, qui en est l'auteur.

« Avant la révolution, le ministère, malgré sa toute-puissance, n'avoit pas le pouvoir de disposer pour l'utilité publique d'un arpent de terrein monacal. Il traitoit d'abord avec les religieux, ensuite avec l'archevêque, puis avec les parlemens.

» Quand l'archevêque s'obstinoit, s'il avoit le caractère de Christophe de Beaumont, il arrêtoit le despotisme dans son projet : jamais les ministres n'ont pu gagner ce prélat pour la destruction des cordeliers. Deux vieux religieux et l'archevêque bien unis arrêtèrent

arrêtèrent les plans ; et le ministère préféroit toujours de négocier ces sortes d'opérations, à l'usage qu'il pouvoit faire du pouvoir militaire contre l'état ecclésiastique, et qu'il ne déployoit que contre le peuple mécontent.

» Si la ville de Paris est encore si gothique dans plusieurs quartiers, c'est la diposition locale des biens et des édifices sacrés, la résistance des corps, les formalités difficiles qui se sont opposées à des embellissemens et à l'utilité publiques. Un couvent de moines bien logés et bien retranchés dans un canton privoit le quartier de tout projet d'utilité publique ou d'aisance.

» Le moment d'embellir la capitale, de rendre son athmosphère plus salubre, est arrivé. Si on ne profite de la circonstance, elle est perdue pour jamais : les biens nationaux vont devenir les propriétés du citoyen, et le respect de cette propriété doit avoir, dans nos mœurs futures, une telle énergie, qu'on ne pourra plus dénaturer, pour aucune sorte de récompense, la propriété du citoyen.

» A Londres il n'y a point de quais,

comme autrefois à Paris, avant son agrandissement. Aucune loi ne pourroit peut-être forcer les riches propr étaires de changer en quais lés superbes maison qui dominent sur la Tamise.

» J'ai admiré un chemin à deux lieues de Londres, qui faisoit un circuit fort extraordinaire : la voie publique avoit été obligée de faire le tour du champ d'un laboureur qui avoit refusé de vendre l'héritage de ses pères

» Puisque la nation est encore propriétaire de tous biens ecclésiastiques ; puisqu'elle peut les vendre en apposant les clauses qu'elle voudra pour l'embellissement et la salubrité, il paroît nécessaire de profiter de la circonstance ; car un jour ce respect pour la propriété aura plus d'énergie que notre ancien respect pour les biens sacrés.

» J'ajouterai donc aux vues de bienfaisance et de patriotisme du dauphin, père du roi, et à celles qui sont dans les mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, quelques considérations sur les circonstantes présentes et sur la nécessité et l'utilité de plusieurs établissemens.

» L'air ne circule pas assez dans la ville de Paris. L'athmosphère déjà lourde, chargée des vapeurs de la Seine et des exhalaisons des atteliers, en croupissant, occasionne des maladies qui affectent certains quartiers et frappent la classe la plus sédentaire des citoyens. Des places publiques plus multipliées seroient, au contraire, des magasins d'un air plus pur, pour ainsi dire. *Laissez entrer la vie*, disoit Francklin à ses amis quand il leur rendoit des visites, et il ouvroit les fenêtres.

» Nous sommes habitués à l'odeur de l'air de Paris, comme au goût de l'eau de la Seine ; mais les provinciaux qui arrivent pour la première fois en été dans la capitale, et qui ont les sens délicats, sont infectés de son athmosphère. Voici quelques idées sur la salubrité de l'air de la capitale.

» Dans le quartier St.-Honoré, l'un des plus utiles et des plus peuplés de la capitale, il seroit facile et peu dispendieux d'y établir des places.

» Par exemple, en démolissant l'église St.-Honoré, voisine d'ailleurs de celle de l'Oratoire, en ôtant quelques maisons de

chanoines jusqu'au palais-royal, il résulteroit un carré superbe, formé de la rue Saint-Honoré, de l'église et de la cour de l'intérieur, qui donneroit de la facilité, de l'air, de la vie, et de grands agrémens à tout le voisinage. Les surfaces des maisons nationales environnantes du chapitre seroient doublées : le terrein augmenteroit de valeur ; et on ôteroit un scandaleux monument de notre histoire moderne, *le tombeau du cardinal Dubois.*

» Les Anglois ont multiplié à Londres ces places carrées qu'ils appellent *Square.* Si la ville de Paris ne profite de la circonstance actuelle, jamais elle ne trouvera l'occasion favorable d'un pareil embellissement, et à si peu de frais. Le peuple artisan n'a point des maisons de campagne comme les riches ; on doit lui faciliter le moyen de respirer l'air. Les églises si multipliées dans la capitale se vendront fort peu, et leur emplacement doit être préféré à tout autre du voisinage, parce qu'elles occupent ordinairement des espaces réguliers, et que l'emplacement est augmenté par l'addition de la rue qui est devant. Ainsi, l'église des ma-

thurins laisseroit, par exemple, un carré très-nécessaire dans ce quartier-là. Il en est de même de la cour du séminaire de de St.-Sulpice, de l'église de St.-Sauveur, et de la cour et petites maisons de l'entrée des Jacobins de la rue St. Honoré et de la rue St.-Dominique, des deux cours St. Germain-des-Prés, St.-Victor, des dames de Panthemont, et de la Visitation de la rue du Bacq, et de toutes les cours des maisons religieuses toujours séparées par des petites habitations des grandes rues, avec lesqu'elles elles feroient de belles places carrées, aérées et susceptibles d'un gazon au milieu. Il y a à Londres plus de cent carrés de cette sorte qui font la beauté principale de cette ville, presque toutes avec une statue équestre dorée, au milieu.

» Il seroit nécessaire aussi d'en placer sept à huit à côté des quais, à cause de la salubrité et du mouvement de l'air. Les quais ne sont pas assez tranquilles pour s'y promener. Les boulevards et la campagne sont trop éloignés du centre de Paris ; ce qui ne permet pas à beaucoup de citoyens de faire une lieue pour une promenade. L'union de la cour

des Grands-Augustins avec le quai, en augmentant la valeur des bâtimens nationaux environnans et en multipliant les surfaces, rempliroit ce but.

» Une place semblable, si desirée du public, établie entre la colonnade du Louvre et l'église St.-Germain, un gazon au milieu, auroit le même avantage. La démolition du gothique Châtelet et des maisons environnantes; la démolition de celles qui séparent du quai la place aux Veaux; la démolition des Bernardins de la rue St.-Victor, créeroient sur-le-champ de superbes places.

» Les deux pavillons du collège des Quatre-Nations peuvent être enlevés sans préjudicier à l'architecture de l'édifice, en reculant leur façade, et en ôtant leur avancement. On demande depuis bien du temps l'ouverture et la continuation de ce quai jusqu'à celui des Miramionnes. Voici le moment favorable d'abattre les maisons du pont St.-Michel, de continuer le quai des Orfèvres jusques à l'hôtel-Dieu; d'enlever toutes ces vieilles masures, de l'entrée de l'archevêché; de changer en jardins publics les cours et les jardins de l'archevêché; de faire librement

le tour de Notre-Dame sur le gazon ; de joindre les deux îles, et de continuer le quai jusqu'au pont Notre-Dame.

» Il faut des bains publics à la capitale avec la construction des Romains : il en faut près le jardin du roi, à la pointe de l'île de la cité, et au-dessous du pont de Louis XVI.

» Outre l'augmentation de la valeur des maisons nationales cachées par les masures dont je viens parler, on dégageroit la cité, et aucun quai dans le monde ne seroit comparable à ce quai circulaire de la cité, jusqu'à la statue de Henri IV.

» Quant aux ouvertures qu'il seroit nécessaire et utile de faire, je desirerois qu'on perçât les chartreux jusqu'aux boulevards, en suivant la ligne droite du bassin du Luxembourg et de la rue de Tournon. Il seroit essentiel de continuer cette rue dans la même ligne droite jusqu'au quai, en achetant des maisons de peu de valeur, et dans lesquels on n'aboutit que par des ruelles puantes : cette ouverture doubleroit la valeur des maisons à droite et à gauche, comme celle du terrein des chartreux. Et la

ville en faisant elle-même ces améliorations feroit des profits que les compagnies spéculatives ne manqueront pas.

» Une autre ouverture qui quadrupleroit la valeur d'un terrein immense et national devroit être pratiquée aux capucines, en suivant la ligne droite qu'on conçoit enfiler le maître-autel de leur église et la statue de Louis XIV, place de Vendôme. Il faudroit ensuite continuer la rue depuis la statue jusqu'aux Tuileries, mais dans la ligne à droite, et former une allée dans le même sens en abattant des arbres. On admireroit dans un clin-d'œil et du milieu des boulevards une rue superbe, la place de Vendôme, la statue de Louis XIV, les Tuileries, la rivière et le quai opposé.

» Le palais Bourbon, vis-à-vis le pont de Louis XVI, n'est pas habité : concevez la possibilité de conserver la ligne droite par le sacrifice des trois fenêtres du milieu, et l'établissement au-dessus d'un arc de triomphe. Le retour de M. de Condé dans l'esprit du peuple tient peut-être à un sacrifice aussi léger. L'inauguration de la statue du grand Condé au-dessus de l'arc en seroit une

récompense. De la rue de Bourgogne, un peu détournée, on verroit la place et la porte du palais Bourbon, la cour de ce palais, l'arc de triomphe, le pont de Louis XVI, la place de Louis XIV, la statue équestre et la superbe rue qui conduit à la colonnade de la Magdelaine, qui en seroit le complément.

» Si la rue S.-Louis au marais étoit continuée jusqu'au quai elle offriroit une beauté d'un autre genre.

» Je pense qu'il sera nécessaire d'avoir un palais national environnant l'assemblée nationale. Il me semble que l'Assomption, les feuillans et les capucins sont suffisans pour l'établissement, au rez-de-chaussée, des bureaux et des comités, et pour changer les étages supérieurs en logemens des députés: il faut à chacun une antichambre, un sallon, une chambre à coucher et un cabinet. C'est un inconvénient fort nuisible aux intérêts de la patrie que MM. les députés se logent dans tous les quartiers de Paris: il y a moins de communication de lumières; ils se fréquentent et se connoissent moins; et nous avons à craindre pour l'avenir qu'ils

se logent dans les lieux que leurs intérêts personnels leur indiqueront ; la nation les a envoyés pour gérer les affaires de l'empire : et comme nos forteresses sont établies sur nos confins pour nous défendre, l'assemblée et le roi sont dans le centre de l'empire pour lui donner le mouvement et la vie, et non pour s'occuper de leurs affaires privées.

» M. Franque a fait un fort beau plan depuis l'église Ste-Magdelaine jusqu'à celle de St. Germain-l'Auxerois, qu'il seroit essentiel de consulter pour les bâtimens nécessaires à la nouvelle constitution du royaume.

» On demande aussi depuis long-temps que la superbe façade de l'école de chirurgie ne soit plus cachée. Concevez la beauté du carré résultant de la démolition de l'église des cordeliers et d'une rue diagonale qui aboutiroit d'un côté à cette école et de l'autre au théâtre françois.

» J'observerai qu'il est bien lourd, bien inutile et dispendieux d'élever sur tous nos quais des trottoirs qui ne doivent l'être que d'un demi-pied au plus. Les masses énormes des parapets des ponts sont encore plus désagréables. Une grille de fer jusqu'à la cein-

ture, tant sur les ponts que sur les quais, comme au jardin du roi, donneroit encore de la vie à tous les quais, et seroit d'une grande économie.

» Il seroit bien utile à chaque paroisse d'avoir son école, et d'établir des collèges dans tous les quartiers, avec des bibliothèques publiques.

» L'assemblée nationale a conservé une des institutions des tyrans, la peine de mort. J'ai fait quelques études autrefois sur cette partie de nos loix criminelles qui soulèvera le cœur de tous les amis de l'humanité. Les hommes n'ont pas le droit d'établir cette peine. Et il ne manquoit peut-être à la gloire de l'assemblée nationale que de la suspendre au moins pendant trois ans. L'histoire nous montre des exemples qui méritoient l'attention d'une législation philosophique. Elizabeth, qui régnoit sur un peuple à demi barbare et moins sensible que nous, jura qu'elle ne puniroit de mort aucun Russe pendant son règne; elle commua la peine en travaux publics, et il y eut moins de crimes capitaux pendant son règne. Je desirerois donc un *attelier de*

punition. Des criminels feroient les travaux auxquels sont condamnés, par besoin, des citoyens qui ne sont que pauvres ou malheureux.

» Les vues que j'ai proposées sur l'embellissement de Paris réunissent presque toutes la beauté du coup-d'œil, l'utilité, l'esprit de notre législation nouvelle, la salubrité, la facilité des mouvemens et l'augmentation de la valeur du terrein à travers lequel on feroit passer des rues. C'est pour cela que je joins ici mes idées à celles du Dauphin et à celles du feu duc d'Aiguillon, priant MM. du département de les accepter d'un citoyen ami de l'humanité et de la constitution, que je défendrai toute ma vie par mes écrits et mes actions. »

J. L. Soulavie.

IV. Conduite des eaux à Paris.

Les facilités de transports seroient très-augmentées si le beau projet de M. d'Aiguillon, qui vouloit un canal de Nantes à St-Malo, eût eu lieu; il en vouloit un autre de Nantes à Painbœuf. Celui de St-Malo seroit exécuté sans les tracasseries de 1765;

il avoit sa compagnie prête; mais on l'abîma d'injures pour ses chemins de Bretagne; comment proposer un projet de canal?

Jusqu'en 1770, les navires arrivoient à Nantes; mais les attérissemens ont exhaussé le lit du fleuve et les sables rendent ce lit mobile. Le gouvernement a fait construire des répis de maçonnerie dans la Loire qui n'ont rien détourné des sables. Ce canal remédieroit à tout si les Hollandois habitoient la France; ce canal n'iroit pas de Painbœuf à Nantes; mais de Painbœuf à Orléans. La Loire est un beau fleuve; mais mal encaissé avec des sables, des cloisons, des triple-cloisons, des obstacles du fisc, et la nature, et le gouvernement à combattre; que de siècles n'a-t-il pas fallu pour rendre le Rhône navigable? il ne l'est qu'avec des difficultés inconcevables.

On feroit en France les choses les plus vastes et les plus utiles avec les troupes, qui compenseroient alors avantageusement peut-être les frais dont elles sont à l'état. M. de Choiseul s'est toujours opposé à faire travailler le militaire, comme si le soldat, courbé vers la terre et rompu aux travaux rustiques,

ne s'en redressoit pas mieux devant l'ennemi. Qu'il se souvienne des Romains ; M. de Trudaine ne lui a jamais demandé autre chose.

Les Suisses ont fait, depuis l'exil de M. de Choiseul, la montagne de Neuilly dite Chantecoq ; et le régiment de la Pioche (colonel M. Berthier, intendant de Paris) a fait l'abaissement de l'Étoile. Mais le régiment de la Pioche, composé d'enfans, de vauriens, et mal conduit, se trompa dans les déblais ; en sorte qu'ils ont été forcés de revenir en deux temps à leur opération ; car la pente n'est pas suivie depuis la place de Louis XV jusqu'à l'Étoile. Au Colisée le niveau change.

Si l'on eût donné les troupes à M. de Trudaine, avec le système d'abonnement en argent de M. Turgot, qui entend éminemment la partie des chemins, on en auroit fait en France de comparables à ceux des Romains.

Les parapets du pont de Neuilly sont composés de pierres de Saillemourt, qui avoient 33 pieds de long à la sortie de la carrière : on tenta de les amener ainsi à

Neuilly, malheureusement par terre. A Mantes on ne put pas tourner dans la ville, il auroit fallu abattre une maison de 35,000 liv. : on se détermina à couper les pierres en deux, et ces bouts n'ont plus que 17 pieds. Les tours de force de ce genre ne sont bons à rien. Les deux cimaises des deux corniches rampantes du grand fronton du Louvre ont chacune 53 pieds de long sur 10 pouces d'épaiseur et huit pieds de largeur. L'une est cassée en deux parties, l'autre en trois, effet de la gelée : on ne s'en apperçoit plus actuellement, parce que Soufflot les fit recouvrir en plomb il y a vingt-deux ans.

Au reste, c'est une erreur que de croire que nos matières soient moins belles et moins bonnes que celles qu'avoient les Romains ; ce qui nous manque ce sont leurs marbres. Rien n'approche de leur verd antique, du jaune antique oriental et de Sienne, du marbre statuaire africain ; mais ces carrières sont actuellement perdues. La plus riche collection qu'il y ait à Paris de granits, porphyres et marbres antiques est sans contredit celle de M. le duc d'Aumont, place

Louis XV. Il en a en grandes masses ; entr'autres le Patère de Livie (Auguste), marbre soupe de lait, de belle forme, à grands points.

Quand Patte accusa Soufflot de ne pouvoir faire porter sa coupole sur ses pendentifs, Soufflot lui répondit : 1°. que sa coupole portoit sur quatre lyres en chaînette dont les appuis étoient les murs de l'église, d'où les pendentifs intérieurs n'étoient que pour le repos de l'œil, afin que le spectateur ne tremblât pas dans son église, comme il peut le faire dans la place, en considérant son portail ; 2°. qu'il s'offroit de démolir ses quatre pendentifs et d'y substituer des colonnes isolées, ou rien du tout, si on vouloit, puisque son dôme avoit d'autres points d'appui ; 3°. qu'il s'offroit de démontrer en dernière analyse que ses colonnes seules porteroient la charge de sa coupole. Pour prouver ce dernier article, il a entrepris, de concert avec M. Perronnet, un travail sur la compressibilité de matières (ce travail est utile pour les ponts de Perronnet ; car on ne forme une arche de 500 pieds qu'avec des matières incompressibles, etc.) On a

a donc fait venir un échantillon parallélipipède de toutes les matières qui peuvent servir en France aux bâtimens. Cette collection est chez M. Perronnet ; et Soufflot a fait faire chez lui une balance à la romaine pour calculer la densité ou la compression spécifique de ces matières.

Le granit de la carrière de Cohein, à quatre lieues de Rennes, d'un pouce d'épais, ne s'est fêlé que sous la charge de 57,000 livres ; rien ne l'a pu écraser. Voilà une belle matière toute trouvée pour les ponts et chaussées. Toutes les autres expériences ont été faites ; et les deux artistes ont lu un mémoire pour en rendre compte. Sur cela l'on a formé un projet d'une carte de la France où tous les résultats se trouveroient d'un coup-d'œil. Mais M. Côte, qui a ce département, n'est bon à rien ; il a abandonné ce travail. Enfin, en 1772, on démolit le lanternon de la chapelle de Versailles. Gabriel s'est prêté à faire peser rigoureusement les charpentes, plombs, fers, etc. qui composent cette coupole. Le poids de cette masse dont j'ai oublié le chiffre est effrayant ; cependant ce poids énorme étoit soutenu sur les deux

colonnes du coud-point de la chapelle. Et depuis 80 ans on ne s'est point apperçu du moindre éclat dans les vives arrêtes des tambours des fûts ; endroit où l'effet eût été sensible si la pression se fût trouvée trop vive : ainsi Soufflot démontre très-bien que des colonnes isolées dans Ste.-Geneviève, au lieu de ses pendentifs, supporteroient son dôme, lors même qu'il n'emploieroit pas pour point d'appui ses quatre arcs en chaînettes. On sait que l'arc en chaînette seroit la courbe renversée que forme une chaîne qu'on tendroit lâche des deux mains. Après les pieds droits, c'est la courbe la plus solide, et les Goths en usoient avec beaucoup d'avantages. L'art de Soufflot a été d'unir la solidité et l'élégance des Goths à la pureté des proportions grecques. Son portail n'a point été attaqué par Patte ; et c'étoit le portail qu'il falloit attaquer ; mais M. de Marigny ne se brouilla avec Soufflot qu'après ce portail fini, il ne restoit donc plus que la coupole à critiquer. Pour tranquilliser le public sur l'effort de ses plates-bandes, Soufflot fit gâcher du plâtre tamisé et impalpable ; il fit enduire les interstices des clavaux pour qu'on

pût appercevoir les altérations insensibles qu'opéreroient les poussées, les scissures, les fentes les moins perceptibles. Au bout de trois ans on n'y a rien apperçu, alors il a fait détruire ses échaufauds.

En 1783, lors de l'excavation pour la fondation de Ste. Geneviève, il fut reconnu que ce tertre étoit occupé, il y a 1800 ans, par un potier nommé Primus, qui avoit fouillé des puits pour tirer de la terre à pots. S'il vouloit l'avoir fraîche le puits remplissoit son objet. Quand il étoit trop profond, il recommençoit un autre puits à côté et combloit le premier. On a trouvé dans la superficie du sol de l'église de Ste.-Geneviève 69 puits qu'il a fallu décombler à neuf pour s'assurer du terrein, et maçonner ensuite dans toute leur profondeur. De sorte que sous la première assise de Ste.-Geneviève il existe 69 jambes ou tours, dont quelques-uns ont 80 pieds. Qu'on juge si un édifice qui a jeté de telles racines est solide.

Ceux qui savent que la coupole de Saint-Pierre de Rome, qui a le diamètre du Panthéon (de 126 pieds) dans œuvre, est élevé à 300 pieds de terre, ne sont pas effrayés

de la coupole de Soufflot. Pensez que le portail entier de Ste-Geneviève, qui a 112 pieds de large et 100 pieds d'élévation, pourroit être construit dans le milieu du dôme de St.-Pierre, et qu'il resteroit assez d'espace pour qu'un carrosse à huit chevaux traversât autour sans accrocher les pendentifs, cela est inconcevable. Cette coupole a travaillé en 1748, les PP. Boscowich, Jacquier et le Seur calculèrent que trois cercles de fer résisteroient à la poussée. Ce dôme énorme fut alors cerclé, comme une vieille futaille, de trois cercles de cinq cents pieds de développement; ce qui s'exécuta avec une précision et une adresse digne de ces illustres savans. On forgea les fers dans la place de Bernin, 50 barres de 10 pieds chacune qui participoient toutes à la grande courbure; l'entaille faite au dôme. On y posa ces 50 barres à œil pour empiéter l'une sur l'autre de la longeur duditœil; 50 hommes, 50 coins de fer, 50 massues, au son d'une cloche, frappèrent ensemble, de 10 en 10 minutes, jusqu'à ce que le cercle bien fermé ne permît plus de solution de continuité, et que le moindre choc sur un point de

la circonférence pût s'entendre au point opposé.

V. *Canaux de navigation et conduite des eaux pour la propreté.*

La pissotière de la Samaritaine ; la pompe Notre-Dame et l'acqueduc d'Arcueil ne donnent ensemble au plus que deux cents pouces hydrauliques. Or, les 79 d'Arcueil sont souvent réduits à 17. Cet aqueduc d'Arcueil et les travaux depuis Rungis jusqu'à l'observatoire sont superbes. Le tout a coûté quatre millions à Médicis pour son palais du Luxembourg; et ceux qui ont conduit ce travail en ont fait un autre pour Saint-Germain non moins étonnant, qui s'étoit perdu et que Soufflot a trouvé, il y a trois ans. Une partie de ce travail passe par le désert chez Monville.

Paris n'a donc point d'eau. Comment cette idée n'échauffe-t-elle aucune de ces têtes qui peuvent donner en un instant une impression puissante ? Rome a 500,000 muids d'eau par aqueducs. Lyon en a 83, tant en rigaules qu'en arcades ; Limoges fourmille de travaux en ce genre ; et qu'est-ce qu'étoit

Limoges pour les Romains? Je ne parle pas du pont du Gard, des aqueducs de Metz qui traversoient la Moselle, etc. de l'aqueduc de Séville en Espagne, qui traverse la ville par-dessus les maisons à 200 pieds sous clefs; hauteur des tours de Notre-Dame, lesquelles ont 200 pieds 9 pouces.

En 1684, après la mort de Colbert, Louvois, pour plaire à Louis XIV, entreprit le canal de Maintenon, dont l'objet étoit de conduire à Versailles l'Eure prise à Pontgouin pour animer par une belle cascade la triste pièce des suisses.

Lorsque l'abbé Picard eut terminé tous les niveaux, on fit un canal qu'on appelle encore la rivière de terre, qui prend de Pontgouin jusqu'au vallon de Maintenon.

Dans le vallon on éleva un aqueduc pour lier les deux éminences. Cet aqueduc a un premier rang d'achevé. Les arcades ont 80 pieds sous clefs, il devoit y en avoir trois rangs pour arriver à la hauteur de 216 pieds.

Soufflot a les desseins originaux de ces travaux à demi-faits, dès le moment où Louis XIV y vint en 1686. Ces desseins sont des chefs-d'œuvres.

En 1688 les guerres les firent suspendre. M. de Louvois fut disgracié, le travail est resté là.

Louis XIV mourut abhorré, son convoi n'osa point passer par Paris; on lui fit traverser les terres, le chemin de la révolte n'étoit pas ouvert.

Les Noailles profitèrent de ce moment pour obtenir la permission de se servir de cet acqueduc pour leur besoin. Ils l'obtinrent du régent : les revêtemens du parapet ont été employés à la construction du château; et quand on a besoin de matériaux pour réparer les métairies des fermes, on en va prendre à l'aqueduc, comme carrière plus commode, plus voisine, toute exploitée; et cependant depuis 50 ans ils n'ont pu parvenir qu'à démolir une pile.

C'est dans cet état que M. de Parcieux, occupé du projet de procurer des eaux à la ville de Paris, reprit les travaux de l'abbé Picard, et démontra que si Louis XVI eût fait pour Paris ce qu'il faisoit faire pour la pièce des suisses à Versailles, l'eau de la rivière d'Eure arrivoit par le même chemin sur le niveau de l'estrapade; parce que le pavé de la cour

de marbre à Versailles a près de 400 pieds au-dessus du pavé du quai des Tuileries; l'estrapade a 200 pieds d'élévation : ainsi en négligeant deux cents pieds, et se contentant d'amener l'eau de la rivière d'Eure sur le pavé de l'estrapade, on auroit toujours une eau dominante sur tous les étages de Paris, et par conséquent jaillissante dans les places publiques.

A raison de ces 200 pieds négligés, on auroit sur le pavé de l'estrapade une plus grande masse d'eau; car on gagne par l'accélération de la pente ce que l'on perd en hauteur. En un mot, M. de Parcieux offroit un volume d'eau de la proportion en masse de l'un des trottoirs du pont-neuf; ce qui vous donne sur-le champ une idée de la chose plutôt que le calcul des pouces hydrauliques.

M. de Parcieux n'ayant pas suivi son projet au-delà de l'estrapade, l'abbé Bossu l'a repris et a déduit dans un mémoire très-savant les attentions qu'il faudroit observer pour conduire cette eau dans tout Paris, à cause des 7 à 8 dégrés de glace auxquels ce climat est sujet; éviter les fouilles des rues, etc.

La ligne d'eau se vend 200 liv. ; imaginez quelle somme une compagnie tireroit d'un volume de cette masse arrivée à l'estrapade.

Il ne s'agiroit donc que de partir de 1688 et de refaire la pile, ce qui ne seroit pas le plus difficile.

En attendant, M. de Parcieux donna le projet de l'Yvette, qui ne produiroit que 1200 pouces d'eau. A la mort de M. de Parcieux, M. de la Lande a repris tout le travail de Maintenon, et a été sur les lieux ; le travail fait est incroyable.

M. Perronnet, de son côté, a repris le travail de l'Yvette, qu'il fait passer à cheval sur l'aqueduc d'Arcueil, et pour six millions il procure l'Yvette sur l'estrapade. Rien de tout cela n'est connu d'aucun des administrateurs actuels. N'est-ce pas une grande honte ?

VI. *Hôtel-Dieu.*

Mais de tous les projets relatifs à la capitale, le plus pressant et le plus utile seroit un Hôtel-Dieu dans l'île aux Cignes, au-dessus de Paris, seul local où l'on puisse

convenablement l'établir ; l'administration de l'Hôtel-Dieu pourroit être jointe à celle des invalides, et pour former cet établissement, contribuer à la dépense, il suffiroit d'autoriser les invalides à construire de grands et magnifiques hôtels dans le local où sont les arbres, entre l'hôtel des invalides et la rivière; tout ce terrein leur appartient.

Si ce moyen ne convenoit point au gouvernement, et qu'il ne veuille pas destiner non plus à la réédification de l'Hôtel-Dieu le produit des loteries, on pourroit laisser l'administration de cet hôpital comme elle est, et pour lui faciliter les moyens de se transférer dans l'île aux Cignes, vendre une lisière du bois de Boulogne, depuis la porte Maillot jusqu'à l'eau, à des particuliers qui auroient une clef intérieure pour jouir du bois; cette surface formeroit autant de maisons de campagne charmantes et beaucoup plus agréables que les thermes de MM. Masse, que l'on démolit pour le même objet, de l'autre côté de Neuilly. Ce dernier plan est simple, court et clair. On réserveroit alors le secours des invalides pour subvenir à la

construction du pont de pierres en face de l'hôtel. Ce projet de vente de la lisière du bois de Boulogne est arrêté depuis huit ans pour terminer le *musaeum*. M. Cuvillier, premier commis des bâtimens, l'a dans ses porte-feuilles ; il produisoit 2 millions, y compris la rente du château, de Madrid, 830,000 liv. M. d'Angévilliers l'a rejeté.

L'Hôtel-Dieu transféré, on supprimeroit tous les bâtimens, depuis et compris le Châtelet jusqu'au quai des Miramiones. On ne comprend pas comment nous avons encore au centre de la capitale des portes de ville, des enceintes, des fermetures de l'époque de Jules-César.

A l'incendie du pont du châtelet, en 1731, les pièces d'étoffes voloient jusques sur le quai de Conti : on y fouilla le lit de la rivière pour se procurer des débris ; on fit à cette occasion des remarques que depuis Philippe-Auguste le lit de la Seine s'est accru de 12 pieds : en 1257 on montoit 14 marches à Notre-Dame.

Et attendu que la plupart des maisons du pont St-Michel appartiennent aux chanoines de la Ste. Chapelle, on les réuniroit à ceux

de Notre Dame, comme on a déjà réuni ceux de St Germain-l'Auxerrois en 1740, puisque le roi, demeurant à Versailles, n'a pas besoin de chapelle dans un lieu qu'il n'occupe plus; ainsi je ne vois rien de plus inutile au monde que ces chanoines du temps de St. Louis.

Cette réunion facilite sans frais la suppression des maisons du pont St. Michel et de la rue St. Louis qui donne sur l'eau et qui forme avec le pont un retour d'équerre. Dans ce plan on verroit la porte St. Bernard du quai de Théatins; et le lit de la rivière se trouveroit désobstrué.

L'autre lit qui passe sous le pont Notre-Dame peut être dégagé plus aisément, parce que les maisons du pont Notre-Dame appartiennent à la ville de Paris, et qu'avec un octroi on indemnise la ville du capital et intérêts par forme d'annuités pour que cela finisse.

Alors on jouiroit de quatre beaux quais qui prendroient, savoir:

A gauche, depuis l'Arsenal jusqu'à Chaillot.

Depuis la pointe de l'île St. Louis jusqu'à Henri IV.

A droite, depuis cette pointe de même jusqu'à Henri IV.

Depuis le Port-à-l'anglois jusqu'au futur Hôtel-Dieu, ce qui peut occuper l'espace de près d'une lieue et demie (1).

Pour unir ensuite l'île St.-Louis à l'île Notre-Dame, et donner une issue à Paris par le centre, il y a deux moyens. Le premier est d'y jeter une arche qui, selon M. Moreau, architecte de la ville de Paris, ne seroit que de 130 pieds. Le second seroit de combler ce *bras*, comme on a comblé *celui* qui séparoit en deux la même île St.-Louis dans la jonction des ponts St.-Bernard et Marie : *celui qui* existoit à la place de la rue du Harlay et *celui qui* couloit vis-à-vis Henri IV. Par cet arrondisse-

---

(1) Il semble qu'une rivière puisse renouveler l'air d'une grande ville? — Oui, quand cette rivière est dégagée. L'usage habituel que les habitans font du feu contribue à la température artificielle dans tous les lieux que les hommes habitent....; dans les grands froids il est reconnu que les thermomètres au faubourg St.-Honoré marquent 3 degrés de plus qu'au faubourg St.-Marceau.

Note de l'auteur.

des larmes. En transférant l'Hôtel-Dieu, on laisse un hospice former le pendant des enfans-trouvés dans la rue neuve Notre-Dame, ce qui facilite et termine la place de M. Boiffrand, commencée en face de la cathédrale, et donne un débouché plus convenable quand la cour vient en cérémonie à Notre-Dame. La réunion des chanoines de St.-Honoré et du Sépulchre à Notre-Dame doteroit et au-delà les enfans-trouvés, sans qu'il en coûtât un sol à l'état.

IX. *Pauvres honteux.*

Il y a des genres de bien à faire peu coûteux et qui tombent plus directement sur l'endroit où le besoin est ; quand la famille royale fait des aumônes, elle en charge le lieutenant-général de police, qui ne connoît les besoins de la ville que par ses commissaires de quartier. Les vrais pauvres de la capitale sont ceux qu'on ne voit pas, c'est une indigence fière qui dévore de bonnes familles à qui la fortune arrache jusqu'à la consolation de se plaindre, qui ne peuvent être soulagées, parce que le comble du malheur

malheur pour elles seroit d'être connues. Dans des galetas isolés on trouve des familles éplorées qui essuyent des revers imprévus, des calomnies meurtrières, de lâches trahisons, de noires perfidies, et tous les jeux cruels de la fortune. Croit-on que les commissaires de quartier entrent dans ces labyrintes de douleurs?....... Hommes mercenaires, vendus à la faveur, au caprice, à la méchanceté des riches, et sur-tout à l'homme de police, ils ne lui rendent que des comptes analogues à ses vues. Liés par état au peuple noir, incorporés dans ce bas palais, rampant vis-à-vis les magistrats du Châtelet, corrupteurs ou corrompus, le tourbillon des soins, des affaires, des projets, des espérances, des amusemens, les entraîne. Ils ignorent ou ils oublient les malheurs qui les entourent, et si un évènement fait distinguer de la foule l'un de ces infortunés, c'est souvent pour ajouter un malheur personnel aux maux de l'humanité. Ce sont les bons curés qui s'occupent de trouver, de consoler les infortunés condamnés à traîner des jours difficiles dans les privations et la douleur. J'ai vu le curé de St-Eustache,

et plusieurs autres que les soupirs appeloient, visiter en personne, monter à des cinquièmes, au milieu des glaces et des frimats, être des consolateurs, et arroser de larmes ces infortunés, et soulager leurs besoins. C'est à ces dignes dépositaires qu'il faut confier les aumônes si faussement et si mal distribuées. Le secours arriveroit à la source du besoin, et ces pauvres respectables, plus touchés de recevoir de leurs pasteurs que par des cascades ministérielles, seroient plus heureux.

Je cite le curé de St-Eustache parce qu'il approche de la famille royale. Plusieurs autres mériteroient également d'être nommés ; mais si je ne parle que de Paris, parce qu'à la cour on ne connoît que Paris, il n'en est pas moins vrai que les besoins de cette capitale sont les moins urgens, et qu'il faudroit autant s'occuper de ne plus faire des pauvres que de secourir ceux qui existent. Quant à ceux-ci, il seroit au moins nécessaire de mettre tous les curés du royaume en état d'avoir du pain ; car ils n'assisteront pas vos pauvres s'ils ne le sont eux-mêmes. Les curés dans quelques pro-

vinces, en Bretagne par exemple, ont à peine 300 liv. annuelles: qu'est-il nécessaire que l'archevêque d'Ausch ait 500,000 liv. de rente? Ce n'est pas qu'il n'en fasse un bon usage. M. d'Apchon est un des prélats les plus respectables du royaume; mais il est mortel: le diocèse de Cambray n'a pas toujours eu un Fénélon. Quand pourra-t-on prendre quelque chose de ces énormes revenus pour donner à tous les curés du royaume? Madame Louise vient d'obtenir 30,000 liv. de rente en bled et en nature à prendre sur l'abbaye St-Germain pour alimenter les Carmelites du royaume: assurément quand il n'y auroit point des Carmelites en France, le bled n'en viendroit pas moins bien; mais 30,000 liv. de rentes distribuées et reparties sur tous les curés de chaque province pauvre auroient suffi pour donner dans une année de disette l'indispensable nécessaire à toutes les bonnes gens. Au reste, ce n'est point par l'aumône que l'on rendra jamais un peuple heureux; puisque l'on fait des dépenses, il faudroit du moins qu'elles fussent bien entendues.

Il en coûte à celui qui n'a pas perdu l'ha-

bitude d'écouter les mouvemens de son cœur et d'y réfléchir, pour passer du tableau des misères de l'humanité à celui de ses pompeuses folies; mais dans le tourbillon qui nous agite, on n'a pas plus de temps que les moyens ou le desir de s'arrêter sur rien; et nous sommes trop heureux quand les grands daignent écouter tous les genres d'utilités, parce que du moins il en résulte toujours quelque chose de bon. Ce n'est, vous en conviendrez volontiers, ce n'est qu'après avoir pourvu aux besoins de nécessité première qu'il faut penser aux embellissemens d'une grande ville; mais quand Paris sera ouvert, nétoyé, approvisionné d'eau, policé, il vous offrira cent emplacemens divers pour étaler des chefs-d'œuvres de tous les arts.

X. *Projets d'édifices.*

Pourquoi, par exemple, ne pas construire le panthéon à Paris au lieu de l'église de la Magdelaine. On le pourroit pied pour pied à s'y tromper. Eglise pour église, l'une ne coûteroit pas plus que l'autre. Le panthéon est un chef-d'œuvre; Colbert en a fait lever

les proportions qui sont gravées en un volume *in-folio*. C'est l'édifice du monde le plus facile à construire. Quant au portail, il est d'un module moindre que celui de Sainte-Géneviève ; il coûteroit moins cher, et ce qui vous surprendra beaucoup, c'est que le porche du panthéon fait plus d'effet que celui de Sainte-Géneviève, parce que l'entre-colonnement est moindre et que le caractère tient à ce resserrement, lequel, au reste, a ses bornes ; mais Soufflot a voulu lier les entrées de ses collatérales avec ses entre-colonnemens, au lieu que le panthéon n'a que la porte du milieu. Soufflot avoit un travail tout prêt sur les monumens tant anciens que modernes *sur la même échelle*. C'est un ouvrage curieux et utile à publier, il y faisoit travailler depuis vingt ans. On voit par-tout Saint-Paul de Londres à côté des Invalides sur deux échelles différentes ; on a peine à se persuader que le dôme de St.-Pierre a 126 pieds ; celui de St.-Paul 102, les Invalides 73 ; Ste.-Geneviève 63 ; la Sorbonne 43, etc. Puisque Notre-Dame est le tiers de St.-Pierre, on ne peut pas se former une idée du rapport de St.-Pierre et de la place

du Bernin avec les Tuileries, par exemple; il faut sans cesse le compas à la main, réduction de mesures, etc. Voilà ce que l'ouvrage de Soufflot nous apprendra d'un coup-d'œil. Il est de nature à s'étendre. On peut aller jusques dans l'Inde par la pagode de Chalembrun, et extraire de *Norden* les ruines de Thèbes où les colonnes qui restent ont encore 33 pieds de circonférence; ce qui veut dire un cinquième de moins que les tours angulaires qui flanquent les donjons de Vincennes, par exemple; cela donne une idée précise de la chose. Qu'étoit donc le temple de Thèbes avec un pareil module...... ? Mais Norden a haché cette ruine. La grande pyramide d'Egypte a 800 pieds de base. Voilà huit porches à à Sainte-Géneviève bout-à-bout. Cela étoit-il plus long que la grande terrasse des Tuileries, par exemple : et on se promène facilement quand tout est comparatif; l'esprit se forme et le génie avec lui.

Il y a un projet de basilique antique pour la paroisse Sainte-Marguerite. Le curé le possède; il est superbe. Il n'existe aucune basilique dans la chrétienté. Toutes nos dé-

corations d'église sont en-dedans. Pourquoi ne pas les mettre en-dehors ? L'intérieur d'église doit être assez décoré par la divinité ; mais l'extérieur embellit la ville.

XI. *Spectacles.*

On construit et l'on projète des salles de spectacle ; le sort de ces bâtimens semble être l'incinération. Quand le cardinal Mazarin fit venir Vigarani, Louis XIV, encore enfant, demeuroit au Palais-royal ou à Saint-Germain ; on consacra une aîle des Tuileries à la construction de la salle des machines.

Quand l'opéra fut incendié, on forma une salle de spectacle dans une partie du théâtre de la salle des machines ; ensorte qu'actuellement il existe dans ce château des Tuileries deux salles l'une dans l'autre ; c'est-à-dire que les loges, le parterre et l'amphithéâtre de la salle de Vigarini existent derrière ou avant les loges du parterre et de l'amphithéâtre de la comédie actuelle, et que la partie du théâtre se trouve incorporée dans l'ancien, qui lui sert comme d'enveloppe.

Les salles de Vigarani servent en outre de magasin aux décorations. Pour peu que le feu prenne dans cet amas informe de choses accumulées, encombrées et toutes combustibles, il est démontré impossible de sauver le palais d'un incendie.

Pour obvier à cet évènement, dont on est sans cesse menacé, on proposa en 1772 de transférer la manufacture du tabac dans un chantier hors la ville; de loger M. de Coigny dans l'hôtel de Longueville; de construire une salle de spectacle en croix grecque (1) (moins vaste, mais dans la forme de

---

(1) On vient d'approuver le projet de la salle pour les Italiens sur le terrain de l'hôtel Choiseul. Ce plan est beau et sur-tout très-lucratif à M. de Choiseul: cette salle quadruplera la valeur des toises en superficie de son terrain. En outre, cela va faire construire les chantiers de la rue Feydeau, qui vont aussi quadrupler de valeur.

Cela sera bien exécuté par Heunter, qui a réussi à Versailles; mais son plan n'est pas économique, puisqu'il en faudra toujours venir à construire une salle de spectacle hors le Louvre, pour que le palais ne soit pas incendié. Mais vous verrez qu'on attendra que l'incendie soit arrivé.

Note de l'auteur.

celle de Versailles); de la construire, dis-je, dans le local qu'occupe M. le duc de Coigny, avec un magasin pour y serrer les décorations et pour y former les études des élèves (1). Par-là on entoure ce vaste quarré de boutiques qui, selon le calcul de Soufflot, remis au feu roi, seroient louées 30,000 liv. par an; ce qui, avec la revente du magasin de la rue St.-Nicaise, formeroit un million que pourroit coûter ce projet.

On jète une arcade de la galerie des plans devenu *musæum* pour arriver au spectacle

---

(1) Il faudroit ordonner que les toîts des salles de spectacle fussent à couplets comme les toîts des observatoires. Jamais l'air ne se renouvelle dans ces salles; au moyen de ces toîts on le pourroit dans une heure; et que de vapeurs pestilentielles seroient ainsi évaporées!

On ne pense point assez non plus aux effets des sels volatils urineux, etc. qui infectent aux spectacles, au parterre de l'opéra. Pendant que les Coryphées dansent et qu'on jouit par-tous les sens, les houppes olfactives sont empoisonnées. Cela n'est-il pas beau! la propreté pourroit-être observée dans cette partie en employant la méthode de Parcieux.

Note de l'auteur.

de plain-pied. La cage de ce spectacle se trouve suffisamment isolée en cas d'incendie. Le local de la salle de Vigarani se distribue en appartemens pour le service, au cas qu'il prenne fantaisie au roi de coucher un seul jour à Paris, quand ce ne seroit qu'en sortant du bal. Les décorations de l'opéra seroient toujours à portée et sous la main; ce qui éviteroit les transports continuels sur des chariots, du palais-royal à la porte Saint-Martin, à chaque changement d'opéra. Il ne seroit plus impossible de mettre un opéra sur pied quand on le demande; les décorations ne seroient plus endommagées par le bris et le froissement; on pourroit donner aux chassis la largeur convenable, ce qu'empêche aujourd'hui le resserrement des murs de la salle actuelle; grand inconvénient évité dans la croix grecque, laquelle procure les fuites obliques, les perspectives en pattes d'oyes, etc. De sorte que l'on pourroit enfin employer nos grands décorateurs, nos Machi, qui ne demanderoient pas mieux; mais ils se refusent à travailler sans succès, et ils sont dé-

goûtés par la concurrence des barbouilleurs que ce fol de Vismes, soutenu par votre bredouilleur Campan, a fait venir d'Italie pour insulter à nos arts (1). Alors, on pourroit donner des décorations instructives; des vues de Piranezo, celle de Constantinople, de Naples, celle du château de Versailles, vue d'angle, prise à la partie occidentale de la pièce des Suisses et où l'on apperçoit l'orangerie, le château et la chapelle qui pyramident les uns sur les autres. Servandoni exécuta S. Pierre de Rome en 1745 dans la salle de Nigarani, on s'y trompoit : rien ne seroit plus agréable pour la foule des personnes qui ne peuvent pas voyager (2).

---

(1) La salle actuelle de l'opéra ne comporte pas les moyens de ce développement pour les ballets-pantomimes et les fêtes qu'exige l'opéra.

Note de l'auteur.

(2) La prison dans Dardanus est celle de Piranise. Belle composition! grand effet!

La Chacone de Floquet danse dans une mosquée qui est le temple intérieur de Ste-Génevieve.

Le palais d'Alceste est de Machi; superbe décoration! le désagrément de la salle de Versailles, c'est que les

Je crois qu'il est impossible d'imaginer quelque chose de plus beau que le musæum, les Tuileries, le Louvre ainsi arrangés (1). Figurez-vous des fêtes sur l'eau semblables à celle de 1739 ; toute la cour placée aux croisées de la grande galerie, et jouissant de Paris rassemblé au moyen de la suppression des maisons des ponts dans un espace prodigieux. Les grandes-îles à port de mer ne peuvent plus entrer en parallèle avec une capitale de l'intérieur ; mais dans

---

décorations ne peuvent plus aller à l'opéra de Paris. La cour et la ville devroient marcher d'accord ; parce que la dépense faite pour Versailles se regagneroit à Paris.

Note de l'auteur.

(1) Monsieur, de son côté, ira à couvert au Luxembourg, à la comédie françoise, dans la salle de Wailly, qui sera un chef-d'œuvre. De plus on transfère les capucins de la rue St-Jacqnes à ceux du marais ; on transfère les chartreux aux capucins de la rue St-Jacques : Monsieur achète le terrain des capucins du Luxembourg depuis l'alignement de la rue Cassette jusqu'à celle de Notre-Dame-des-Champs. Et Madame voit de sa chambre à coucher, vers la gauche, sous un angle de 45 degrés, le prêtre à l'autel de Ste-Génevieve.

Note de l'auteur.

ce dernier genre quel coup-d'œil en Europe seroit comparable à celui que je vous indique ?

XII. *Palais à la nature.*

Il est un monument plus intéressant encore pour les philosophes, et qui manque à l'Europe entière. C'est un PALAIS A LA NATURE, qui, tel que je le conçois, seroit une des merveilles du monde. Quelle idée plus faite pour échauffer les hommes de génie que le projet d'un édifice destiné à rassembler toutes les productions de l'univers ! Quoi de plus grand qu'un temple qui, dans le genre du colysée (1), auroit dans son vestibule le chaos (2), puis le pavé des géans, les basaltes articulés ou en

---

(1) Aux Champs-Elysées.

(2) Le Bailli de Fleury, mort en 1773, exécuta en très-petit une idée analogue pour un bal. Le cahos, l'enfer, les champs-élysées, l'olympe en étoient, etc. Je ne sais si la reine n'y fut pas. Mais dans le vaste palais dont je parle, on verroit les époques de la nature de Buffon rendues en grandes masses.

Note de l'auteur.

masses perpendiculaires ; une grande pièce au milieu en coupole heptagonale ; les trois branches principales et primitives contenant les trois règnes, les trois branches intercostales ou secondaires, les productions mixtes ; la salle spacieuse, immense, destinée pour les monstres des deux élémens. De quel étonnement ne seroit-on pas frappé à l'entrée de ce lieu habité par les crocodilles, les éléphans, les rhinocéros, les giraffes, les cachalots, les baleines, les aigles et les vautours? Les salles ou nefs contiguës les unes aux autres représenteroient la nature dans ses variétés d'abord, puis dans ses dégradations.

On entreprend des voyages dans différens pays pour admirer les raretés. M, Pallas a donné la description de Sibérie, à l'époque où les éléphans l'habitoient. .... Croyez-vous qu'un pareil édifice n'attireroit pas les curieux de toutes les parties du monde ? Quel spectacle que celui de tout ce que la main du Créateur a répandu sur le globe réuni en un local ! On va voir les chefs-d'œuvres des Raphaël, des Michel-Ange : on visite les ruines de Palmyre,

les monumens de l'Egypte. . . . Le palais de la nature seroit bien supérieur aux efforts des générations qui nous ont précédé. Ce qu'il en coûteroit au gouvernement seroit bientôt retrouvé par les consommations que viendroient faire les étrangers dans une ville embellie d'un tel monument : ils acquitteroient les frais du chétif carrousel de Colbert ; spectacle momentané ! Quelle comparaison entre un carrousel et un si vaste projet, et quel tribut ne nous donneroit-il pas à lever sur la curiosité de toutes les autres nations ?

XIII. *Observatoires.*

Il est d'autres édifices plus utiles encore pour le progrès des sciences. Depuis 1667, époque de l'observatoire de Perrault, les astronomes se sont infiniment multipliés, et ne peuvent se transporter tous au faubourg Saint-Jacques. Cet édifice a cela d'incommode, qu'il est hors de Paris, et que les savans qui l'habitent peuvent difficilement se rendre aux académies dont ils sont. M. Messier, le premier et le plus habile de nos observateurs, demande 6000 livres

pour élever un observatoire sur les bains de Julien, rue des Mathurins, à l'hôtel de Clugny. Cette somme lui est promise depuis douze ans, et on ne peut l'obtenir. Qu'on estime, s'il est possible, ce que M. Messier auroit vu de plus s'il avoit eu ses commodités. Il a obtenu de M. de Boyne un logement payé par le roi, et un instrument fait à Londres; M. Turgot ne lui a rien accordé, et cela est bien étonnant de la part d'un ministre aussi savant et aussi zélé pour les sciences. Le président de Sarron prête à M. Messier ses instrumens. Mais quel zèle n'a-t-il pas fallu à cet infatigable observateur pour surmonter tant d'obstacles ? notre Ciel ingrat ne lui en fournit point assez ! il faut que les hommes à l'envi en fassent naître encore. Le père Pingré aura un bel observatoire à Sainte-Géneviève ; M. de la Lande en a un au collèe groyal, que M. Chalgrin vient de lui construire aux dépens du roi. Mais il en faudroit dans les principales villes du midi pour profiter de leur beau climat, et distribuer le Ciel en départemens. Que Maraldi suive à Nice Jupiter, le Monnier à Paris, la période (de la lune)

de

de 19 ans de Halley ; que le père Lagrange à Marseille étudie les nébuleuses (1) ; le père Pezenas à Montpellier les fixes changeantes ; M. d'Acquier à Toulouse, les satellites de Saturne, etc. On ne peut plus faire aujourd'hui de progrès en astronomie que par l'observation, et on ne peut observer que dans les pays méridionaux : il faut cependant à Paris des points centraux,

---

(1) Ce qu'il y auroit de bien important, ce seroit de voir si l'on pourroit déterminer quelque parallaxe sensible aux étoiles nébuleuses. On sait qu'infructueusement M. Huyghens tenta d'en déterminer une sur Sirius, qu'il trouva au plus deux minutes, et qu'en supposant Sirius du volume du Soleil, il seroit 27664 fois plus éloigné de la terre que n'est le soleil. Cependant il est constant qu'il y a telle étoile dont la terre s'approche en 6 mois de 66 millions de lieues au moins : comment cette base énorme ne peut-elle pas produire un angle sensible vis-à-vis d'aucune d'entr'elles. On s'est attaché à Sirius, parce qu'elle est la plus apparente ; il faudroit s'attacher à d'autres et tenter toutes les voies possibles. En supposant les étoiles les plus proches éloignées de 10,000 fois la distance du soleil à la terre, le diamètre de l'orbe annuel (66 millions de lieues) ne fait pas une cinq-millième partie qu'elle n'en approche.

Note de l'auteur.

et par conséquent la perfection de l'instrument, à laquelle on ne pense pas assez. Il me semble que l'on croit beaucoup trop vîte être aux bornes de l'art. Prenons des exemples à la portée de tout le monde.

XIV. *Invention à encourager.*

Avant la poudre à canon, le papier, l'imprimerie, les glaces, etc., on doutoit de la possibilité de ces grandes découvertes. Or il est démontré que l'art de voler éprouve moins d'opposition de la part de la nature que la plupart de ces inventions; et si l'on étudie le canard, le fluteur, l'androïde Vaucanson, on verra que la machine pour voler doit être moins compliquée et exiger un moindre effort de l'esprit humain. Je proposerois un grand prix pour celui qui la découvriroit, et il y a à parier qu'elle seroit trouvée. Cette machine ne seroit-elle donc pas plus utile que la chaise de M. Irwin pour les longitudes, le megamètre de Charnieres, et le scaphandre de l'abbé de la Chapelle, etc. etc. ?

C'est l'expérience qu'il faut encourager

dans tous les genres ; elle est la base du progrès des sciences humaines. C'est par des expériences que Linnéus a trouvé le sommeil et le sexe des plantes, et ainsi des autres découvertes qui font l'ornement de l'esprit humain et des nations qui ont donné le jour aux grands hommes. Ce sont les observations et les faits sur-tout qui peuvent servir au progrès de l'administration que doit encourager le gouvernement : mais jusqu'à ce jour, les commis et les ministres n'ont que trop enseveli dans les bureaux, des mémoires excellens qui renfermoient les plus grandes vues.

X V. *Académie du progrès des sciences humaines.*

Qu'on abandonne dans les classes et les études les tourbillons de Descartes, les épicycles de Ptolomée, la divisibilité de la matière à l'infini ; mais qu'on étudie Galilée, Kepler, Newton, Clairaut, Euler. En partant de ce point, on fera de grands progrès. Qu'on abandonne les théories de la terre jusqu'à présent proposées ; mais

qu'on recueille exactement les minéraux apportés par les voyageurs ; qu'on écrive l'histoire des volcans éteints en activité ; qu'on mesure les hauteurs des chaînes de montagnes, et qu'on les compare, on aura des matériaux sûrs sur la superficie du globe. Je laisserois aux académies fondées de constater l'état actuel de nos connoissances ; *l'académie des progrès* se chargeroit de la recherche, selon la méthode de Bacon.

XVI. *Agriculture françoise.*

L'agriculture est la base de toutes nos richesses et de nos forces. Et les friches, les landes, l'arbre vorace de la fiscalité, sont les seuls ennemis qui rongent nos entrailles. Après la paix de 1762, M. Bertin s'occupa de l'amélioration foncière, et on voit dans la correspondance ministérielle de ce temps-là des mémoires de l'intendant d'Alsace, M. Lucé, sur les effets d'une ordonnauce de Colbert sur les terreins vagues.

Les neuf dixièmes de la Bretagne sont incultes, et dans les landes de cette pro-

vince le sol de nature froid, ferrugineux, vitriolique ; les bords de la mer dans une largeur de deux lieues, sont cultivés comme les marais de Paris. Viennent ensuite les riches pays de Prévalais, Carhais, etc. Les landes succèdent ; on eût pu les enrichir par des plantations des arbres conifères qui se plaisent dans les parties ingrates. Mais il faudroit encore ouvrir ces landes par des communications. M. le duc d'Aiguillon, en ouvrant la province dans tous les sens, a déjà vivifié cette province ; il la perça tout-à-la-fois ; il reste à finir cette opération par quelques routes divisées dans les landes pour procurer les défrichemens ; mais je vois avec peine que les vues de M. d'Aiguillon ne sont pas toutes exécutées dans l'administration de cette province ; il y a été remplacé par M. Duras, et depuis ce temps-là le commandement, l'intendance et les emplois n'y sont qu'un moyen d'ambition et d'intrigues entre ceux de la cour et des Etats ; le seul bien réel de la province est abandonné : les seules querelles sont profitables.

XVII. *Métiers à perfectionner.*

Une idée heureuse saisit, en 1769, le gouvernement. Les métiers dans les provinces ne se sont pas perfectionnés comme à Paris ; et pour faire circuler les progrès faits dans la capitale, on appela de différentes parties du royaume des jeunes gens mariés, pour leur faire comprendre les progrès : on plaça des meûniers à Corbeil, des maçons à Sainte-Géneviève, des charpentiers dans les machines de l'opéra, des jardiniers à Montreuil. Ceux-ci, à leur retour, semèrent toutes sortes de graines inconnues, et les autres furent appelés à dix lieues à la ronde. Cette expérience commencée en grand n'a pas été suivie à cause de l'instabilité du ministère.

Fin des Mémoires du duc d'Aiguillon.

REMARQUES

sur les Mémoires du duc d'Aiguillon.

Il paroît que ces mémoires ont été adressés à quelque prince ou seigneur qui avoit la confiance de la reine, et qu'ils ont servi de règle, de conduite ou d'instruction pour la conduite de ce prince à la cour; on en ignore le nom; il paroît encore que M. le duc d'Aiguillon seul a communiqué une partie des anecdotes qu'on y donne; lui seul en a pu connoître la plupart. Au reste, les éditeurs ont reçu à ce sujet quelques notes d'un témoin oculaire des évènemens, et croient devoir les insérer ici. Ils sont de toute exactitude.

Page 14, *ligne* 10. M. d'Aiguillon étoit non à Veret, mais à Bagnères, d'où il vint à Fontainebleau.

Page 15. De Reyne, qui avoit vu M. de la Chalotais en Bretagne, lui écrivoit des nouvelles d'anti-chambre, et il ne paroît pas

s'être mêlé de l'affaire de madame Desparbés.

Page 17, *ligne* 4. Les amis de M. de la Chalotais avoient imaginé d'associer la noblesse à ses intérêts; mais cette intrigue ne pouvoit avoir des suites, les Etats et les parlemens étant divisés.

Page 18. M. d'Aiguillon n'avoit jamais entendu parler des billets anonymes, et trouva qu'on faisoit trop de bruit à Fontaine-bleau pour peu de chose.

Page 20. Ce fut une madame Magon qui fit courir le bruit ridicule de l'échafaud, ayant vu entrer des charrettes chargées de poutres destinées à des réparations dans les prisons.

Page 21. M. de Flesselles se mêla de cette affaire par ordre de la cour et en qualité d'intendant; il s'en tira le plutôt qu'il put.

Page 26. M. le chancelier de Lamoignon étoit un très-honnête homme, qui n'étoit gagné par personne, non plus que M. de Malesherbes son fils, qui put avoir avec lui des conférences d'affaires, mais non d'intrigues.

Page. 27. Jamais M. d'Aiguillon n'avoit pensé au ministère. M. le dauphin, qui l'estimoit et le considéroit, n'y avoit pas non plus pensé : l'affection de ce prince datoit de plus loin que les intrigues.

Page 31. M. d'Aiguillon, devenu ministre, voulant obtenir du roi la révocation de l'exil de M. de la Chalotais, le roi lui répondit ces paroles : *Vous pouvez lui pardonner ; mais tant que je serai roi, il n'ira pas en Bretagne. Ne m'en parlez plus.*

Page 36. La correspondance de l'abbé de Broglie n'étoit que ralentie, parce qu'il voyoit moins souvent madame la comtesse de Toulouse, chez laquelle il avoit fait une connoissance plus suivie avec le feu roi, qu'il amusoit par la gaieté de ses propos, et à qui il avoit écrit des folies qui devenoient sérieuses et agréables au roi, qu'il instruisoit ainsi de tout ce qui se passoit.

Page 37, *ligne* 1. M. le dauphin s'amusoit aussi de l'abbé de Broglie ; mais ce prince éclairé et décent *n'en faisoit pas plus de cas que de raison.*

Page 38. Au commencement, le renvoi du duc de Choiseul étoit décidé ; le roi

l'avoit déclaré à M. le dauphin, qui le soir en parla secrètement à son coucher à M. de la Vauguyon. Un valet-de-chambre qui étoit dans l'alcove, sans que le prince s'en doutât, l'entendit et courut avertir M. de Choiseul, qui se hâta de faire reparler au roi. M. le dauphin le lendemain fut fort étonné de trouver le duc de Choiseul au lever du roi qui lui dit : *Mon fils, vous avez parlé trop tôt.*

Page 41, *deuxième alinéa*. M. d'Aiguillon n'a jamais demandé d'indemnités pour les peines et tracasseries qu'il a essuyées en Bretagne. Il s'est toujours contenté dans cette province du produit de sa place de commandant; et quand, après des tenues d'Etats très-longues et très-dispendieuses, il a été forcé de demander des secours, il a été jusqu'à faire entrer en compte les 30,000 liv. qu'il est d'usage que la province donne au commandant, comme aussi les 15,000 l. qui étoient données en présent à madame d'Aiguillon. Aussi, bien loin de s'enrichir, il dérangea ses affaires.

M. d'Aiguillon ne demanda pas le régiment du roi, car il étoit à Aiguillon : ce fut

madame d'Aiguillon qui écrivit au roi une lettre que la reine voulut bien lui remettre; cette lettre ne faisoit aucune mention des tracasseries de Bretagne, mais seulement des services de M. d'Aiguillon, et de la promesse que le maréchal de Belle-Isle lui avoit faite au nom de sa majesté, dans le temps de l'affaire de St-Cast, de la première place vacante, attendu qu'il n'avoit pas été possible de le nommer maréchal de France, comme le roi l'avoit d'abord pensé, parce qu'il n'étoit seulement général que du mois de mai précédent. M. de Choiseul ayant appris que la reine protégeoit M. d'Aiguillon, et qu'elle avoit remis la lettre au roi, dit tout haut à son café : *La reine demande pour M. d'Aiguillon, et moi pour M. du Châtelet; nous verrons qui l'emportera.* La reine est morte peu de temps après.

Page 42 et 43, *lig.* 1 *et suiv.* M. d'Aiguillon avoit donné sa démission du commandement de Bretagne bien avant qu'il traitât de celui de la compagnie des chevau-légers. Il l'acheta, en septembre 1769, 1,200,000 liv. de M. le duc de Chaulnes. Le roi trouvant que la charge étoit chère, le lui dit, et lui

offrit même de lui en donner tout de suite la survivance pour son fils. M. d'Aiguillon eut la générosité de répondre que son fils, étant trop jeune, ne méritoit pas cette grace signalée, et que quand il auroit l'âge, il prendroit la liberté d'en faire souvenir sa majesté : ce qui n'a pas eu lieu ; car c'est le roi Louis XVI qui la lui a accordée pendant que M. d'Aiguillon étoit dans son exil.

Page 45, *lignes* 15 *et suiv.* Ce n'est pas pendant son procès que M. d'Aiguillon a fait connoissance avec madame Dubarry, qu'il n'avoit jamais vue ; comme elle n'aimoit pas M. de Choiseul, parce qu'elle avoit à se plaindre de lui, et comme elle voyoit qu'il cherchoit à opprimer M. d'Aiguillon, elle fit offrir son crédit à celui-ci, qui n'avoit fait aucune démarche pour se le procurer, et il a eu ensuite avec elle des liaisons de reconnoissance et d'amitié.

Page 48, *ligne* 1. M. d'Aiguillon n'étoit pas à souper chez madame Sabathin, lorsqu'il apprit l'arrêt que le parlement de Paris avoit rendu contre lui. Pendant tout le temps de son affaire, il n'a jamais manqué de

rentrer chez lui de très-bonne heure, pour lire ou faire les écrits relatifs à son procès, et n'en ressortoit point.

Page 54, *ligne* 14. Les pièces de la procédure ont été brûlées par le chancelier, par ordre du feu roi; jamais M. d'Aiguillon ne les a réclamées.

Page 56, *ligne* 1. M. d'Aiguillon étoit à Aiguillon, et madame d'Aiguillon en Picardie, chez une de ses amies. M. de Maurepas lui envoya un courrier avec ordre d'en dépêcher un à son mari, pour lui mander que l'intention du roi étoit qu'il vînt siéger à la rentrée du parlement; ce qui en effet eut lieu.

Page 59, *ligne* 7. Jamais M. d'Aiguillon n'a confié à personne son plan d'administration. Il avoit fait part à M. de Maurepas de ses vues pour le rétablissement du parlement; mais le vieux ministre se comporta à sa fantaisie. M. d'Aiguillon passa l'hiver à Paris fort solitairement avec un petit nombre d'amis. Il n'alla à Versailles que pour la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit, et pour son travail des chevau-légers.

Page 61, *lignes* 1 et 2. Jamais M. de Maurepas n'a eu envie de s'associer M. d'Aiguillon au ministère ; jamais, en 1776 ni en 1780, ni en aucun autre temps, il n'a voulu s'étayer de lui ni le consulter, ni celui-ci n'a jamais pensé à lui être associé ; il est même à présumer que leurs opinions étoient peu semblables, et le vieux ministre tenoit aux siennes.

Page 62, *lignes* 8 *et suivantes*. M. de Maurepas ne força ni u'engagea M. d'Aiguillon à rester à Paris à la rentrée du parlement. La saison seule l'y décida. Il devoit ensuite assister au sacre, suivant le droit qu'il en avoit comme pair et comme commandant des chevau-légers. Son projet étoit d'aller passer le reste de l'été à Veret, et de-là à Aiguillon. Il y avoit eu un travail pour les chevau-légers, fait par M. de Maurepas, parce qu'alors M. d'Aiguillon étoit absent, mais quant au second, il le fit lui-même. C'est une fable que sa prétendue arrivée nocturne et secrète. Ce second travail eut lieu en décembre 1774, et fût très-promptement expédié. M. d'Aiguillon ne resta dans le cabinet

avec le roi que le temps nécessaire pour qu'on ne crût pas qu'il voulût former quelques intrigues ; lorsque le roi eut fait ses signatures, M. d'Aiguillon se leva et reprit ses papiers. Le roi lui demanda s'il n'avoit rien à lui dire ; il répondit que non, fit sa révérence et sortit.

Page 64. Pour l'affaire de Guines, voyez la correspondance imprimée de M. d'Aiguillon.

Page 70, *ligne* 2. M. d'Aiguillon sentit d'où partoit le coup : mais il ne perdit pas la tête,et n'étoit pas dans le cas de la perdre à si bon marché ; il se retira, comme à l'ordinaire, avec sa troupe après la revue. Il se disposa à aller à Veret. M. de Maurepas lui conseilla de la part du roi d'aller à Aiguillon : il se hâta de déférer à ce conseil, ou plutôt d'exécuter cet ordre, et quoiqu'il n'eût arrêté son départ que plusieurs jours après, cette raison le détermina à l'accélérer ; de sorte qu'il partit pour la Gascogne en droiture, trois jours plutôt qu'il ne l'avoit projeté ; la reine étoit en route pour Rheims. A peine y fut-elle arrivée, qu'impatiente d'assurer l'éloigne-

ment de M. d'Aiguillon, et animée par des personnes ardentes à exercer contre lui une injuste haine, elle ordonna à M. de la Vrilliere de lui mander sur-le-champ qu'elle étoit surprise et trouvoit très-mauvais qu'il fût encore à Paris; il étoit parti le matin de ce jour même. Le courrier de M. de la Vrilliere arriva la nuit. On éveilla madame d'Aiguillon, qui, pour toute réponse, écrivit ces mots fermes et qui lui font honneur : *Les ennemis de M. d'Aiguillon peuvent être tranquilles, il est parti ce matin.*

Page 71, dernier alinéa. M. d'Aiguillon, la veille de son départ, alla à Pontchartrain avec madame d'Aiguillon, dire adieu à M. de Maurepas; mais ils n'eurent avec lui aucune espèce d'explication, ni de pour-parlers, tels que ceux rapportés dans ce livre.

Page 72. Une certaine chronique ne donne pas au prince une si belle origine. Quoiqu'il en soit, il est tout simple que l'abbé Terray fut porté pour lui, étant conseiller au parlement; il avoit été chef de son conseil, et il étoit en quelque façon son domestique.

Même

Page 78. Il y avoit quatre jours que le courier pour le roi d'Espagne étoit parti, sans que M. de Choiseul s'en fût douté.

Page 85. M. d'Aiguillon connoissoit peu M. de Boynes lorsqu'il est entré au ministère. Sur sa réputation d'homme instruit et habile, il l'indiqua : ayant ensuite reconnu par lui-même qu'il n'étoit pas moins honnête homme, il devint son ami, et il l'a été jusqu'à sa mort.

Page 89, *ligne* 24. M. d'Aiguillon n'a pas eu des liaisons particulières avec M. Beaudouin. Il ne le voyoit que comme les autres maîtres des requêtes, qui les jours de conseil ou la veille venoient de temps en temps dîner ou souper chez lui.

Page 97, *ligne* 17. M. d'Aiguillon n'avoit pas besoin, pour sa circonstance, de M. de Broglie, encore moins de M. Beaudouin.

Page 100. Ce n'est ni par M. Beaudouin, ni par aucune menée secrète que M. d'Aiguillon étoit instruit de la correspondance du comte de Broglie avec le roi. Il le savoit par les correspondances de son minis-

tère, et le Monarque le lui avoit dit lui-même.

Page 102. Ce fut M. d'Aiguillon qui remit tout simplement au roi la lettre du comte de Broglie, en lui demandant quelle réponse il y feroit ; le roi lui dit : *C'est à moi d'y répondre.*

Page 103, *ligne* 1 *et suivantes.* On ignore le propos qui est ici prêté à M. de Fronsac ; mais depuis la découverte de l'intrigue entre le comte de Broglie et Ségur, le premier étoit très-mal à son aise avec le roi, qui le traitoit très-froidement ; ce qui contrarie cette prétendue faveur extraordinaire.

Page 104, *lignes* 1 2, *et* 3. M. d'Aiguillon rendit justice à M. le maréchal de Broglie, en lui faisant obtenir du roi le commandement des trois évêchés, en considération de ses services et de sa dignité de maréchal de France ; et ce qui s'étoit passé entre le comte et M. d'Aiguillon ne devoit ni ne pouvoit empêcher ce dernier de faire traiter favorablement un homme distingué, tel que M. le maréchal de Broglie. Jarla n'a jamais été un affidé de M. d'Aiguillon,

qui ne l'a vu que comme un homme attaché au maréchal de Broglie, lorsque ce maréchal le lui envoyoit. Il n'a jamais eu d'autres relations avec lui.

On ignore quel a été l'emploi ou l'état de Jarla à Bordeaux ; mais on peut assurer que M. Pichard n'avoit pas besoin de son secours, étant parfaitement en état de se passer de teinturier.

PIÈCES ORIGINALES,

Relatives à la Commission et au Commandement du duc d'Aiguillon en Bretagne ; sur les Etats et le Parlement de cette province.

MÉMOIRE DU ROI,

Pour servir d'Instruction au sieur duc d'Aiguillon, pair de France, gouverneur d'Alsace, commandant en chef en Bretagne, et commissaire principal de Sa Majesté à l'Assemblée des Etats de ladite province.

Aussi-tôt que le sieur duc d'Aiguillon aura reçu la présente instruction, il annoncera qu'il est porteur d'ordres rigoureux; que sa majesté veut être obéie, et qu'il se rendra le surlendemain à l'assemblée des Etats.

Dans l'intervalle de temps qui se passera jusqu'au surlendemain, il tâchera d'engager les Etats à se soumettre, en leur faisant sentir combien sa majesté a lieu d'être irritée de leur résistance, et tout ce qu'ils ont à craindre de son juste ressentiment.

Si le surlendemain ils ne sont pas rentrés dans le devoir, le sieur duc d'Aiguillon se rendra à l'assemblée avec les autres com-

missaires de sa majesté, à moins qu'il n'ait lieu d'opérer un changement de la part des Etats, auquel cas sa majesté l'autorise à leur accorder encore un délai de 24 heures.

Si l'opiniâtreté des Etats l'oblige à entrer dans l'assemblée, il y parlera avec la dignité et la fermeté qui conviennent aux circonstances : il fera faire lecture de la lettre ou ordre du roi, joint à la présente instruction ; il ordonnera d'y délibérer, et il annoncera qu'il se rendra le lendemain à l'assemblée pour se faire rendre compte de la délibération qui aura été prise, et pour faire enregistrer l'ordre de sa majesté.

Le lendemain, si la déclaration ne se trouve pas conforme aux volontés de sa majesté, le sieur duc d'Aiguillon fera enregistrer l'ordre de sa majesté, et qu'il va envoyer un courier jusqu'au retour duquel les Etats auront encore le temps de faire des réflexions.

Si les Etats avoient obéi, le sieur duc d'Aiguillon pourra se dispenser de faire enregistrer l'ordre de sa majesté, et il fera entendre aux Etats qu'il veut bien prendre sur lui de leur épargner cette transcription.

Il pourra arriver qu'en délibérant en conséquence dudit ordre, deux des ordres soient d'avis de s'y conformer ; en ce cas le sieur duc d'Aiguillon en rendra compte sur-le-champ à sa majesté par un courier, et il lui sera envoyé un ordre de sa maj. qui déclarera que les avis des deux forment délibération, et qui enjoindra de la signer.

Si au contraire les avis des trois ordres, et même des deux étoient contraires aux intentions de sa majesté, et sur l'avis que le sieur duc d'Aiguillon en donnera aussitôt, il lui sera envoyé un ordre de sa maj. pour séparer les Etats.

Après avoir reçu cet ordre, et si les Etats persistent dans leur désobéissance, le sieur duc d'Aiguillon les séparera en vertu dudit ordre (1).

En cas que dans le cours des délibérations

---

(1) On peut voir dans les Mémoires du maréchal de Richelieu, par J. L. Soulavie, qu'on publiera dans peu de temps, et qui sont sous presse, le détail infiniment curieux de la politique de la cour, relativement aux affaires de Bretagne.

quelques gentilshommes mal-intentionnés entreprennent, comme par le passé, de les troubler en quelque manière que ce soit, ce qui, dans la circonstance présente, précipiteroit les Etats dans le danger évident de la séparation, sa majesté entend qu'ils soient aussi-tôt éloignés de la ville de Nantes, avec défenses d'aller à Rennes, et avec interdiction perpétuelle de l'entrée des Etats; et le sieur duc d'Aiguillon leur fera notifier les ordres que sa majesté a fait expédier à cet effet, et qui seront joints à la présente instruction.

Sa majesté entendant pareillement punir, après la séparation des Etats, huit des principaux auteurs des troubles qui l'auront causée, elle enverra au sieur duc d'Aiguillon des ordres pour en faire enfermer quatre dans les châteaux, et pour en exiler quatre autres hors de la province, et il fera usage de ces ordres le lendemain de la séparation des Etats.

Sa majesté se réserve au surplus de pourvoir ainsi qu'il appartiendra, aussi-tôt après ladite séparation, à la perception des droits dans la province; et en cas de besoin, elle

en fera approcher des troupes pour que les ordres par elle donnés à ce sujet soient pleinement exécutés.

Fait et arrêté par le roi, étant en son conseil tenu le 17 janvier 1765. *Signé* LOUIS, *et plus bas*, PHELIPPEAUX.

ARRÊTÉ
DU PARLEMENT,
Du 19 janvier 1765.

LA COUR, toutes les chambres assemblées, considérant la nature des circonstances dans lesquelles elle se trouve, et craignant que la convocation de ses membres faite par le seigneur roi ne lui annonce de nouveaux ordres adressés par une voie extraordinaires.

A ARRÊTÉ : 1°. Que s'il se présente un commissaire dudit seigneur roi, se disant chargé des ordres de sa majesté, et qu'il demande l'entrée de la cour avant qu'elle puisse lui être accordée, on enverra vers lui le greffier en chef civil pour lui demander ses lettres de créance, lesquelles seront examinées avant que l'entrée de la cour puisse lui être permise.

2°. Que lesdites lettres de créance examinées et trouvées en règle, la cour fixera la place que ledit commissaire devra occuper, selon ses rang et dignité.

3°. Que ledit commissaire entré et ayant présenté lesdits ordres du seigneur roi, il lui sera dit par le premier président que la cour ne peut, sans manquer au plus essentiel de ses devoirs, et sans consentir à son anéantissement, s'empêcher de délibérer sur tous ordres à elle adressés; qu'elle ne peut, ne doit, ni n'entend y délibérer en présence de ceux qui sont porteurs desdits ordres; qu'ainsi, à l'effet de laisser à ladite cour la liberté nécessaire à ses délibérations, il doit se retirer.

4°. Et où ledit commissaire refuseroit de se retirer, ladite cour a protesté et proteste dès-à-présent contre toutes transcriptions qui pourroient être faites sur les registres, et contre toutes voies illégales.

5°. A de plus arrêté ladite cour que, audit cas, il sera dit audit commissaire, par le premier président, que la cour a protesté le 19 du présent mois, et qu'elle renouvelle ses protestations en sa présence, contre

tout ce qui pourroit être dit ou fait par ledit commissaire au préjudice de la liberté et de la dignité de la cour, des vrais intérêts du roi, du maintien des droits, franchises et libertés de la province, et des loix constitutives de la monarchie; et que ne pouvant donner le moindre signe d'approbation, même par sa seule présence, à des voies de fait et des coups d'autorité qui substituent une formalité illusoire à la loi sacrée de l'enregistrement, ladite cour seroit forcée de lever la séance.

6°. Qu'en conséquence ladite cour se retirera, se réservant de se rassembler dès que ledit commissaire sera sorti du palais, à l'effet de satisfaire à ce qu'exigeront d'elle la religion de son serment, sa fidélité à ses devoirs, et l'intérêt du roi et de sa province de Bretagne.

7°. Qu'au cas que ledit commissaire notifiât à tous les membres de la cour, ou à quelques-uns en particulier, un ordre par écrit portant défense de désemparer, il lui sera dit par le premier président que les ordres dont il est porteur sont si opposés à la bonté et à la justice du roi qu'ils ne

peuvent être que surpris à sa religion ; que la cour proteste que la présence forcée de la cour ou de quelques-uns de ses membres et leur silence ne pourront jamais leur être imputés à consentement.

8°. Qu'immédiatement après la sortie dudit commissaire, la cour reprendra sa séance pour délibérer librement sur les ordres du roi et transcriptions illégales.

9°. Que si ledit commissaire faisoit défense au premier président ou autres présidens de la cour de permettre qu'il fût par elle délibéré sur lesdits ordres et transcriptions, ils ne seront tenus de déférer à un ordre verbal, et que si l'ordre du roi est par écrit, il leur sera loisible d'y obéir, et ils ne seront point tenus de présider à la délibération.

10°. Que si l'ordre supposé s'étendoit indéfiniment à tout conseiller de la cour qui par rang d'ancienneté se trouveroit dans le cas de présider la compagnie en l'absence desdits présidens, on ne pourra obtempérer audit ordre, puisque s'il avoit lieu, toute délibération seroit interdite à la cour, et audit cas le premier président sera tenu de présider.

11°. Que celui ou ceux auxquels il seroit adressé des ordres exprès du roi portant défenses de délibérer seront tenus, après avoir notifié à la cour leurs ordres, de se retirer, la cour ne pouvant délibérer devant des porteurs d'ordres, et ladite qualité les privant du droit de délibérer.

12°. Et s'ils croyoient ne pouvoir, en conséquence desdits ordres, se retirer, celui qui par sa dignité ou son ancienneté se trouvera présider la cour sera tenu de recueillir les suffrages à leur place, même en leur présence.

MEMOIRE

MÉMOIRE

Concerté entre M. le duc d'Aiguillon et M. le Maréchal de Richelieu,

Sur la conduite à tenir ensemble, vis-à-vis du Roi et de M. le Comte de Maurepas, honoré de la confiance de Sa Majesté, relativement au parlement.

MÉMOIRE

Concerté entre M. le Duc d'Aiguillon et M. le Maréchal de Richelieu,

Sur la conduite à tenir ensemble, vis à-vis du Roi et de M. le Comte de Maurepas, honoré de la confiance de Sa Majesté, relativement au parlement.

La situation du royaume est l'objet de l'attention de toute l'Europe, et de la crainte de tous les François.

Jamais roi de France ne s'est trouvé vis-à-vis des Anglois dans une situation aussi importante et aussi décisive : il sembleroit que les meilleures têtes suffiroient à peine pour discuter solidement les mesures à prendre dans une telle conjoncture.

Tous les rois ont eu, et ont un conseil ; et ceux qui ont eu des premiers ministres, même auxquels ils étoient le plus soumis, avoient néanmoins d'autres ministres qu'ils

consultoient en particulier, et qui les mettoient en état de connoître la vérité, qui ne se peut guère trouver que dans le contraste des avis, qui peut seul mettre le roi à portée de choisir.

Tout le monde est persuadé que le roi qui règne à présent sur les François a le discernement bon, et que n'étant détourné par aucun des défauts qui pour l'ordinaire pervertissent les rois, il y auroit tout à espérer de son règne, si la juste situation des affaires et la vérité parvenoient jusqu'à lui.

La vérité ne pourra jamais y arriver, quand, au lieu de faire ce qu'il faut pour la découvrir, il continuera de faire tout ce qu'il faut pour en boucher les chemins. Les princes amis de la France en sont affligés, et ses sujets s'en désolent.

Lefeu roi étoit né comme lui sans avoir père, mère ni parens pour le guider. Il n'avoit que le régent qui pouvoit croire devenir un jour roi à sa place, et duquel on avoit donné au feu roi toutes sortes de défiances.

Il étoit bien naturel dans ces circonstances, que le roi se livrât au précepteur

que Louis XIV lui avoit donné, et qui se trouvoit avoir beaucoup d'esprit, de sagesse et toutes les qualités possibles, pour se faire aimer et mériter sa confiance, comme il l'obtint effectivement.

Le commencement de son règne fut glorieux : il réunit l'estime et la crainte de l'Europe, dont il fut l'arbitre, et fut l'objet de l'amour de ses sujets.

Le feu roi étoit doué d'un grand sens ; et comme il voyoit le succès de tout ce qui avoit été prévu, sa confiance ne faisoit qu'augmenter pour son précepteur, qui avoit été dès le commencement de son règne le dépositaire de sa confiance intime, cependant avec quelques restrictions.

M. le duc de Bourbon eut le titre de premier ministre, et toutes les affaires étoient discutées au conseil ; ce qui accoutumoit le roi à former son jugement. Tout étoit d'ailleurs porté au conseil, dans lequel les maréchaux de Villars, d'Huxelles, de Talart, d'Estrées, duc d'Antin, etc. qui se sont succédés, avoient souvent le courage de contredire et discuter les affaires ; mais le cardinal de Fleuri étoit celui qui avoit la

meilleur esprit, et le roi en étoit témoin ; ce qui augmenta toujours la confiance qu'il eut en lui jusqu'aux dernières années de sa vie.

Le roi décida cependant plusieurs choses que l'on reconnut être uniquement de lui, ce qui augmenta, pour ainsi dire, l'idée que l'on avoit de son caractère qui se développoit sans qu'il manquât à ce qu'il avoit résolu de rendre et faire rendre de considération au cardinal.

Louis XVI est né à-peu-près dans les mêmes circonstances que Louis XV, sans père, mère ni oncles à qui il ait pu avoir confiance et déférence. Son âge est plus avancé que celui de Louis XV ne l'étoit ; mais son éducation est bien tardive par la faute du feu roi, qui auroit dû le former avec plus de soin, et le mettre dans le conseil.

Et par une réunion de fatalités sans exemples, le forfait de sa mort priva le roi, qui règne, de tous ses ministres, et le laissa livré à celui que des raisons spécieuses le déterminèrent à choisir.

Il ne doit pas être question d'en dire du mal ; mais il est important de lui rappeler des faits constans depuis le premier jour qu'il arriva à Versailles.

Le comte de Maurepas commença, comme il est bien naturel, d'étudier le fort et le foible de son jeune maître. Il auroit été fort heureux, s'il eût eu pour objet le bien de l'Etat et la gloire de son règne, et s'il eût voulu se servir de son expérience, employer l'art et la finesse dans lesquels il est supérieur à tous les hommes.

Il n'en falloit pas tant pour abuser d'un jeune prince qui s'abandonnoit à lui et perdre son Etat : il ne songea donc qu'à se venger de la mémoire du feu roi qui l'avoit exilé, sans faire réflexion qu'il étoit grand-père de son maître, sans considérer le sermon du chancelier et la révolution du parlement, où son adresse a été sacrifiée à la façon mal-adroite dont elle s'est faite, sans penser aux suites.

Pour jouir trop vîte de sa vengeance, il ne s'attacha qu'à donner des idées atroces du tout le passé, et à déraciner du cœur du roi les justes idées qui y étoient contre les parlemens.

Il fit voir au roi les projets qui étoient déjà formés par Louis XV de rétablir une partie du parlement, mais il se garda bien de dire toutes les circonstances qui accom-

pagnoient ce projet, et il conduisit sa trame de façon que l'on peut la regarder comme le chef-d'œuvre de toutes les intrigues qu'il y ait jamais eu de mieux combinées à aucune cour.

Comme il n'étoit pas encore le maître absolu et exclusif de l'esprit du roi, et qu'il fut quelque temps à le combattre avec le chancelier, il conçut une déclaration que le roi porta au parlement, ce qui fut la première démarche importante de son règne, dans laquelle son autorité n'étoit point blessée, celle du parlement restant très-soumise; mais comme son seul objet dans cette démarche étoit de perdre le chancelier pour demeurer seul maître du champ de bataille et de l'autorité du roi, il ne lui fut pas difficile de trouver le moyen de l'exclure du projet, et de faire voir qu'il n'étoit pas possible qu'il pût rester le chef d'une compagnie composée de tous ses ennemis; de sorte qu'il obligea le roi de le chasser, et de mettre à sa place le plus méprisable de tous les hommes, qui par là n'osa se refuser à aucune de ses volontés, comme il est arrivé.

Le roi croyant de bonne foi, en rétablissant les parlemens, qu'il y avoit mis des entraves pour les empêcher de s'écarter de la soumission et du respect qu'ils lui doivent, comme ils avoient toujours fait, il est bien aisé de comprendre que sa jeunesse ne pouvoit deviner que, d'illusions en illusions, on le conduiroit à rompre lui-même toutes ses entraves, et à se mettre hors d'état de braver leur autorité et de la rendre plus avilie qu'elle ne l'avoit jamais été dans aucun règne.

Cela est poussé à présent à un tel point que, malgré l'inexpérience et toutes les barrières que le premier ministre a pu mettre aux avenues par où la vérité pouvoit arriver au roi et lui procurer des connoissances, il est impossible cependant que la conscience du roi ne lui en fasse soupçonner quelque chose. Il est capable de réfléchir; mais quand cela seroit aisé à comprendre, il est vrai aussi qu'un jeune prince peut être effrayé de l'embarras qu'il trouveroit à s'éclaircir, et du genre de résistance qu'il doit manifester sur la façon de s'y prendre.

Le lieutenant de police n'ose, dit-on, lui

parler. Le chef du cabinet où l'on *décachète les lettres à la poste* s'est arrangé pour ne porter au roi que des paquets composés comme il le faut pour augmenter ses illusions, plutôt que pour les détruire ; et pour retrancher les paquets qui pouvoient l'éclairer, et toutes les petites nouvelles également ; et s'il en échappe quelqu'une qui puisse jeter quelque rayon de lumière, ce rayon est d'abord confondu dans d'autres.

Le roi n'interroge pas assez ceux qui sont à portée de lui parler : aucun des ministres n'oseroit lui dire un mot, et encore moins les particuliers, parce que l'on croit que ce seroit sur-le-champ un manque de respect, et qu'on seroit perdu ; de sorte que ce malheureux jeune prince, qui paroît fait pour être admiré de l'Europe et adoré de ses sujets, en est également regardé de la façon que tout le monde sait, et qu'un sujet accoutumé à aimer ses maîtres et l'Etat n'oseroit prononcer.

Cependant comment ne pas tout hasarder dans ce moment, où (1) le roi et l'état

(1) Ce mémoire a été dressé lorsque le parlement venoit d'être réintégré.

sont à la veille d'être au comble de la gloire et d'une tranquillité permanente pour tout le règne du roi, si les partis sont bien pris avec les ennemis du dehors et ceux du dedans, qui sont les parlemens ; ou (si l'on se conduit de travers) à la veille de voir perdre d'honneur et de réputation l'un et l'autre, ce qui est inévitable dans une conjoncture d'aussi grande conséquence ?

Il est impossible dans cet état des choses que le roi n'en voie assez pour desirer le reste, et ne cherche à s'éclaircir par conséquent sur tous les moyens, s'il vouloit se ressouvenir de tout ce qui s'est passé à son arrivée au trône, et à quel point il a été trompé.

Quand il répondoit à ceux qui lui représentoient combien il avoit été justement indigné contre les parlemens, et tout ce qu'il en avoit à craindre, il assuroit qu'il vouloit améliorer, mais non pas détruire; parce que la droiture naturelle de son esprit lui avoit fait connoître que ce que contenoit la déclaration qu'il porta au parlement renfermoit de quoi retenir ce même parlement dans les bornes de son devoir, la punition étant annoncée.

S'il veut après cela se donner la peine du plus petit examen sur ce qui étoit porté dans la déclaration qui devoit faire la loi générale, il trouvera que de tout ce que contenoit cette déclaration, il n'y a pas eu un seul article d'exécuté ; l'ouvrage le plus assidu du garde-des-sceaux a été de détruire en détail tout ce qu'il contenoit.

Le grand conseil étoit jadis un contre-poids à la balance de ces deux autorités subalternes : le parlement a attaqué celle-ci avec une témérité qui ne pouvoit être justifiée que par la certitude que le garde-des-sceaux trahiroit tous ses devoirs ; aussi n'a-t-il cessé d'anéantir avec une effronterie plus que scandaleuse cette justice rivale du parlement, et seule capable de maintenir les parlemens dans leur devoir, ou de donner la facilité au roi de les y faire rentrer sans peine.

En détruisant cette autorité, il a élevé les autres si haut, que le roi aura bientôt beaucoup de peine et besoin d'une conduite mesurée pour les contenir ; mais pour peu qu'il tarde, il y trouvera peut-être plus que de la difficulté par le discrédit affreux dans

lequel l'on voit à chaque occasion l'autorité du roi s'anéantir, et celle des parlemens s'accroître.

On voit que le garde-des-sceaux et son maître pensent que, s'ils abandonnoient un instant les parlemens auxquels ils sont livrés avec excès, et si le roi eût fait la moindre réflexion sur leur conduite, ils seroient perdus; ils aiment donc beaucoup mieux que ce soit l'autorité du roi et du royaume qui échoue. Et ils pensent qu'ils pourront toujours arrêter le parlement avec de l'argent et des pensions; qu'ayant celui de Paris pour eux, ils viendront aisément à bout des autres; et qu'étant aussi avancés, ils ne peuvent plus reculer ni changer de système : c'est ce dont il faut bien aviser le roi.

Ils sont persuadés qu'ils pourront toujours séduire le roi comme ils ont fait.

Le premier ministre croit que le roi pense qu'il a choisi lui-même tous ses ridicules ministres qui ont été placés depuis qu'il est sur le trône, parce qu'il dit au roi que depuis qu'il avoit quitté la cour, il n'avoit pas de connoissance des personnes à pouvoir proposer.

M. de Maurepas les a donc fait proposer par d'autres ; ce qui lui a donné la facilité de pouvoir se divertir à les renvoyer, sans que le roi puisse s'en prendre à lui.

Comment un si jeune prince, sans l'expérience de l'âge, avec l'esprit et le cœur droits, pourroit-il concevoir des soupçons aussi adroitement formés par les plus rafinés des courtisans les plus perfides ?

On ne peut que plaindre l'Etat et son maître de ne pouvoir avoir trouvé une seule personne dans son royaume qui ait assez de zèle patriotique pour surmonter la crainte de sa fortune, pour rendre le plus grand service au roi et au royaume. Il faut avouer que si l'aveuglement du roi est insurmontable, il court beaucoup de risques de la politique des gens à qui il a affaire ; mais il doit être bien sûr aussi que si le roi fait quelque attention à des vérités si incontestables, il sentira l'importance du service dont il doit avoir une reconnoissance proportionnée. Il ne reste plus qu'à trouver celui qui aura du courage et du bonheur : c'est la matière d'un autre mémoire.

FIN.

TABLE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER. *Le plan de finance de M. Bertin choque tous les parlemens de France, et le duc de Choiseul qui aspire à être fait surintendant des finances. Le duc de Choiseul se sert du ressentiment des parlemens pour les mettre en action. Il s'unit à la Chalotais pour perdre le duc d'Aiguillon. Le duc d'Aiguillon dénoncé au parlement de Rennes. Le parlement est mandé par la cour. Il se démet. Remarques sur les fameuses lettres anonymes. Commencemens des intrigues du jeune Calonne. Commission établie en Bretagne. Portrait des commissaires. Gestes de ces commissaires. Suite des intrigues du parti de Choiseul et du parlement contre Bertin, soutenu par madame de Pompadour. M. Bertin sacrifié. Intrigues de Choiseul*

contre d'Aiguillon. Celui-ci est attaqué dans l'administration des grands chemins. Le duc d'Aiguillon tente encore de se faire nommer surintendant des finances de France, page 1.

LIVRE SECOND. *Mort de madame de Pompadour. Bertin obtient la confiance du roi, et Choiseul conserve le pouvoir. Le dauphin est incité, par ceux qui l'environnent, à agir. Portrait de l'abbé de Broglie. Il attaque le ministère de Choiseul par des écrits; comment Choiseul triomphe de cette attaque. Mort du dauphin. Calonne et Senac récompensés. Suite des troubles relatifs à l'administration de la Bretagne. Fortune de mademoiselle Lange. Le duc d'Aiguillon s'appuie sur cette favorite. Révolution dans le ministère. Suite de l'affaire du duc d'Aiguillon au parlement. Le roi enlève les procédures originales. Mariage du dauphin, depuis Louis XVI. Exil du duc de Choiseul. Projet de ruiner le parlement. De Boynes offre un plan, pourvu qu'il soit fait ministre. Mort de Louis XV. Rentrée du parlement,* page 35.

LIVRE TROISIÈME. *Rentrée du parlement sous le nouveau règne. Considérations politiques sur cet évènement relativement à l'autorité royale. Affaire du duc de Guignes; quelle liaison elle eut avec celle du duc d'Aiguillon. Sacre du roi. Suite des intrigues de cour,* page 57.

LIVRE QUATRIÈME. *Affaire de M. de Bellegarde, dans son rapport avec MM. de Choiseul et d'Aiguillon. Intrigues des subalternes de la cour. Anecdotes,* page 74.

LIVRE CINQUIÈME. *Suite des affaires élevées par la cour contre le duc d'Aiguillon. Affaire du comte de Broglie et de l'abbé Georgel, dans son rapport avec le duc d'Aiguillon,* page 97.

LIVRE SIXIÈME. *Examen historique du ministère de M. le duc de Choiseul quant à la partie politique : il accapare tous les ministères qu'il peut réunir sur sa tête, ou dont il peut favoriser ses parens ou ses créatures. Né d'une famille dépendante de la maison d'Autriche, et vendu à la reine de Hongrie, il prépare le fameux* pacte de

famille. *Remarques sur ce pacte de famille, si peu honorable à la maison de Bourbon. Le duc de Choiseul se soumet aux vues de la cour de Vienne. Il en est protégé. Histoire du traité conclu avec la cour de Vienne. Les plans de l'abbé de Bernis sont changés. Inconvéniens pour la France relatifs à ce traité. Rapports du duc de Choiseul avec l'Espagne. Il sacrifie la France à la vanité de cette couronne. Négociations à Londres en 1761 Paix de 1762. Conquête de la Corse. Examen de cette opération. Affaire de Guyenne*, page 111.

LIVRE SEPTIÈME. *Suite de l'examen du ministère du duc de Choiseul, relativement à l'intérieur de l'état. Ses efforts pour réunir les finances à son ministère. Troubles dans les parlemens. Comment il conduit la police et le secret de la poste. Dépérissement de la famille royale, comme sous le déclin de Louis XIV. Mort du dauphin, de la dauphine, de la reine et de la favorite. Madame Dubarry perd le duc de Choiseul. Exil du ministre, la veille de Noël 1770, à Chanteloup*, page 137.

LIVRE HUITIÈME. *Apperçu des services du duc d'Aiguillon. Il travaille sans cesse au maintien de l'autorité royale qui commence à chanceler. Sa situation à la cour de Louis XVI. Sommaire des opérations politiques du cabinet de Versailles sous le règne du nouveau roi. Mutations dans le nouveau ministère. Caractère de ces différens administrateurs. Portrait de la famille royale. Caractère des princes et des princesses qui la composent,* page 176.

LIVRE NEUVIÈME. *De la constitution des parlemens en France, et des intérêts du ministère relativement à ces corps. De la guerre de trente ans entre le gouvernement et la magistrature. Principes des dissensions en 1749; suite des dissensions en 1754. Exil de 1757. Assassinat du roi Louis XV. Suite de troubles. Dispersions des parlemens sous Maupeou. Nouveau parlement. Ordre chronologique et comparatif des évènemens,* page 225.

LIVRE DIXIÈME. *Plan d'un nouveau ministère en 1780; rappeler au conseil le duc d'Aiguillon; anecdotes de la cour sur son*

rappel et sur celui du duc de Choiseul ; éloignés de la cour l'un et l'autre ; intérêts de la reine ; parti qui l'environne ; ce parti lui ravira l'amour des françois, ennemis du gouvernement des femmes ; projets pour lui conserver l'amour des françois ; établissement d'un nouveau département dans le gouvernement de la France, celui des arts, des sciences et des actes d'utilité publique et de charité ; *intérêts de la reine à s'occuper de cette partie*, page 236.

RÉFORME *de ce que coûte la cour en pure perte*, page 255.

LIVRE ONZIÈME. *Projets de M. le dauphin, père de Louis XVI. Résidence des rois dans la capitale. Projets d'embellissemens de cette ville.* I. *Le Louvre, l'élargissement des rues et les trottoirs. Des artistes qui pourroient environner la reine qui seroit à la tête de ces opérations.* II. *Obélisque et autres monumens publics.* III. *Conduite des eaux à Paris.* IV. *Hôtel-Dieu.* V. *Prisons.* VI. *Enfans-trouvés.* VII. *Pauvres honteux.* VIII. *Projets d'édifices.*

IX. *Spectacles*. X. *Palais à la nation*. XI. *Observatoires*. XII. *Inventions à encourager*. XIII. *Académie du progrès des sciences humaines*. XIV. *Voyage du roi et de la reine en France*. XV. *Agriculture*. XVI. *Métiers*, page 256.

Remarques sur les Mémoires du duc d'Aiguillon, 327.

Pièces Justificatives. 343.

Mémoire concerté entre M. le duc d'Aiguillon et M. le maréchal de Richelieu, 355

Fin de la table des livres.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES
Contenus dans ce volume.

A

ADMINISTRATION, nommée *Lanterne-magique*, pag. 58.
— ses trois moyens, 220.
Affaires, elles ne sont jamais suivies dans Paris, 223.
Aiguillon, (d') pacte pour le perdre; dénoncé à Rennes, 5.
— n'eut aucune part dans l'affaire de la Chalotais, 22.
— attaqué au sujet des chemins; comment on s'y prend, 27.
— protégé par le dauphin, 28.
— soutenu pour son nouveau parlement de Bretagne, 40.
— en butte à Choiseul et à Meaupou en même-temps, 45.

— s'attache à la Dubarry qui le sauve, 45.
— demande à être jugé par le parlement, 47.
— arrêt qui l'entache, 47.
— fait reprendre son affaire à Compiegne, 49.
— donne le bras à la Dubarry, au mariage de Louis XVI, *ibid.*
— n'a jamais pu obtenir les pièces de son procès, avant la mort de Louis XV, 55.
— se retire à Veret, *ibid.*
— siège au parlement, il n'est plus entaché, 56.
— reste à Paris par ordre de Maurepas, 62.
— a les affaires étrangères, 85.
— suite des affaires que la cour élève contre lui, 97.
— résumé de sa conduite militaire et politique, 176-183.
— seul propre pour rétablir les affaires de la France, 242.
Amécourt, (d') son portrait; le seul que consulte Maurepas, 206 *et suiv.*
Assassinat de Louis XV; sa date remarquable, 229.

— Maurepas lui recommande Necker, 214.
L'ame de d'Aligre, *suiv.*
— nommé au contrôle ; sa suspension, 215.
Anglois, se concertent avec la Russie pour attaquer les Philippines, en 1770, 51.

B

Beaudouin, Bontoux dans l'affaire de Bellegarde, 89 *et suiv.*
Bellegarde, son affaire au sujet des fusils envoyés aux Américains, 75, 86, 96.
Belle-Isle, (le maréchal) réflexions sur son personnage, 197.
Bernis, tous ses plans changés, 112.
— rétablit le parlement, 230.
— s'est brouillé à Rome, 242.
Berthier remet à l'abbé Broglie une liste de sujets propres à remplacer Choiseul, 37.
Bertin contrôleur-général, son projet désapprouvé, 2.
— sort de place, 26.
— au sujet de d'Aiguillon aux affaires étrangères, 240 *et suiv.*
Bewiourski, ou Benyouski, hongrois, son aventure, 52. (Son ouvrage est imprimé chez *Buisson.*)

Bibliothèque du roi, n'a pas encore de catalogue utile, 249.
Billets de confession, troubles résultans, 228 *et suiv.*
Biron préside le conseil des invalides, et donne ordre d'arrêter Bellegarde, 89.
Bourbons, leur engouement ne dure guère, 72.
Bourse, (la) caverne de voleurs, 160.
Boynes, (de) son édit de 1770, 53.
— fait ministre de la marine en 1771, 85.
— homme strict pour la loi, 213.
Bretagne, suite de ses troubles; vaines representations de d'Aiguillon, 41.
Broglie (l'abbé) expose à Louis XV le faux du ministère de Choiseul, 37.
— (le comte) son affaire avec l'abbé Georgel, en ce qui concerne le duc d'Aiguillon, 9-110.

C

Calonne, commencement de ses intrigues, 7 *et suiv.*
— accepte une place dans la commission envoyée en Bretagne, 10.
— motifs de sa conduite, 29.

— recompensé avec Senac, 40.
Caractère de Maurepas ; anecdote qui le montre, 240.
Castries, ministre de la guerre, 26.
Catastrophe du gouvernement prédit par d'Aiguillon, 193.
Cayenne, son entreprise malheureuse, but de Choiseul dans cette opération, 132.
Chalotais (la) et Choiseul réunis pour perdre d'Aiguillon, 5.
— (la) auteur des deux lettres anonymes ; abandonné par Choiseul, suite de cette affaire, 6 *et suiv.*
— exilé à Saintes, 21.
— résumé de son affaire, *ibid.*
— son procédé contre d'Aiguillon, 27 *et suiv.*
— conduite que devoit tenir la Vrillere dans son affaire, 31.
Chambre-royale établie, 228.
Chansons contre le duc d'Aiguillon, 48.
Châtelet (le) attaque la chambre-royale, 228.
Choiseul fait remuer les parlemens, 3.
— son embarras dans l'affaire des lettres anonymes, 8.
— veut être intendant de finances, se ligue

avec le parlement contre Bertin soutenu par la Pompadour, 24.
— et Laverdy évitent leur renvoi par la mort de la Pompadour, 26.
— se jette à genoux devant le roi, et reste au ministère, 38.
— son renvoi signé, mais sans suite, 38.
— paroît dans toute sa gloire au mariage de Louis XVI, 48.
— exilé, 51.
— homme de grands talens en quelques circonstances, 87.
— examen de ses opérations dans le ministère; son ambition excessive; il vend la France à l'Autriche; sacrifie le droit de préséance à l'Espagne; son traité de paix en 1762, 111-132 et 137-154.
— empoisonne la Pompadour, le dauphin, la dauphine et la reine, propose une autrichienne à Louis XV, fait le mariage de Louis XVI, 165-172.
Choiseul, (les) leur scélératesse, 121.
— (les) ont toujours trahi l'autorité du roi, et la patrie, 142.
Clugny, dilapidateur, 192.
— barré par Maurepas, 210.

Commission envoyé à Rennes, portrait des commissaires, ce qu'ils y font, 10 *et suiv.*

Compagnies, comment on peut les manier en France, 222.

Condé, sa bassesse devant la Dubarry; son ambition; il échoue, 77-81.

Contrat Social de Rousseau, la Chalotais accusé de l'avoir lu; un des griefs portés contre lui, 17.

Conseil de Louis XV, 357.

Cour, (la) elle coûtoit 33 millions, 246.

— (la) réforme de ce qu'elle coûte en pure perte, 255.

Criminels exécutés (116) en cinq semaines par la commission envoyée en Bretagne, 12.

Cromot, cause la disgrace de Laverdy, 28.

— rappelé, 45.

— rentre avec l'abbé Terrai, 75.

D

Damiens, lettre dans laquelle il accuse sept membres du parlement, 30.

Dauphin, sa timidité devant Louis XV, son père, 36.

— sa mort, 39.

— admis au conseil, 58.

— empoisonné par Choiseul de même que la dauphine et la reine, 168 *et suiv.*
— père de Louis XVI; exposé et agrandissement de son projet sur l'amélioration de la ville de Paris, 256 *et suiv.*
Démission combinée (première) du parlement, 228.
Descente en Angleterre, (projet de) 50.
Dubarry, (la) sauve d'Aiguillon, 45.
— décide le roi en faveur de d'Aiguillon; coup d'autorité imprévu du roi au parlement, 49.
— joue le prince de Condé, 85.
Dumesnil décrété à Grenoble, 4.
Duc de Bourbon, premier ministre, 357.

E

Eclaircissemens sur les Mémoires de d'Aiguillon, 327 *et suiv.*
Emprunts absurdes de Necker, 192.
Enregistrement libre des édits, est la force de la monarchie vis-à-vis des étrangers, 217-219.
Esparbès, Soubise tente de la donner au roi en 1765. *Voyez* Soubise.
Estaing (d') envoyé en Amérique, 27.
—— on le laissa manquer de tout, 191.

Etiquettes, tracasseries à ce sujet en conséquence de la cession de la préséance, 119.
Etat (l') à plaindre sous Maurepas, pourquoi? 366.

F

Fermiers-Généraux, leur hôtel, une caverne de voleurs, 248.
Fille condamnée à mort par Calonne, loi cruelle, 12 *et suiv.*
Filtz-James décrété à Toulouse, 4.
Flesselles concerté avec Laverdy et Calonne dans l'affaire des billets anonymes, leurs vues, 21.
Fleuri de la Valette, 212.
Flottes française et espagnole, réunies en vain dans la Manche en 1779, 189.
Foie mentie, grandes fautes en politique, 198.
Fontète, (la) séances nocturnes chez elle, 46.
Forbonnais, ordre qu'il a de se retirer à sa terre, 25.
France, (le roi de) sa situation critique vis-à-vis des Anglois, 355.

Foulon répond des fonds pour une descente en Angleterre, 51.

France, prédiction juste sur sa subversion, par la coquinerie des ministres, 241.

— sa mauvaise situation, 245.

Fuentes, ambassadeur d'Espagne ; grand bal chez lui, 49.

Fumeron, inepte et grand fripon, son rôle dans l'affaire de Bellegarde, 89-95.

Fusils envoyés aux Américains. *Voyez* Bellegarde.

G

Galerie du Louvre, projet à ce sujet, 254.

Garde-des-sceaux, (Hue) son indifférence sur l'autorité du roi, 365.

Germain, (St.) ministre de la guerre, 94

Grand-conseil, se lie au parlement pour n'être pas détruit, 226.

— contrepoid des parlemens, 364.

— créé par l'Hôpital, pour barrer les parlemens, 225.

Griefs portés contre la Chalotais, dans l'exposé de le Noir et Calonne, 17 *et suiv.*

Guerre de l'Amérique, Sartine y décide le roi, Maurepas se tait, le roi lui en sut gré, 201.

Guignes, son affaire, il inculpe d'Aiguillon, qui est obligé de se retirer, 64–71.

H

Hue, son plan pour la rentré du parlement, 55.

— toujours tremblant, 213.

— plat et inepte, 221.

— homme à chasser à coups de bâtons, 222.

— forme un grand conseil du parlement, Maupeou, 232 *et suiv.*

I

Interprêtes Chinois et Indiens, projet à ce sujet, 252.

Intendans, tous gens ineptes, 242.

Invau, (d') remplacé par Terrai, 45.

L

Langlois remplace Bertin, 26.

Laverdy fait contrôleur-général, 4.

La Vrillere, son peu de jugement dans l'affaire de la Chalotais, 31.

Le Noir et Calonne, concertés contre les deux procureurs généraux de Rennes, et

— et sa femme, honneurs que le roi lui rend, page 61.
— homme de cour bien avisé, 204. *Voyez* Caractère.
— comment il porte le roi à rétablir les parlemens, 359.
— comment il abuse de la foiblesse de Louis XVI, *ibid.*
Mémoires de d'Aiguillon; remarques pour servir d'éclaircissemens, 327.
Ministère, (nouveau) caractère de ses différens administrateurs, 184.
— (le nouveau) son plan, rappeler d'Aiguillon; anecdotes de la cour à ce sujet, 236 *et suiv.*
Ministres pervers, méritent les plus grands supplices, 139.
— leurs coquineries ont amené la ruine de la France, 241.
— ne placent que des ignorans pour travailler sous eux, 163.
Monaco, (la) chez la Fontete avec le prince de Condé, 46.
Monteynard, ministre de la guerre, 54.
— au département de la guerre, comment?

— sa conduite dans l'affaire de Bellegarde; il est la risée de tous les courtisans, page 87 *et suiv.*
Muy (de,) remplace Choiseul au département de la guerre, sa maladresse, 78 *et suiv.*

N

Necker, homme de néant; d'abord porteur d'argent, à 500 liv. de gages, 161.
— simplement agioteur; dangers de l'agiot, 192.
— a conduit la France au bord du précipice, 195.
— comment Maurepas veut le chasser, 212.
— plaît au roi, est présenté, 213.
— peu agréable à Maurepas toujours prêt à le chasser, 214 *et suiv.*
Noir, *voyez* le Noir.
Numéraire considérable qui a passé en Autriche, 114.

O

Orléans, (pere et fils) rapprochés de Louis XV par d'Aiguillon, 58.

P

Pacte de famille, 120, *voy. p.* 116 *et suiv.*

Pairs du royaume, prérogatives du parlement de Paris pour les juger, page 143.
Paris, l'obstruction du corps politique, 245.
— projets du Dauphin, de d'Aiguillon pour son embellissement et l'utilité publique, 256 *et suiv.*
Parlement de Rennes mandé à Versailles, 6.
— de Rennes refuse de rentrer pour juger ses procureurs-généraux ; il est dispersé, 10 *et suiv.*
— de Paris, ses remontrances, réflexion de d'Aiguillon à ce sujet, 25.
— ses mouvemens pour soutenir Choiseul, 53.
— suites fâcheuses de sa rentrée, 57.
— son retour, réflexions de d'Aiguillon à ce sujet relativement à l'autorité royale, 59, *suiv.* 61.
— chronologie de ses luttes contre le gouvernement, 228-233.
— seize de ses membres exilés, 229.
— sa démission combinée une seconde fois, 230.
Parlemens qui quittent leurs fonctions en 1763 ; celui de Paris s'arrange avec Maupeou, 3.

— leur rappel trop précipité, page 184.
— de leur constitution en France; abus de leur pouvoir, leurs luttes contre le gouvernement, leurs exils, 225 *et suiv.*
— comment Maurepas les fait rétablir, 359 *et suiv.*
— ennemis de l'autorité du roi, 363.
— difficulté de les contenir dans leur devoir, 364.
Pompadour morte en 1764, le dimanche des rameaux, 26.
— (la) empoisonnée par Choiseul, 165.
Pondicheri perdu, lorsqu'on pouvoit chasser les Anglois de l'Inde, 190.
Praslins, a-t-il envoyé un courrier pour empêcher l'exécution des prisonniers d'état? 20.
Présidiaux, créés à l'instar des bailliages, 226.
Prusse (roi de), Maurepas s'en étaya en 1758, 202.

R

Raison, peu employée dans l'administration, p. 221.
Reine, (la) injuste envers d'Aiguillon, 68 *et suiv.*

pp. 391-2 missing